Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

QUÉBEC, SAMEDI, 3 AOUT 1878.

QUEBEC, SATURDAY, 3rd AUGUST, 1878.

Nominations.

Bureau du Secrétaire.
Québec, 31 juillet 1878.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer les personnes dont les noms suivent, commissaires pour la décision sommaire des petites causes, savoir :

Pour la paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Ile.—MM. Gabriel Christie Tunstall, Léon Legault dit Deslauriers, Godefroi Madore, Delphis Lebeau, Alphonse Robillard, Isidore Pilon, fils, et Hilaire Caron, de la dite paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Ile, comté de Jacques-Cartier. Ancienne commission révoquée.

Pour le township de Hatley. — MM. Alonzo Hovey, Siméon Bean, senior, Squire Colby, Gersham Ellsworth, Carlos Cox et Simon Bean, junior, du dit township de Hatley, comté de Stanstead. Ancienne commission révoquée.

Pour la paroisse de Saint-Evariste de Forsyth.—MM. Honoré Blais, Alphonse Philippon, Joseph St. Pierre, Charles Bilodeau, Abraham Jacques, Jean Turcotte et Maxime Filion, de la dite paroisse de Saint-Evariste de Forsyth, comté de Beauce. Ancienne commission révoquée.

Pour la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges.—MM. Alexandre Roy, Julien Sauvé, Esdras Bissonnette, Liboire Constant, Paul Leroux, Gédéon Bissonnette et Archibald Numinville, de la dite paroisse de Saint-Joseph de Soulanges, comté de Soulanges. Ancienne commission revoquée.

Appointments.

Secretary's Office.
Quebec, 31st July, 1878.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint the following persons to be commissioners for the summary trial of small causes, to wit:

For the parish of Sainte Anne du Bout de l'Ile.—Messrs. Gabriel Christie Tunstall, Léon Legault dit Deslauriers, Godefroi Madore, Delphis Lebeau, Alphonse Robillard, Isidore Pilon, junior, and Hilaire Caron, of the said parish of Sainte Anne du Bout de l'Ile, county of Jacques Cartier. Former commission revoked.

For the township of Hatley.—Messrs. Alonzo Hovey, Simeon Bean, senior, Squire Colby, Gersham Ellsworth, Carlos Cox and Simon Bean, junior, of the said township of Hatley, county of Stanstead. Former commission revoked.

For the parish of Saint Evariste de Forsyth.—Messrs. Honore Blais, Alphonse Philippon, Joseph St. Pierre, Charles Bilodeau, Abraham Jacques, Jean Turcotte and Maxime Filion, of the said parish of Saint Evariste de Forsyth, county of Beauce. Former commission revoked.

For the parish of Saint Joseph de Soulanges.—Messrs. Alexandre Roy, Julien Sauvé, Esdras Bissonnette, Liboire Constant, Paul Leroux, Gédéon Bissonnette and Archibald Numinville, of the said parish of Saint Joseph de Soulanges, county of Soulanges. Former commission revoked.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 31 juillet 1878.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil d'associer à la commission de la paix les personnes dont les noms suivent, savoir :

Pour le district d'Arthabaska.—MM. Pierre Emmanuel Janelle, Maxime Généreux, Gédéon Wright, Bruno Côté et Joseph Roy, du township de Wendover et Simpson, William Marston, de Kingsey Falls, comté de Drummond.

Pour le district de Beauce.—M. Joseph Jacques, de Saint-Joseph, comté de Beauce.

Pour le district de Beauharnois.—MM. Peter McLaren, James McArdle, Alexander Steel et William Fennell, de Saint-Malachie d'Ormstown, comté de Chateauguay, Léonard Henry Hall, de Franklin-Centre, Edward McCaffrey, de Dundee, comté de Huntingdon.

Pour le district de Bedford.—MM. Abraham Nelson Smith, William Allen, Rufus S. Hamilton, John W. Draper et Stephens E. Westover, du township de Sutton, John S. Williams, Jean M. Lefebvre, Sydney A. Fisher et George Robb, de Knowlton, comté de Brôme, Alexander Smith, du village de Frelighsburg, comté de Missisquoi.

Pour le district de Joliette.—MM. Adolphe Magnan, Laurent Désauniers, Edouard Mignê, Sewell Clements et Andrew Kelly, de la ville de Joliette, Charles Rivet, François Kelly et Louis Bazinet, de Saint-Charles Borromée, Hilaire Neveu, Antoine Dessert et Russell Woods, jr., de Saint-Ambroise de Kildare, Louis Faust dit Frédéric, Stanislas Desrosiers, Joseph Laporte et Eugène Amiot, de Saint-Paul, Maxime Lavoie et James McCabe, de Bienheureux Alphonse de Rodriguez, Olivier Pellant, Noë Voligny et Louis Roy, de Saint-Thomas, Auguste Guilbault, Lazare Guilbault, Moyse Gadoury et Joseph Brissette, de Sainte-Elizabeth, Jean-Baptiste Plouf, Thomas Martineau, George St. Germain et Chester Connor, de Saint-Félix de Valois, Alexis Gervais et Jacques Gilbert dit Contois, de Saint-Jean de Matha, Jérémie Robillard, Octave Riberdy et Walter W. Benny, de Sainte-Mélanie d'Aillebout, comté de Joliette.

Pour le district de Montmagny.—MM. Pierre Sévérin Joncas, Olivier Carbonneau, fils, Ludger Lemieux et Jean-Captiste Talbot, père, de Berthier, Damase Dion, du Cap Saint-Ignace, comté de Montmagny.

Pour le district de Montréal.—MM. Delphis Lebeau, Gabriel Christie Tunstall, Godefroi Madore, Moïse Longtin, Léon Legault dit Deslauriers et Alphonse Robillard, de Sainte-Anne du Bout de l'Ile, comté de Jacques-Cartier, Robert Taylor, William Henry Cunningham, Frederick Barnes, Edward Charters, Michael Arrahill, Patrick McDermott, Charles Larin, Michael Leahy, J. B. Dufresne, Michael Conway, Louis Perreault et Napoléon Lefebvre, de la ville de Montréal, Théophile Marcoux, François Leroux, Dosithée Chartrand, Damase Séguin et Joseph Toban, de Saint-Joseph de Soulauges, comté de Soulanges.

Pour le district d'Ottawa.—MM. Patrick Kelly, Edouard Boisvert et William J. McKenzie, de Buckingham, Thomas Edward McDonnel, du township de Derry et Charles Kuschick, du township de Mulgrave, comté d'Ottawa.

Pour le district de Richelieu.—MM. Joseph Denis Pepin, Jean-Baptiste Comeau, Charles C. Sheppard, de Saint-David, Louis St. Germain, Antoine Proulx, de St. Pie de Guire, Pierre Letendre, Olivier Salvas, de Saint-Michel d'Yamaska, Augustin Plamondon, George Joyal, Louis Cartier et David Maclure, de Saint-François du Lac, comté d'Yamaska.

Pour le district de Rimouski.—MM. William Butchart, Michel Ringuet et Louis Fournier, de Saint-Germain de Rimouski.

Pour le district de Saint-François.—MM. Paul Emile Duval, de Ham Sud, comté de Wolfe.

Pour le district de Terrebonne.—MM. Thomas Lapointe, Octave Forget, Victor Valiquette, Ovide

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 31st July, 1878.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in council to associate to the commission of the peace the following gentlemen, namely :

For the district of Arthabaska.—Messrs. Pierre Emmanuel Janelle, Maxime Généreux, Gédéon Wright, Bruno Côté and Joseph Roy, of the township of Wendover and Simpson, William Marston, of Kingsey Falls, county of Drummond.

For the district of Beauce.—Mr. Joseph Jacques, of Saint Joseph, county of Beauce.

For the district of Beauharnois.—Messrs. Peter McLaren, James McArdle, Alexander Steel and William Fennell, of Saint Malachie d'Ormstown, county of Chateauguay, Leonard Henry Hall, of Franklin Centre, Edward McCaffrey, of Dundee, county of Huntingdon.

For the district of Bedford.—Messrs. Abraham Nelson Smith, William Allen, Rufus S. Hamilton, John W. Draper and Stephen E. Westover, of the township of Sutton, John S. Williams, Jean M. Lefebvre, Sydney A. Fisher and George Robb, of Knowlton, county of Brôme, Alexander Smith, of the village of Frelighsburg, county of Missisquoi.

For the district of Joliette.—Messrs. Adolphe Magnan, Laurent Désauniers, Edouard Mignê, Sewell Clements and Andrew Kelly, of the town of Joliette, Charles Rivet, François Kelly and Louis Bazinet, of Saint Charles Borromée, Hilaire Neveu, Antoine Dessert and Russell Woods, jr., of Saint Ambroise de Kildare, Louis Faust dit Frédéric, Stanislas Desrosiers, Joseph Laporte and Eugène Amiot, of Saint Paul, Maxime Lavoie and James McCabe, of Bienheureux Alphonse de Rodriguez, Olivier Pellant, Noë Voligny and Louis Roy, of Saint Thomas, Auguste Guilbault, Lazare Guilbault, Moyse Gadoury and Joseph Brissette, of Sainte Elizabeth, Jean Baptiste Plouf, Thomas Martineau, George St. Germain and Chester Connor, of Saint Félix de Valois, Alexis Gervais and Jacques Gilbert dit Contois, of Saint Jean de Matha, Jérémie Robillard, Octave Riberdy and Walter W. Benny, of Sainte Mélanie d'Aillebout, county of Joliette.

For the district of Montmagny.—Messrs. Pierre Sévérin Joncas, Olivier Carbonneau, junior, Ludger Lemieux and Jean Baptiste Talbot, senior, of Berthier, Damase Dion, of Cap Saint Ignace, county of Montmagny.

For the district of Montreal.—Mssrs. Delphis Lebeau, Gabriel Christie Tunstall, Godefroi Madore Moïse Longtin, Léon Legault dit Deslauriers and Alphonse Robillard, of Sainte Anne du Bout de l'Ile, county of Jacques Cartier, Robert Taylor, William Henry Cunningham, Frederick Barnes, Edward Charters, Michael Arrahill, Patrick McDermott, Charles Larin, Michael Leahy, J. B. Dufresne, Michael Conway, Louis Perreault and Napoleon Lefebvre, of the town of Montreal, Theophile Marcoux, François Leroux, Dosithée Chartrand, Damase Séguin and Joseph Toban, of Saint Joseph de Soulanges, county of Soulanges.

For the district of Ottawa.—Messrs. Patrick Kelly, Edouard Boisvert and William J. McKenzie, of Buckingham, Thomas Edward McDonnel, of the township of Derry and Charles Kuschick, of the township of Mulgrave, county of Ottawa.

For the district of Richelieu.—Messrs. Joseph Denis Pepin, Jean-Baptiste Comeau, Charles C. Sheppard, of Saint-David, Louis St. Germain, Antoine Proulx, of Saint Pie de Guire, Pierre Letendre, Olivier Salvas, of Saint Michel d'Yamaska, Augustin Plamondon, George Joyal, Louis Cartier and David Maclure, of Saint-François du Lac, county of Yamaska.

For the district of Rimouski.—Messrs. William Butchart, Michel Ringuet and Louis Fournier, of Saint Germain de Rimouski.

For the district of Saint Francis.—Mr. Paul Emile Duval, of South Ham, county of Wolfe.

For the district of Terrebonne.—Messrs. Thomas Lapointe, Octave Forget, Victor Valiquette, Ovide

Valiquette et Adélard Limoges, de Saint-Louis de Terrebonne.

Pour le district de Trois-Rivières.—MM. Simon James Remington, de Saint-Etienne des Grés, Félix Lemire et Paul Leblanc, de Saint-Sévère, comté de Saint-Maurice, Moise Lafond et Joseph Cressé, de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, et Narcisse Trahan, de la ville de Nicolet.

5761

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nomination de commissaires.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en Conseil, en date du 25 juillet dernier (1878), et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, faire les nominations de commissaires d'écoles suivants:

Montréal.—Catholiques.—Révd. M. Ed. Moreau, en remplacement de lui-même.

Montréal.—Protestants.—Révd. M. John Jenkins, D. D., en remplacement de lui-même.

Québec.—Catholiques.—F. L. Gauvreau, écuyer, en remplacement de lui-même.

Québec.—Protestants.—Révd. M. Charles Hamilton, en remplacement de lui-même. 5677

Valiquette and Adélard Limoges, of Saint Louis of Terrebonne.

For the district of Three Rivers.—Messrs. Simon James Remington, of Saint Etienne des Grés; Félix Lemire and Paul Leblanc, of Saint Sévère, county of Saint Maurice; Moise Lafond and Joseph Cressé, of Saint Jean Baptiste of Nicolet, and Narcisse Trahan, of the town of Nicolet.

5762

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Appointment of commissioners.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in Council, dated the 25th of July last (1878), and in virtue of the powers conferred on him, to make the following appointments of school commissioners, to wit:

Montreal.—Catholics.—The Revd. M. Ed. Moreau, continued in office.

Montreal.—Protestants.—The Revd. John Jenkins, D. D., continued in office.

Quebec.—Catholics.—F. L. Gauvreau, esquire, continued in office.

Quebec.—Protestants.—The Revd. Charles Hamilton, continued in office. 5678

Proclamations.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC. } L. LETELLIER.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT.

DAVID A. ROSS, *Proc. Génl.* } ATTENDU que Nous avons jugé à propos de discontinuer le terme de la Cour de Circuit, dans et pour le comté de Rimouski, dans la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, qui est fixé au vingt-quatrième jour du mois de Novembre de chaque année, et d'ordonner la tenue d'un autre terme de la dite cour;

A CES CAUSES, Nous réglons et ordonnons que le terme de la COUR DE CIRCUIT dans et pour le COMTE DE RIMOUSKI, dans la PAROISSE DE SAINT-JEROME DE MATANE, qui est fixé au vingt-quatrième jour du mois de Novembre de chaque année, EST et SERA DISCONTINUÉ, et qu'un autre terme de la dite COUR DE CIRCUIT, dans et pour le COMTÉ DE RIMOUSKI, dans la PAROISSE DE SAINT-JEROME DE MATANE, sera tenue chaque année du VINGT-QUATRIEME au VINGT-SEPTIEME jour du mois de SEPTEMBRE, ces jours inclusivement.

De tout ce que dessus tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce TRENTIEME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-huit, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant-Secrétaire.

5725

Proclamations.

CANADA, PROVINCE OF QUEBEC. } L. LETELLIER.

[L. S.]

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING:

DAVID A. ROSS, *Atty General.* } WHEREAS, we have deemed proper to discontinue the term of the Circuit Court, in and for the county of Rimouski, in the parish of Saint Jerome de Matane, which is fixed for the twenty fourth day of the month of November of every year, and to order the holding of another term of the said court;

NOW KNOW YE, that We do decree and order that the term of the CIRCUIT COURT, in and for the COUNTY OF RIMOUSKI, in the PARISH OF SAINT JEROME DE MATANE, which is fixed for the twenty fourth day of the month of November of every year, IS an SHALL BE DISCONTINUED, and that another term of the said CIRCUIT COURT, in and for the COUNTY OF RIMOUSKI, in the PARISH OF SAINT JEROME DE MATANE, shall be held every year from the TWENTY FOURTH to the TWENTY SEVENTH day of the month of SEPTEMBER, these days inclusively.

Of all which Our loving subjects and all others whom these presents may concern are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec, to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this THIRTIETH day of JULY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy eight, and in the forty second year of Our Reign.

By command,

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant Secretary.

2726

Canada, Province de Québec. [L. S.] } L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

D. A. Ross, *Proc. Gén.* } ATTENDU que Jean Adolphe Gravel, Pierre Lamothe, Louis Wilfrid Marchand, Léonard Ovide Hêtu et Charles Séraphin Rodier, écuyers, ont été dûment nommés commissaires pour les fins du chapitre dix-huit des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, dans et pour le diocèse catholique romain de Montréal, tel que canoniquement reconnu et érigé dans le Bas-Canada, par les autorités ecclésiastiques; ET ATTENDU que les dits Jean Adolphe Gravel, Pierre Lamothe, Louis Wilfrid Marchand et Léonard Ovide Hêtu, quatre des dits commissaires, ont, en leur qualité de commissaires comme susdit, par et en vertu des dispositions contenues dans le dit acte, fait un rapport de leur opinion au Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec, accompagné d'un *procès-verbal* de leurs procédés, par lequel ils décrivent et déclarent les limites et bornes qu'ils croient le plus expédient d'assigner à la paroisse de Sainte-Théodosie, dans le comté de Verchères, dans le dit diocèse catholique romain de Montréal, comme suit, savoir : Une certaine étendue de terre décrite et bornée comme suit : au sud-est par la paroisse de Saint-Marc, au nord-ouest par le trait-carré entre la seconde concession ou " Terre Noire," et la troisième concession ou " Petite Côte," au nord-est partie par la paroisse de Saint-Antoine, et partie par la paroisse de Contrecœur, et au sud-ouest par les numéros 367, 369, 416, 666 et 667, du cadastre de la paroisse de Verchères, commençant à l'angle nord de la paroisse de Saint-Marc ; et courant de là suivant la limite sud-ouest de la paroisse de Saint-Antoine, l'espace de quatre-vingt-quatre arpents environ, puis, dans la même direction environ vingt-quatre arpents le long de la limite sud-ouest de la paroisse de Contrecœur jusqu'au trait quarré qui sépare la troisième concession ou " Petite Côte " de la seconde ou " Terre Noire," dans la paroisse de Verchères ; de là suivant le dit trait quarré vers le sud-ouest dans toutes ses irrégularités sur une distance en ligne droite d'environ soixante-douze arpents et demi jusqu'à la ligne qui divise la terre de Hubert Larose (No. 366 du cadastre) et la terre de Madame Casgrain (No. 367), dans la troisième concession ou " Petite Côte " ; de là suivant cette dite ligne vers le sud-est environ quatorze arpents, puis dans le prolongement de cette même ligne entre la terre de Dame veuve Joseph Bouvier, (No. 410), et la terre de la dite Madame Casgrain, jusqu'au trait quarré entre la troisième et la quatrième concessions ; de là vers le sud-ouest en suivant le dit trait quarré environ neuf arpents et demi jusqu'à la ligne de division entre la terre de David Labonté (No. 369) et Benoni Vigeau, (No. 414) ; de là vers le sud-est passant entre la dite terre du dit David Labonté et celle du dit Bénoni Vigeau, environ sept arpents ; de là vers le sud-ouest en suivant le trait quarré environ quatre arpents jusqu'à la ligne divisant la terre de Madame veuve Joseph Bouvier (No. 415) de celle de Denis Girard, (No. 416) ; de là vers le sud-est le long de la ligne de division entre les deux terres ci-dessus mentionnées en dernier lieu, et son prolongement sur un espace d'environ vingt-neuf arpents et demi ; de là suivant le prolongement de la même ligne droite entre la terre d'Elie Chagnon (No. 670) et la terre de Théophile Jodoin, (No. 666), environ vingt-cinq arpents ; de là et toujours dans la même direction entre la terre de Nazaire Fontaine (No. 668) et la terre de Nazaire Guertin (No. 667), sur environ trente et un arpents et demi jusqu'à la limite nord-ouest de la paroisse de Saint Marc ; de là en suivant cette

Canada, Province of Quebec. [L. S.] } L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

D. A. Ross, *Att.-Gen.* } WHEREAS, Jean Adolphe Gravel, Pierre Lamothe, Louis Wilfrid Marchand, Léonard Ovide Hêtu and Charles Séraphin Rodier, esquires, have been duly appointed commissioners for the purposes of chapter eighteen of the Consolidated Statutes for Lower Canada, in and for the roman catholic diocese of Montreal, canonically acknowledged and erected in Lower Canada, by the ecclesiastical authorities; AND WHEREAS the said Jean Adolphe Gravel, Pierre Lamothe, Louis Wilfrid Marchand and Léonard Ovide Hêtu, four of the said commissioners, have, as such commissioners as aforesaid, under and by virtue of the provisions contained in the said act, made to the Lieutenant Governor of Our Province of Quebec, a return of their opinion, with a *procès-verbal* of their proceedings, by which they describe and declare the limits and boundaries which they think most expedient to be assigned to the parish of Saint Théodosie, in the county of Verchères, in the said roman catholic diocese of Montreal, to be as follows, that is to say : A certain territory described and bounded as follows : towards the south east by the parish of Saint Marc, towards the north west by the depth line (*trait quarré*,) between the second concession or " Terre Noire," and the third concession or " Petite Côte," towards the north-east partly by the parish of Saint Antoine, and partly by the parish of Contrecœur, and towards the south west by the numbers 367, 369, 416, 666 and 667, of the cadastre of the parish of Verchères ; beginning at the north angle of the parish of Saint Marc ; and thence following the south west limit of the parish of Saint Antoine, the distance of about eighty four arpents, then, in the same direction about twenty four arpents along the south west limit of the parish of Contrecœur, to the depth line, *trait quarré*, which separates the third concession or " Petite Côte " from the second or " Terre Noire," in the parish of Verchères ; thence following the said *trait quarré*, towards the south west in all its irregularities for a distance of about seventy two arpents and a half in a straight line, to the line which divides the land of Hubert Larose (No. 366 of the cadastre) and the land of Madame Casgrain, (No. 367), in the third concession or " Petite Côte " ; thence following the said line towards the south east about fourteen arpents, then in the prolongation of the same line, between the land of Dame Veuve Joseph Bouvier, (No. 410), and the land of the said Madame Casgrain, to the depth line *trait quarré*, between the third and fourth concessions ; thence towards the south-west following the said *trait quarré* about nine arpents and a half to a line of division between the land of David Labonté (No. 369) and Benoni Vigeau, (No. 414) ; thence towards the south east passing between the said land of the said David Labonté, and that of the said Bénoni Vigeau, about seven arpents ; thence towards the south west following the *trait quarré* about four arpents to the line dividing the land of Madame Veuve Joseph Bouvier (No. 415), from that of Denis Girard, (No. 416) ; thence towards the south east along the line of division between the two lands herein last above mentioned, and its prolongation for a distance of about twenty nine arpents and a half ; thence following the prolongation of the same straight line between the land of Elie Chagnon (No. 670) and the land of Théophile Jodoin, (No. 666), about twenty five arpents ; thence and still in the same direction, between the land of

dite limite nord-ouest vers le sud-est l'espace d'environ quatre-vingt-neuf arpents jusqu'au point de départ.

A CES CAUSES, Nous avons confirmé, établi et reconnu, et par les présentes confirmons, établissons et reconnaissons les dites limites et bornes comme devant être et demeurer celles de la dite paroisse de SAINTE-THEODOSIE ; Et Nous avons ordonné et déclaré, et par les présentes ordonnons et déclarons que la dite paroisse de SAINTE-THEODOSIE, sera une paroisse pour toutes les fins civiles en conformité des dispositions du susdit acte.

De tout ce que dessus tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-huit, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant Secrétaire.

5721

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC. } L. LETELLIER.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

DAVID A. ROSS, *Proc.-Gén.* } ATTENDU que Nous avons jugé à propos de discontinuer le terme de la Cour du Banc de la Reine en sa juridiction criminelle, dans et pour le district de Richelieu, fixé au premier de juillet chaque année, et d'y substituer un autre terme de la dite cour, qui commencera le deuxième jour du dit mois de juillet chaque année ;

A CES CAUSES, Nous réglons et ordonnons que le TERME de la COUR DU BANC DE LA REINE en sa JURIDICTION CRIMINELLE dans et pour le DISTRICT DE RICHELIEU, FIXÉ au PREMIER jour du mois de JUILLET de chaque année, EST ET SERA DISCONTINUÉ, et qu'un TERME de la DITE COUR sera tenu et commencera dans le dit DISTRICT, le DEUXIÈME jour du dit mois de JUILLET chaque année.

De tout ce que dessus tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce TRENNazaire Fontaine (No. 668) and the land of Nazaire Guertin (No. 667), for about thirty one arpents and a half to the north west limit of the parish of Saint Marc ; thence following the said north west limit towards the south east the distance of about eighty nine arpents to the point of departure.

NOW KNOW YE, that We have confirmed, established and recognised, and by these presents do confirm, establish and recognise the aforesaid limits and boundaries to be and remain those of the parish of SAINTE THEODOSIE ; And We have erected and declared, and do by these presents erect and declare the said parish of SAINTE THEODOSIE, to be a parish for all civil purposes agreeably to the provisions of the aforesaid Act.

Of all which our loving subjects and all others whom these presents may concern are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant Governor of the Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this TWENTY FOURTH day of JULY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy eight, and in the forty second year of Our Reign.

By command,

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant Secretary.

5722

Canada, Province of Quebec. } L. LETELLIER.

(L. S.)

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

DAVID A. ROSS, *Atty.-General.* } WHEREAS, We have deemed proper to discontinue the term of the Court of Queen's Bench in its criminal jurisdiction, in and for the district of Richelieu, fixed for the first day of July of every year, and to substitute therefor another term of the said court, which shall be commenced and held on the second day of the said month of July of every year ;

NOW KNOW YE, that We do decree and order that the TERM of the COURT OF QUEEN'S BENCH in its CRIMINAL JURISDICTION in and for the DISTRICT OF RICHELIEU, FIXED for the FIRST day of the month of JULY of every year, IS AND SHALL BE DISCONTINUED, and that a TERM of the SAID COURT shall commence and be held in the said DISTRICT, on the SECOND day of the said month of JULY of every year.

Of all which our loving subjects and all others whom these presents may concern are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Administrator of the Government of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this THIRTIETH day of

TIEME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-huit, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant-Secrétaire.

5723

JULY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy eight, and in the forty second year of Our Reign.

By command,

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant Secretary.

5724

Avis du Gouvernement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par ordre en Conseil, en date du 6 juillet dernier (1878), et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés :

Saint-Roch Nord, Québec :—Qu'il soit détaché de la municipalité scolaire de Saint-Roch de Québec Nord, toute cette partie d'icelle qui se trouve à l'ouest de la borne est de la propriété maintenant possédée et occupée par un nommé James Gillespie, et de l'annexer à la municipalité scolaire de Saint-Sauveur de Québec.

5663

Government Notices.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in Council, dated the 6th of July last (1878), and in virtue of the powers conferred on him :

Saint Roch North, Quebec :—That there be detached from the school municipality of Saint Roch of Quebec North, all that part thereof which lies to the west of the easterly boundary of the property of present owned and occupied by one James Gillespie, and to annex the same to the school municipality of Saint Sauveur de Québec.

5664

Avis Divers.

Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Philomène Price, épouse de Joseph Brière, boucher, de la cité et du district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Joseph Brière, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour.

F. X. A. TRUDEL,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 19 juin 1878. 5697

Avis est par le présent donné que Dame Annie Keenan, épouse de Donald McLean, de Verdun, dans le district de Montréal, commerçant, a ce vingt-septième jour de juillet dix huit cent soixante et dix-huit, institué une action en séparation de biens contre son dit mari.

L. N. BENJAMIN,
Procureur de la demanderesse.

Montréal, 27 juillet 1878. 5693

Province de Québec, District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

Dame Emélie Moreau, de la paroisse Saint-Tite, épouse d'André Dupuis, ci-devant marchand, de la dite paroisse, duement autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit André Dupuis, Défendeur.

Une action en séparation de biens a, ce jour, été instituée par la demanderesse contre le défendeur en cette cause.

HOULD & OLIVIER,
Procureurs de la Demanderesse.

Trois-Rivières, 12 juillet 1878. 5527 2

Avis est donné que Dame Elisabeth Myette, épouse commune en biens d'André Moses, peintre, de la cité et du district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice, a poursuivi en séparation de biens son dit époux, à la cour supérieure, à Montréal.

A. HOULE,
Procureur de la Demanderesse.

Montréal, 8 juillet 1878. 5339 4

Miscellaneous Notices.

Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Philomène Price, wife of Joseph Brière, butcher, of the city and district of Montreal, duly authorized *à ester en justice*,

Plaintiff;

vs.

The said Joseph Brière, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause, this day.

F. X. A. TRUDEL,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 19th June, 1878. 5698

Notice is hereby given that Dame Annie Keenan, wife of Donald McLean, of Verdun, in the district of Montreal, trader, has this day, the twenty seventh day of July, eighteen hundred and seventy eight, instituted an action against her said husband for separation as to property.

L. N. BENJAMIN,
Plaintiff's attorney.

Montreal, 27th July, 1878. 5694

Province of Quebec, District of Three Rivers. } *Superior Court.*

Dame Emélie Moreau, of the parish of Saint Tite, wife of André Dupuis, heretofore merchant, of the said parish, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff ;

vs.

The said André Dupuis, Defendant.

An action for separation as to property has this day been instituted in this cause by plaintiff against the said defendant.

HOULD & OLIVIER,
Attorneys for Plaintiff

Three Rivers, 12th July, 1878. 5528

Notice is hereby given that Dame Elisabeth Myette, wife common as to property of André Moses, painter, of the city and district of Montreal, duly authorized to appear in judicial proceedings has instituted an action for separation as to property from her husband in the superior court, at Montreal.

A. HOULE,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 8th July, 1878. 5340

Canada,
Province de Québec,
District de Saint-François } *Cour Supérieure.*

Dame Lucy Mehittable Noyes, du canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, épouse de Leonard Morse, du même lieu, cultivateur, dûment autorisée pour toutes fins à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Léonard Morse, du dit canton de Stanstead, dans le dit district de Saint-François,

Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause le dix-septième jour de juillet courant.

TERRILL & HACKETT,
Procureurs de la Demanderesse.

Sherbrooke, 17 juillet 1878. 5391 3

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Jemima Lane, de la cité et du district de Montréal, épouse de John B. Edwards, du même lieu, professeur, et bien et dûment autorisé à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit John B. Edwards, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause.

HUTCHINSON & WALKER,
Avocats de la demanderesse.

Montréal, 3 juillet 1878. 5643 2

Canada,
Province of Quebec,
District of Saint Francis. } *Superior Court.*

Dame Lucy Mehittable Noyes, of the township of Stanstead, in the district of Saint Francis, wife of Leonard Morse, of the same place, farmer, duly and expressly authorized for all and every the purposes hereof to *ester en justice* in this behalf, Plaintiff ;

vs.

Leonard Morse, of the said township of Stanstead, in the said district of Saint Francis,

Defendant,

An action *en séparation de corps et de biens* has been instituted in this cause this seventeenth day of July instant.

TERRILL & HACKETT,
Attorneys for Plaintiff.

Sherbrooke, 17th July, 1878. 5392

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Jemima Lane, of the city and district of Montreal, wife of John B. Edwards, of the same place, teacher, and duly authorized *à ester en justice,* Plaintiff ;

vs.

The said John B. Edwards, Defendant.

An action for separation of property has been this day instituted in this cause.

HUTCHINSON & WALKER,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 3rd July, 1878. 5644

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Ross Hutchins, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au quatorzième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

THOMAS DARLING,
Syndic.

182, rue Saint-Jacques,
Montréal, 29 juillet 1878. 5691

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de N. E. Cormier, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et une assemblée des créanciers du susdit failli aura lieu en mon bureau, dans Aylmer, le vingtième jour d'août prochain, à onze heures a. m., pour prendre en considération un acte de composition et décharge au taux de vingt-cinq cents dans la piastre, payable à six et douze mois, au moyen de billets endossés.

A. BOURGEAU,
Syndic.

Aylmer, 29 juillet 1878. 5733

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province et district de Québec, } *Cour Supérieure.*
No. 20.

In Re :—Edouard Gosselin, failli.

Un acte de composition et décharge exécuté par les créanciers du failli a été deposé au bureau du protonotaire de cette cour, à Québec, et le quatrième jour de septembre prochain, le failli demandera à la dite cour la confimation de la décharge y effectuée.

Par W. J. MILLER,
Son procureur *ad litem.*

20 juillet 1878. 5491

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph Ross Hutchins, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the fourteenth day of August next, after which dividend will be paid.

THOMAS DARLING,
Assignee.

182, Saint James street,
Montreal, 29th July, 1878. 5692

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of N. E. Cormier, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and a meeting of the creditors of the said insolvent will be held at my office, in Aylmer, on the twentieth day of August next, at eleven o'clock a. m., to take in consideration a deed of composition and discharge at the rate of twenty five cents in the dollar, payable at six and twelve months, by endorsed notes.

A. BOURGEAU,
Assignee.

Aylmer, 29th July, 1878. 5734

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province and district of Quebec, } *Superior Court.*
No. 20.

In Re :—Edouard Gosselin, an Insolvent.

A deed of composition and discharge executed by the creditors of the said insolvent has been deposited in the office of the prothonotary of this court, at Quebec, and on the fourth day of September next, the said insolvent will apply to the said court for the confirmation of the discharge.

By W. J. MILLER,
His attorney *ad litem.*

20th July, 1878. 5492

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de P. H. Paquet & Cie., de Québec, faillis.

Je, soussigné, Richard Turner, de Québec, marchand, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés que mercredi, le vingt-unième jour d'août prochain, à trois heures p. m., aura lieu au bureau de MM. Whitehead & Turner, No. 9, rue des Sœurs, Québec, une assemblée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et décharge signé dans cette affaire en faveur de P. H. Paquet, l'un des susdits faillis, dont les termes sont de payer cinquante centins dans la piastres, par billets promissoires, à trois, six, neuf et douze mois, les deux derniers versements garantis.

RICHARD TURNER,
Syndic.

Québec, 1er août 1878. 5769

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Marc Couture, de la ville de Lévis, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de la ville de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 31 juillet 1878. 5767

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Pierre Blondin, de la cité de Montréal, tanneur et commerçant, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques
Montréal, 26 juillet 1878. 5759

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Leonard L. Charbonneau, de la cité de Montréal, marchand de cuir et commerçant, et y faisant affaires seul sous les nom et raison de Charbonneau & Cie., failli.

Je, soussigné, Louis Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations avec pièces justificatives devant moi sous un mois.

LOUIS JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64, 66 & 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 31 juillet 1878. 5741

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure—Montréal.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Robert T. Raynes, de la Côte Saint-Antoine, failli.

Avis est par le présent donné que le dit failli a déposé dans la dite Cour Supérieure un consentement à sa décharge par le nombre requis de ses créanciers, et que demande sera faite à la dite cour, le dix-septième jour de septembre prochain, à onze heures a. m., pour la ratification de la dite décharge.

A. & W. ROBERTSON,
Procureurs de Robert T. Raynes.

Montréal, 31 juillet 1878. 5743

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of P. H. Paquet & Co., of Quebec, Insolvents.

I, the undersigned, Richard Turner, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified that on Wednesday, the twenty first day of August next, at three o'clock p. m., will take place at the office of MM. Whitehead & Turner, No. 9, Des Sœurs street, Quebec, a meeting of the creditors to take into consideration a deed of composition and discharge signed in this matter in favor of P. H. Paquet, one of the above insolvents, which terms are to pay fifty cents in the dollar, by promissory notes, at three, six, nine and twelve months, the two last instalments secured.

RICHARD TURNER,
Assignee.

Quebec, 1st August, 1878. 5770

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Marc Couture, of the town of Levis, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, of the town of Levis, has been appointed assignee in this affair. Creditors as required to file their claims before me within one month.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 31st July, 1878. 5768

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Pierre Blondin, of the city of Montreal, tanner and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 26th July, 1878. 5760

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Leonard L. Charbonneau, of the city of Montreal, leather merchant and trader, and there doing business alone under the name and style of Charbonneau & Co., an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims with vouchers attached before me within one month.

LOUIS JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64, 66 and 68, Saint James street,
Montreal, 31st July, 1878. 5742

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court—Montreal.*
District of Montreal. }

In the matter of Robert T. Raynes, of Côte Saint Antoine, an Insolvent.

Notice is hereby given that the said Insolvent has filed in the said Superior Court a consent of the requisite number of his creditors to his discharge in Insolvency, and that application will be made to said court, on the seventeenth day of September next, at eleven o'clock a. m., for the confirmation of said discharge.

A. & W. ROBERTSON,
Attys. for Robert T. Raynes.

Montreal, 31st July, 1878. 5744

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Daniel Salt, de Stottsville, dans le dit district d'Iberville, ci-devant commerçant, failli.

Vendredi, le vingtième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

DANIEL SALT,
Par MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,
Ses procureurs *ad litem.*

Saint-Jean, 12 juillet 1878. 5517 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Québec. } *Cour Supérieure.* No. 238.

Dans l'affaire de Siméon Simonson, de la cité de Québec, marchand de tabac, failli.

Lundi, le deuxième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour supérieure sa décharge comme syndic à la dite faillite en vertu du dit acte.

WM. WALKER,
Syndic.
Par WILLIAM COOK,
Son procureur *ad litem.*

Québec, 24 juillet 1878. 5533 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Québec. } *Cour Supérieure.* No. 405.

Dans l'affaire de George M. Pierce, de la cité de Québec, libraire et marchand d'articles de fantaisie, failli.

Lundi, le deuxième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour supérieure sa décharge comme syndic à la dite faillite en vertu du dit acte.

WILLIAM WALKER,
Syndic.
Par WILLIAM COOK,
Son procureur *ad litem.*

Québec, 24 juillet 1878. 5529 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Kimber, de la cité de Montréal, peintre et commerçant, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le douzième jour d'août 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 24 juillet 1878. 5575 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Grenier, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au quatorzième jour d'août prochain, après lequel le dividende sera payé.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 26 juillet 1878. 5585 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Pelletier, failli.

Un bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au douzième jour d'août prochain, après lequel le dividende sera payé.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 26 juillet 1878. 5583 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Iberville. } *Superior Court.*

In the matter of Daniel Salt, of Stottsville, in said district of Iberville, heretofore trader, an Insolvent.

On Friday, the twentieth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

DANIEL SALT,
By MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,
His attorneys *ad litem.*

Saint Johns, 12th July, 1878. 5518

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, Province of Quebec, District of Quebec. } *Superior Court.* No. 238.

In the matter of Siméon Simonson, of the city of Quebec, tobacconist, an Insolvent.

On Monday, the second day of September next, the undersigned will apply to the said superior court for a discharge as assignee to the said estate under the said act.

WM. WALKER,
Assignee.
By WILLIAM COOK,
His attorney *ad litem.*

Quebec, 24th July, 1878. 5534

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, Province of Quebec, District of Quebec. } *Superior Court.* No. 405.

In the matter of George M. Pierce, of the city of Quebec, stationer and dealer in fancy goods, an Insolvent.

On Monday, the second day of September next, the undersigned will apply to the said superior Court for a discharge as assignee to the said estate under the said act.

WILLIAM WALKER,
Assignee.
By WILLIAM COOK,
His attorney *ad litem.*

Quebec, 24th July, 1878. 5530

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James Kimber, of the city of Montreal, painter and trader, an Insolvent.

A first dividend has been prepared subject to objection until Monday, the twelfth day of August, 1878, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 24th July, 1878. 5576

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Grenier, an Insolvent.

A first and a last dividend sheet has been prepared and remain open to the oppositions until the fourteenth day of August next, after which the dividend will be paid.

J. AUGER,
Assignee.

Quebec, 26th July, 1878. 5586

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Pelletier, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the twelfth day of August next, after which dividends will be paid.

J. AUGER,
Assignee.

Quebec, 26th July, 1878. 5584

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Zéphirin Madore Gelinas et Joseph Madore Gelinas, tant individuellement que comme membres de la société de Zéphirin et Madore Gelinas, faillis.

Un deuxième et dernier bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au douzième jour d'août prochain, après lequel le dividende sera payé.

CASIMIR GELINAS,
Syndic.

Trois-Rivières, 20 juillet 1878. 5537 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. } No. 135.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Bertrand, de la Jeune Lorette, commerçant, failli.

Lundi, le deuxième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour supérieure sa décharge comme syndic de la dite faillite en vertu du dit acte.

WILLIAM WALKER,
Syndic.

Par WILLIAM COOK,
Son procureur *ad litem.*

Québec, 24 juillet 1878. 5531 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Antoine Gobeille, de Farnham Ouest, commerçant, failli.

Un bordereau des dividendes sur immeuble a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à jeudi, le quinzième jour d'août A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ROBERT W. OLIVER,
Syndic.

Bureau d'Oliver et Miller,
No. 43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 24 juillet 1878. 5543 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Olivier Lacoste dit Languedoc, commerçant, de la ville de Longueuil, failli.

Mercredi, le septième jour d'août prochain, mil huit cent soixante et dix-huit, le soussigné demandera à ladite cour sa décharge en vertu du dit acte.

OLIVIER LACOSTE DIT LANGUEDOC.
Par H. ROUSSIN,
Son procureur *ad litem.*

Montréal, 10 juillet 1878. 5225 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Wood, failli.

Un bordereau de dividende a été préparé en cette affaire ouvert aux oppositions jusqu'à mercredi, le septième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

THOS. BRASSARD,
Syndic.

Waterloo, Q., 24 juillet 1878. 5613 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de H. C. Boardman, failli.

Un bordereau de dividendes a été préparé ouvert à opposition jusqu'à lundi, le douzième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

M. O. HART,
Syndic.

Cowansville, 27 juillet 1878. 5645 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Zephirin Madore Gelinas and Joseph Madore Gelinas, both individually and as members of firm of Zephirin & Madore Gelinas, Insolvents.

A second and final dividend sheet has been prepared subject to objection until the twelfth day of August next, after which dividend will be paid.

CASIMIR GELINAS,
Assignee.

Three Rivers, 20th July, 1878. 5538

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. } No. 135.

In the matter of Jean Baptiste Bertrand, of La Jeune Lorette, trader, an Insolvent.

On Monday, the second day of September next, the undersigned will apply to the said superior court for a discharge as assignee to the said estate under the said act.

WILLIAM WALKER,
Assignee.

By WILLIAM COOK,
His attorney *ad litem.*

Quebec, 24th July, 1878. 5532

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Antoine Gobeille, of West Farnham, trader, an Insolvent.

A dividend sheet of the real estate has been prepared open to objection until Thursday, the fifteenth day of August A. D. 1878, after which dividend will be paid.

ROBERT W. OLIVER,
Assignee.

Office of Oliver & Miller,
No. 43, Saint François Xavier street,
Montreal, 24th July, 1878. 5544

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Olivier Lacoste dit Languedoc, trader, of the town of Longueuil, an Insolvent.

On Wednesday, the seventh day of August next, one thousand eight hundred and seventy eight, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

OLIVIER LACOSTE DIT LANGUEDOC.
By H. ROUSSIN,
His attorney *ad litem*

Montreal, 10th July, 1878. 5226

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of John Wood, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until Wednesday, the seventh day of August next, after which dividend will be paid.

THOS. BRASSARD,
Assignee.

Waterloo, Q., 24th July, 1878. 5614

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of H. C. Boardman, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until Monday, the twelfth day of August next, after which dividend will be paid.

M. O. HART,
Assignee.

Cowansville, 27th July, 1878. 5646

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Wilfrid Alexandre Gagnon, marchand, de la cité des Trois-Rivières, failli.

Le dix-neuvième jour de septembre prochain, le failli soussigné fera application à cette cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

WILFRID ALEXANDRE GAGNON,
Par HOULD & OLIVIER,
Ses procureurs *ad litem.*

Trois-Rivières, 1er juillet 1878. 4943 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Remi Courcelles, failli.

Mardi, le dixième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

REMI COURCELLES,
Par P. G. COYLE,
Son procureur *ad litem.*

5635 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Charles W. Vaughn, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au treizième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JONATHAN B. SHIRTLIFF,
Syndic.

Stanstead, P. Q., 13 juillet 1878. 5615 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Damase Roy, écuyer, en sa qualité de curateur à la succession vavante de feu Louis Catellier, en son vivant, de Montréal, failli.

Un bordereau de dividende sur les produits de vente des propriétés a été préparé et est sujet à objection jusqu'au neuvième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes.
Montréal, 24 juillet 1878. 5641 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de T. Thivierge, de Saint-Jean, failli.

Un troisième bordereau de dividende a été préparé et est sujet à objection jusqu'au seizième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. J. N. NARBONNE,
Syndic.

Bureau de O. Lecours, écr.,
Syndic officiel.
No. 11, Côte Place d'Armes.
Montréal, 24 juillet 1878. 5639 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jos. Oct. Matte, de Québec, failli.

Un bordereau des dividendes amendé a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au treizième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,
Rue Dalhousie, Québec.
Québec, 25 juillet 1878. 5603 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Three Rivers. } *Superior Court.*

In the matter of Wilfrid Alexandre Gagnon, trader, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

On the nineteenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

WILFRID ALEXANDRE GAGNON,
By HOULD & OLIVIER,
His attorneys *ad litem.*

Three Rivers, 1st July, 1878. 4944

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada.
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Rémi Courcelles, an Insolvent.

Tuesday, the tenth day of September instant, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

REMI COURCELLES,
By P. G. COYLE,
His attorney *ad litem.*

5636

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Charles W. Vaughn, an Insolvent.

The first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the thirteenth day of August next, after which day dividends will be paid.

JONATHAN B. SHIRTLIFF,
Assignee.

Stanstead, P. Q., 13th July, 1878. 5616

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Damase Roy, esquire, in his quality of curator to the vacant estate of the late Louis Catellier, in his lifetime, of Montréal, an Insolvent.

A dividend sheet upon the proceeds of real estate has been prepared, subject to objection until the ninth day of August next, after which dividend will be paid.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Place d'Armes Hill,
Montreal, 24th July, 1878. 5642

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of T. Thivierge, of Saint John's, an Insolvent.

A third dividend sheet has been prepared subject to objection until the sixteenth day of August next, after which dividends will be paid.

L. J. N. NARBONNE,
Assignee.

Office of O. Lecours, esq.,
Official assignee.
No. 11, Place d'Armes Hill,
Montreal, 24th July, 1878. 5640

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Jos. Oct. Matte, of Quebec, an Insolvent.

An amended dividend sheet has been prepared and is open to objection until the thirteenth day of August next, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
Dalhousie street, Quebec.
Quebec, 25th July, 1878. 5604

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edouard Jobin, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au quinzième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

D. LORTIE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie, Québec.
Québec, 25 juillet 1878. 5601 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Chevalier & McLaughlin, de l'Assomption, P. Q., commerçants, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes sur composition a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le douzième jour d'août 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 25 juillet 1878. 5647 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Gauthier, Mayrand & Cie., des cité et district de Montréal, commerçants, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes sur immeuble a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le dix-neuvième jour d'août prochain (1878), après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 25 juillet 1878. 5633 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edmond Angers, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le dix-neuvième jour d'août prochain (1878), après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 25 juillet 1878. 5631 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Edouard Jobin, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared and is open to objection until the fifteenth day of August next, after which dividend will be paid.

D. LORTIE
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie, Quebec.
Quebec, 25th July, 1878. 5602

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Chevalier & McLaughlin, of L'Assomption, P. Q., traders, Insolvents.

A first and final dividend upon composition has been prepared subject to objection until Monday, the twelfth day of August, 1878, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 25th July, 1878. 5648

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Gauthier, Mayrand & Co, of the city and district of Montreal, traders, Insolvents.

A first and final dividend sheet of the real estate has been prepared open to objections, until Monday, the nineteenth day of August next (1878), after which dividends will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 25th July, 1878. 5634

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Edmond Angers, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet of the real estate has been prepared open to objection until Monday, the nineteenth day of August next (1878), after which dividends will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 25th July, 1878. 5632

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de la Compagnie Manufacturière de Saint-Césaire, faillie.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la faillie ci-dessus nommée, sera vendu aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Saint-Hyacinthe, au coin sud-est des rues Girouard et Saint-Denis, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un terrain sis et situé au village de la paroisse de Saint-Césaire, de la contenance de quatre ar-

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of "La Compagnie Manufacturière de Saint-Césaire," Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable belonging to the above named insolvents will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to w ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Saint Hyacinthe, at the south east corner of Girouard and Saint Denis streets, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate in the village of Saint Cesaire, containing four arpents in superficies, more

pents en superficie, plus ou moins ; borné en front par un chemin public, en profondeur par la rivière Yamaska, d'un côté au nord par le terrain des Religieuses de la Présentation de Marie, et de l'autre côté au sud par Gabriel Ostigny et Louis Papineau—avec un moulin à scie, un moulin à carder, une boutique et toutes autres bâtisses et constructions y érigées et faisant partie du dit immeuble.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Césaire, le HUITIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

M. E. BERNIER,
Syndic.

Saint-Hyacinthe, 1er août 1878. 5701
[Première publication, 3 août 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François David Papineau, de la ville de Sainte-Cunégonde, près de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après mentionné sera vendu aux temps et lieu fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente. àsavoir :

Un certain lot de terre sis et situé en la ville de Sainte-Cunégonde, paroisse de Montréal, ayant front sur la rue Delisle, et connu et designé aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, (Village Delisle), sous le numéro cinq cent vingt-cinq, et la moitié adjoignante du lot numéro cinq cent vingt-quatre, contenant ensemble quarante-cinq pieds de largeur par quatre-vingt pieds de profondeur, le tout mesure anglaise et plus ou moins, sans garantie de mesure précise—avec une maison en bois à trois étages, contenant six logements et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au palais de justice, en la chambre reservée aux affaires de faillite, en la cité de Montréal, LUNDI, le SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain A. D. 1878, à DIX heures a. m.

O. E. DANDURAND,
Syndic.

Bureau de O. E. Dandurand,
63, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 31 juillet 1878. 5755
[Première publication, 3 août 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James A. McHardy, de Drummondville, district d'Arthabaska, province de Québec, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans le village d'Arthabaskaville, dans la dite province, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le

or less ; bounded in front by a public road, in rear by the Yamaska river, on one side to the north the lot of land belonging to *Les Religieuses de la Présentation de Marie*, and on the other side to the south to Gabriel Ostigny and Louis Papineau—with a saw mill, carding mill, machine shop and all other buildings thereon erected and forming part of the said lot of land.

To be sold at the church door of the parish of Saint Césaire, on the EIGHTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock a. m.

M. E. BERNIER,
Assignee.

Saint Hyacinthe, 1st August, 1878. 5702
[First published, 3rd August, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of François David Papineau, of the town of Sainte Cunegonde, near Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

That certain lot of land situate, lying and being in the town of Sainte Cunegonde, parish of Montreal, fronting on Delisle street, and known and distinguished on the official plan and in the book of reference of the municipality of the parish of Montreal, (Village Delisle), of lot number five hundred and twenty five, and the adjoining half of lot number five hundred and twenty four, containing together forty five feet in width by eighty feet in depth, english mesure and more or less, without warranty as to precise measure—with a three story wooden house, containing six dwellings and other buildings thereon erected.

To be sold at the court house, at the insolvency court, in the city of Montreal, on MONDAY, the SEVENTH day of OCTOBER next, A. D. 1878, at TEN o'clock a. m.

O. E. DANDURAND,
Assignee.

Office of O. E. Dandurand,
63, Saint François Xavier street.
Montreal, 31st July, 1878. 5756
[First published, 3rd August, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of James A. McHardy, of Drummondville, district of Arthabaska, province of Quebec, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables properties, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the village of Arthabaskaville, in the said province previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver* may

jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement faisant partie des lots dix-sept et dix-huit, dans le village de Drummondville, borné comme suit : en front vers le nord-est par la rue Hériot, en arrière vers le sud-ouest par le résidu des dits lots dix-sept et dix-huit, au sud-est par la rue Lowring, et au nord-ouest par les héritiers Charles Reid—avec une maison et autres bâtisses y érigées, contenant soixante-six pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur.

2. Un emplacement situé au dit village de Drummondville, faisant partie des lots dix-sept et dix huit, borné comme suit : au sud-ouest par la rue Brock, au nord-est par le résidu des dits lots dix-sept et dix-huit, au sud-est par la rue Lowring, et au nord-ouest par Isaïe Bélisle, contenant cent trente-deux pieds sur la rue Brock, par soixante-six pieds de profondeur—avec une maison et autres bâtisses y érigées.

3. Tous les droits de propriété et réclamations du failli en vertu de son acte d'achat enrégistré le deux de juin mil huit cent soixante-quinze, sous le (No. 13663), régistre B. sur un emplacement situé dans le village de Drummondville, étant le lot numéro dix-neuf, borné comme suit : en front au nord-est par la rue Brock, en arrière par les héritiers J. G. B. Lindsay, au côté nord-ouest par Ant. Caya, et au côté sud-est par James Patrick, contenant soixante-six pieds de front sur une profondeur de cent trente-deux pieds—avec une maison y érigée.

4. Un emplacement situé dans le dit village de Drummondville, borné comme suit : en front par le chemin Saint-George, en arrière et des deux côtés par Dame R. N. Watts—avec une maison y érigée.

5. La moitié sud-est du lot de terre numéro deux, du troisième rang du canton de Grantham.

6. Les lots de terre numéros un et deux, du deuxième rang du dit canton de Grantham—avec maison et autres bâtisses y érigées, moins six acres dans la partie nord-ouest du lot numéro deux du dit rang.

Pour être vendus au bureau du soussigné, au village d'Arthabaskaville, le QUATRIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures a. m.

LOUIS RAINVILLE,
Syndic.

Arthabaskaville, 1er août 1878. 5753

[Première publication, 3 août 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dame Emélie Tousignant, veuve de feu Casimire Laliberté, de Saint-Jean Deschaillons, faillie.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Une terre de 1½ arpent de front sur quarante (40) de profondeur, située au premier rang de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons ; borné au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud en profondeur au chemin Royal du second rang, au nord-est par Treffle Beaudet, au sud-ouest partie par Joseph Deveau et partie par Elzéar Laliberté—avec maison, grange, hangard et autres dépendances.

be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. An emplacement forming part of lots seventeen and eighteen, in the village of Drummondville, bounded as follows : in front towards the north east by Heriot street, in rear towards the south west by the remainder of said lots seventeen and eighteen, to the south east by Lowring street, and to the north west by the heirs Charles Reid—with a house and other buildings thereon erected, containing sixty six feet in front by one hundred and thirty two feet in depth.

2. An emplacement situated in the village of Drummondville, forming part of lots seventeen and eighteen, and bounded as follows : on the south west by Brock street, on the north east by the remainder of the said Nos. seventeen and eighteen, on the south east by Lowring street, and on the north west by Isaie Belisle, containing one hundred and thirty two feet on Brock street, by sixty six feet in depth—with a house and outbuildings thereon erected.

3. All the rights of property and claims of the insolvent in virtue of his purchase deed registered on the second day of June, eighteen hundred and seventy five, under No. 13663, Reg. B., on an emplacement situated in the village of Drummondville, being lot No. nineteen, bounded as follows : in front to the north east by Brock street, in rear by the heirs J. G. B. Lindsay, to the north west side by Ant. Caya, and to the south east by James Patrick, containing sixty six feet in front by a depth of one hundred and thirty two feet—with a house thereon erected.

4. An emplacement situated in the said village of Drummondville, bounded as follows : in front by the Saint George road, in rear and on both sides by Dame R. N. Watts—with a house thereon erected.

5. The south east half of lot number two, of the third range of the township of Grantham.

6. The lots of land Nos. one and two, of the second range of the said township of Grantham—with a house and other buildings thereon, except six acres in the north west part of said lot number two of this range.

To be sold at the office of the undersigned, in the said village of Arthabaskaville, on the FOURTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock a. m.

LOUIS RAINVILLE,
Assignee.

Arthabaskaville, 1st August, 1878. 5754

[First published, 3rd August, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Dame Emelie Tousignant, widow of the late Casimire Laliberté, of Saint Jean Deschaillons, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A land of 1½ arpent in front by forty (40) in depth, situate in the first range of the parish of Saint Jean Deschaillons ; bounded on the north by the river Saint Lawrence, in rear to the south by the Queen's highway of the second range, on the north east by Treffle Beaudet, on the south west partly by Joseph Deveau and partly by Elzéar Laliberté—with a house, barn, hangard and other dependencies.

2. Un emplacement de un arpent et demi (1½) en superficie, sis et situé au premier rang de la dite paroisse ; ainsi borné au nord au chemin Royal, au sud et au nord-est à Onésime Lemay, et au sud-ouest à Cyrille Perusse—avec maison et hangards dessus construits.

Pour être vendus à Montréal, à mon bureau, MERCREDI, le VINGT-UNIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures a. m.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes,
Montréal, 17 juillet 1878. 5405 3

[Première publication, 20 juillet 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Ulric Boudreau, de la cité de Montréal, boucher et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés, appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requise de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un certain lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro officiel cinquante-sept (57), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine ; borné en front par la rue Saint-Bonaventure, en arrière par le lot numéro officiel 84, du dit quartier, d'un côté par le lot numéro officiel cinquante-six, du dit quartier, et d'autre côté par le lot numéro officiel cinquante-huit, du dit quartier—avec les bâtisses dessus construites.

2. Un certain lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro officiel trois cent trente-neuf (339), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine ; borné en front par la rue Saint-Bonaventure, en arrière par partie du lot numéro officiel trois cent quarante (340), d'un côté par le lot numéro officiel trois cent trente-huit, et d'autre côté par le lot numéro officiel trois cent soixante et neuf—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendus au bureau du soussigné, No. 15, Place d'Armes, Montréal, LUNDI, le SEIZIEME jour de SEPTEMBRE, A. D. 1878, à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau : No. 15, Place d'Armes,
Montréal, 3 juillet 1878. 5007 3

[Première publication, 6 juillet 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Léandre Demers, entrepreneur, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes opposition afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres opposi-

2. A lot of one arpent and a half (1½) arpents in superficies, situate in the first range of the said parish, bounded on the north by the Queen's highway, on the south and north east by Onésime Lemay, and on the south west by Cyrille Perusse —with a house and hangards thereon erected.

To be sold at Montreal, at my office, on WEDNESDAY, the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock a. m.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Place d'Armes Hill,
Montreal, 17th July, 1878. 5406

[First published, 20th July, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Ulric Boudreau, of the city of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A certain lot of land situate and being in the Saint Antoine ward, of the city of Montreal, known and designated as lot official number fifty seven (57), on the official plan and in the book of reference for the said Saint Antoine ward ; bounded in front by the Saint Bonaventure street, in rear by the lot official number 84, of the said ward, on one side by the official number fifty six, of the said ward, and on the other side by the official number fifty eight, of the said ward—with the buildings thereon erected.

2. A certain lot of land situate and being in the Saint Antoine ward, of the city of Montreal, known and designated as the lot official number three hundred and thirty nine, on the official plan and on the book of reference for the said Saint Antoine ward ; bounded in front by the Saint Bonaventure street, in rear by part of the lot official number three hundred and forty (340), on one side by the lot official number three hundred and thirty eight, and on the other side by the lot official number three hundred and sixty nine—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the undersigned, No. 15, Place d'Armes, Montreal, on MONDAY, the SIXTEENTH day of SEPTEMBER A. D. 1878, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office : No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 3rd July, 1878. 5008

[First published, 6th July, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Léandre Demers, of the city of Montreal, contractor, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the

tions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Tous les droits et prétentions du failli dans un emplacement situé dans la cité de Montréal, connu et désigné comme partie du lot numéro quatre-vingt-treize (93), sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, de la dite cité ; borné en front partie par la rue Saint Dominique et partie par le quart nord-ouest du dit lot numéro quatre-vingt-treize (93), possédé par Dame Julia Fabre, en arrière par les lots numéros cent deux (102) et cent trois (103), sur le dit plan officiel, possédés respectivement par Charles E. Belle et William Clinster ou leurs représentants, d'un côté partie par le lot numéro quatre-vingt-quatorze (94), sur le dit plan possédé par Euclide Langlois *et al.*, ou représentants, et partie par le lot numéro quatre-vingt-dix-sept (97), sur le même plan, possédé par Edouard Lafleur ou représentants, et de l'autre côté partie par le dit quart nord-est du dit lot et partie par le lot numéro quatre-vingt-douze (92), sur le dit plan officiel, possédé par Félix et Ignace Renaud ou représentants—avec les bâtisses sus-érigées en vertu d'un bail emphythéotique de la dite propriété consenti au failli par la dite Dame Julia Fabre, passé devant Mtre. J. P. Marion, notaire, à Montréal, le dix-sept (17) février 1876, et enregistré à Montréal, le vingt-un février 1876, sur le No. 90,958 ; sujet à tous les droits, priviléges et charges stipulés dans le dit bail emphythéotique ou en résultant.

Pour être vendus au bureau du soussigné, No. 518, rue Saint-Joseph, dans la cité de Montréal, LUNDI, le TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE A. D. 1878, à ONZE heures de l'avant-midi.

F. F. FINLAY,
Syndic.

Montréal, 24 juillet 1878.
[Première publication, 27 juillet 1878.] 5581

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Campbell Bryson, de la cité de Montréal, marchand de cuir, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession du dit failli, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppoistions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre sis et situé en la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame, district de Montréal, étant le lot No. 1260, au plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Antoine, de la dite cité de Montréal ; borné en front par la rue Cathcart—avec une maison de pierre taillée, et autres dépendances sus érigées.

Pour être vendu à la Real Estate Exchange, coin des rues Notre-Dame et Place d'Armes, en la cité de Montréal, LUNDI, le DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FULTON,
Syndic.

26, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 3 juillet 1878. 5029
[Première publication, 27 juillet 1878.]

undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale : oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

All the rights and interest of the insolvent in and to a lot of land or emplacement situate in the city of Montreal, known and described as part of lot number ninety three (93), on the official plan and book of reference of the Saint Louis ward, of the said city ; bounded in front partly by Saint Dominique street and partly by the north west quarter of said lot number ninety three (93), possessed by Dame Julia Fabre, in rear by lots numbers one hundred and two (102) and one hundred and three (103), on the said official plan, possessed respectively by Charles E. Belle and William Clinster or their representatives, on one side partly by lot number ninety four (94), on the said plan possessed by Euclide Langlois *et al.*, or representatives, and partly by lot number ninety seven (97), on the same plan, possessed by Edouard Lafleur or representatives, and on the other side partly by the said north east quarter of said lot and partly by lot number ninety two (92), on the said official plan, possessed by Félix and Ignace Renaud or representatives—with the buildings thereon erected under a certain emphyteutic lease of said property granted to the insolvent by the said Dame Julia Fabre, past before Mtre. J. P. Marion, notary, at Montreal, on the seventeenth (17) of February 1876, and registered at Montreal, on the twenty first February 1876, under No. 90,958 ; subject to all the rights, priveleges and charges declared in the said emphyteutic lease or resulting therefrom.

To be sold at the office of the undersigned, No. 518, Saint Joseph street, in the city of Montreal, on MONDAY the THIRTIETH day of SEPTEMBER A. D. 1878, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

F. F. FINLAY,
Assignee.

Montreal, 24th July, 1878.
[First published, 27th July, 1878.] 5582

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Campbell Bryson, of the city of Montreal, dealer in leather, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described and belonging to the estate of the insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale : oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate and being in the city of Montreal, parish of Notre Dame, district of Montreal, being lot No. 1260, on the official plan and in the book of reference for Saint Antoine ward, of the said city of Montreal ; bounded in front by Cathcart street—with a cut stone house, and other dependencies thereon erected.

To be sold at the Real Estate Exchange, corner Notre Dame street and Place d'Armes, in the city of Montreal, on MONDAY, the SECOND day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock forenoon.

JOHN FULTON,
Assignee.

26, Saint François Xavier street,
Montreal, 3rd July, 1878. 5030
[First published, 27th July, 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de F. X. Bénard, de la cité de Montréal, failli.

ATTENDU qu'à une vente d'immeubles sous le dit acte tenue au bureau du soussigné, en la cité de Montréal, le nommé O. G. Lemoine, de la dite cité de Montréal, s'est porté adjudicataire de l'immeuble ci-après décrit, et attendu, que le neuvième jour de juillet courant, un ordre a émané de l'honorable cour supérieure, pour le district de Montréal, la dite cour siégeant en faillite, ordonnant au syndic soussigné de vendre le dit immeuble ci-après désigné à la folle enchère du dit O. G. Lemoine. En conséquence, le dit syndic procédera à la vente de l'immeuble suivant, savoir :

Un lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier est de la dite cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro officiel cent cinquante-quatre (154), sur les plan et livre de renvoi officiels du cadastre du dit quartier est, de la contenance de vingt-six pieds de front sur cent quatre-vingt-sept pieds de profondeur; borné en front par la rue Notre-Dame, en arrière par la rue du Champ, d'un côté par le numéro officiel cent cinquante-trois, appartenant à la succession Masson, et de l'autre côté par le lot numéro officiel cent cinquante-cinq, du dit quartier —avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu au bureau du soussigné, JEUDI, le VINGT-NEUVIEME jour d'AOUT mil huit cent soixante et dix-huit, à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau : 15, Place d'Armes, Montréal. 5619

[Première publication, 27 juillet 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Barnwell, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamation que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres ppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Cette étendue de terre sise et située dans le village de Danville, formant partie du lot numéro dix-neuf, dans le quatrième rang des lots dans le canton de Shipton, plus particulièrement connue et désignee comme le résidu d'une certaine étendue de terre ; borné d'un côté vers le nord par le chemin public conduisant du village Danville à Kingsey, à l'est par la ligne de division entre les lots numéros dix-huit et dix-neuf, dans le dit quatrième rang du dit canton, au sud par la propriété de John Murphy, et à l'ouest par le chemin public courant le long du côté est du terrain du dépôt du chemin de fer Grand Tronc, après déduction des lots à bâtir maintenant possédés par le dit failli et autres parties ; le dit residu de la dite terre supposé contenir environ quatre acres en superficie, plus ou moins, mais sans aucune garantie de mesure précise, et la moitié indivise des propriétés suivantes.

2. Une étendue de terre sise et située dans le canton de Shipton, connue comme partie du lot numéro dix-neuf, dans le quatrième rang; et étant

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of F. X Bénard, of the city of Montreal, an Insolvent.

WHEREAS at a sale of the immovable property in this affair, in the office of the undersigned, in the city of Montreal, one named O. G. Lemoine, of the city of Montreal, was the last and highest bidder upon the property hereinafter described, and whereas, on the ninth day of July instant, an order was issued from the honorable the superior court for the district of Montreal, sitting in insolvency, ordering the undersigned assignee to sell the said property hereinafter described, at the *folle enchère* of the said O. G. Lemoine. Accordingly the said assignee will proceed to the sale thereof, namely :

A certain lot of land situate in east ward of the said city of Montreal, known and designated as lot number one hundred and fifty four (154), of the official plan and book of reference of the cadastre for the east ward aforesaid, measuring twenty six feet in front be one hundred and eighty seven feet in depth ; bounded in front by Notre Dame street, in rear by Du Champ street, on one side by the official number one hundred and fifty three, belonging to the Masson estate, and on the other side by the official number one hundred and fifty five, of the said ward—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the office of the undersigned, on THURSDAY, the TWENTY NINTH day of AUGUST, one thousand eigth hundred and seventy eight, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office : 15, Place d'Armes, Montreal. 5620

[First published, 27th July, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Barnwell, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them know according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six daysnext after the day of sale, to wit :

1. A certain tract or parcel of land situate and being in the village of Danville, forming part and portion of the lot number nineteenth, in the fourth range of lots in the township of Shipton, more particularly known and distinguished as the rest residue and remainder of a certain tract of land ; bounded on one side to the north by the highway leading from Danville village to Kingsey, on the east by the division line between the lots numbers eighteen and nineteen, in the said fourth range of the said township, on the south by the property of John Murphy, and on the west by the highway running along the easterly side of the Grand Trunk Railway depot, ground after deducting the building lots now owned by the said insolvent and other parties ; the said residue of said land supposed to contain about four acres in superficies, more or less, but without any guarantee as to measurement, and the undivided half of the following properties.

2. A certain tract or parcel of land situate and being in the township of Shipton, known as a part of lot number nineteen, in the fourth range ; and

bornée en partie par une lisière de terre de la largeur de vingt pieds, du côté sud-est du terrain du dépôt et joignant icelui, réservé pour un chemin, et s'étendant comme suit : commençant à un point sur le dit chemin réservé vingt pieds et neuf pouces sud de la bâtisse sus-érigée ; de là à angles droits avec le dit chemin réservé cent quinze pieds ; de là nord parallèle avec le dit chemin réservé quatre-vingt-cinq pieds ; de là à angles droits cent quinze pieds au dit chemin réservé ; de là le long du dit chemin quatre-vingt-cinq pieds jusqu'au point de départ, contenant environ un quart d'acre de terre en superficie, plus ou moins —avec un hôtel et autres bâtisses sus-érigées.

3. Un morceau de terre connu et désigné comme partie du lot numéro dix-neuf, dans le quatrième rang du dit canton de Shipton ; étant borné en front par une lisière de terre de la largeur de vingt pieds sur le côté sud-est du terrain du dépôt et joignant icelui réservé pour un chemin, en arrière par une ligne parallèle avec et à la distance de cent quinze pieds du dit chemin réservé, d'un côté vers le nord par la propriété du dit failli, et de l'autre côté par une ligne parallèle avec et à la distance de cent vingt-sept pieds d'icelui—avec un hôtel et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus à la British American Hotel, dans le village de Danville, MERCREDI, le DIX-HUITIEME jour de SEPTEMBBE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Western Chambers,
Montréal, 10 juillet 1878. 5247 2

[Première publication, 13 juillet 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles François Lapointe, de la paroisse de Sainte-Flavie, district de Rimouski, marchand, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire, afin de charges, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, bureau de J. N. Pouliot, écuyer, avocat, dans la ville de Rimouski, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement situé dans le premier rang des concessions de la paroisse de Sainte-Flavie dans le comté de Rimouski, contenant un arpent de front sur la profondeur qu'il y a ; borné par le sud au chemin Royal actuel, par le nord au fleuve Saint Laurent, par le nord-est à Joseph Aubin, et par le sud-ouest à Dame veuve Louis Langlois—avec maison, magasin et autres bâtisses sus-construites, appartenances et dépendances.

2. Un emplacement situé sur le deuxième rang de la paroisse de Sainte-Flavie, dans le comté de Rimouski, de forme irrégulière, de la contenance d'environ cinq perches en superficie ; borné par le nord-ouest à Fadin *alias* Fabien Lavoie, par le sud-est à François Malenfant, par le sud-ouest à François Norbert Blanchette, et par le nord-est à la route ou chemin Matapediac—avec maison, étable et autres bâtisses, appartenances et dépendances ; sujet le dit emplacement à une rente annuelle de six piastres, payable annuellement le

being bounded in part by a strip of land of the width of twenty feet, on the south east side of the depot ground and adjoining thereto, reserved for a road and extending as follows : commencing at a point on the said reserved road twenty feet and nine inches south of the building erected thereon ; thence at right angles with the said reserved road one hundred and fifteen feet ; thence north parallel with the said reserved road eighty five feet ; thence at right angles one hundred and fifteen feet to the said reserved road ; thence along the said road eighty five feet to the place of beginning, containing about a quarter of an acre of land in superficies, more or less—with an hotel and others buildings thereon erected.

3. A certain piece or parcel of land known and distinguished as part and portion of the lot number nineteen, in the fourth range of the said township of Shipton ; being bounded in front by a strip of land of the width of twenty feet on the south east side of the depot ground and adjoining thereto reserved for a road, in the rear by a line parallel with and at the distance of one hundred and fifteen feet from the said reserved road, on one side towards the north by the property of the said insolvent, and on the other side by a line parallel with and at the distance of one hundred and twenty seven feet therefrom—with an hotel and other buildings thereon erected.

To be sold at the British American Hotel, in the village of Danville, on WEDNESDAY, the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Western Chambers,
Montreal, 10th July, 1878. 5248

[First published, 13th July, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Charles François Lapointe, of the parish of Sainte Flavie, district of Rimouski, merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables hereinafter described, belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under aticle 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed at the office of the undersigned, office of J. N. Pouliot, esquire, advocate, in the town of Rimouski, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot situate in the first range of concessions of the parish of Sainte Flavie, in the county of Rimouski, containing one arpent in front by the depth there may be ; bounded on the south by the Queen's road, on the north by the river Saint Lawrence, on the north east by Joseph Aubin, and on the south west by Mrs. widow Louis Langlois—with a house, store and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot situate in the second range of the parish of Sainte Flavie, in the county of Rimouski, of irregular outline, containing about five perches in superficies ; bounded on the north west by Fadin *alias* Fabien Lavoie, on the south east by François Malenfant, on the south west by François Norbert Blanchette, and on the north east by the Matapediac road—with house, stable and outbuildings, appurtenances and dependencies ; said lot being subject to an annual rent of six dollars, payable on the first of May of every year, to Fran-

premier de mai, à M. François Norbert Blanchette, de la paroisse de Sainte-Flavie.

3. Une terre sise et située le long du chemin Matapédiac, dans la paroisse de Sainte-Angèle de Mérici, sur les terres de la couronne, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; bornée au nord-ouest à Narcisse Beaulieu ou ses représentants, par le sud-est à Joseph Ouellet, par le nord est au fronteau, et par le sud-ouest à la grande ligne—avec ensemble les bâtisses dessus construites, excepté toutefois le moulin à scie sus-érigé, ainsi que son emplacement qui sont reservés.

4. Tous les droits de préemption sur le lot numéro dix-sept, contenant cent soixante acres en superficie, situé dans le premier rang du township Cansapscal ; borné au sud à la rivière Matapédiac, au nord au bout de la profondeur, à l'est à Alexander Hall, à l'ouest aux terres de la couronne—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

5. Tous les droits et prétentions sur une terre sise et située au quatrième rang du townsip Amqui, contenant cent trente arpents en superficie, contenu dans le lot numéro cinquante-six et la partie du terrain y attenant qui se trouve sur la seigneurie Matapédiac—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances qui se trouvent sur le terrain dépendant de la dite seigneurie.

Pour être vendus les lots numéros un et deux, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Flavie, le SEIZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi. Le lot numéro trois, au bureau du second district d'enregistrement du comté de Rimouski, à Rimouski, le DIX-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi. Et les lots numéros quatre et cinq, au bureau de la première division d'enregistrement du comté de Rimouski, en la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, le DIX-NEUVIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi.

ELZ. COTÉ,
Syndic.

Rimouski, 8 juillet 1878. 5211 2

[Première publication, 13 juillet 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Ambroise Sénécal, de la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à mon bureau, dans la paroisse de Saint-François du Lac, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Une portion de terre située dans la paroisse de Saint-Guillaume, dans le cinquième rang du township d'Upton, au sud-ouest de la rivière David, contenant huit arpents en superficie, plus ou moins, étant tout le terrain contenu dans les limites suivantes : tenant d'un bout au chemin Royal du rang connu sous le nom de rang Baribeault, de l'autre bout à la rivière David, d'un côté vers le nord au chemin Royal des quatrième et cinquième rangées, et de l'autre côté au terrain d'Augustin Baribeault—avec maison, écuries, hangards et autres bâtisses dessus construites.

2. Un emplacement ou morceau de terre situé

çois Norbert Blanchette, of the parish of Sainte Flavie.

3. A land situate and being along the Matapediac road, in the parish of Sainte Angèle de Mericie, on the crown lands, measuring three arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded on the north west by Narcisse Beaulieu or representatives, on the south east by Joseph Ouellet, on the north east by the front line, and on the south west by the grand line—together with the buildings thereon erected ; excepting, however the saw mill thereon erected, and its site which are reserved.

4. All the preemption rights on lot number seventeen, containing sixty acres in superficies, situate in the first range of township Cansapscal ; bounded on the south by the river Matapediac, on the north by the end of the depth, on the east by Alexander Hall, on the west by the crown lots—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

5. All the rights and pretensions to a land situate in the fourth range of the township of Amqui, containing one hundred and thirty arpents in superficies, comprised in lot number fifty six, and the piece of land thereto belonging which is on the Matapediac seigniory — with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies on the lot depending from the said seigniory.

To be sold as follows, to wit : numbers one and two, at the church door of the parish of Sainte Flavie, on the SIXTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Lot number three, at the registry office of the second registration division of the county of Rimouski, at Rimouski, on the SEVENTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. And lots number four and five, at the registry office of the first registration district of the county of Rimouski, in the parish of Saint Jerome de Matane, on the NINETEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenon.

ELZ. COTÉ,
Assignee.

Rimouski, 8th July, 1878. 5212

[First published, 13th July, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Ambroise Sénécal, of the parish of Saint Guillaume d'Upton, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables belonging to the estate of the aforesaid insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civile procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the parish of Saint François du Lac, previous to the fifteen days next proceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A piece of land situated in the said parish of Saint Guillaume, in the fifth range of the township of Upton, on the south west of the river David, containing eight arpents in superficies, more or less, being all the land contained in the following boundaries ; bounded at one end by the front road of the range called range Baribault, at the other end by the river David, on one side towards the north by the public road of the fourth and fifth ranges, and on the other side by the land of Augustin Baribault—together with a house, stables, sheds, and other buildings thereon erected.

2. A piece of land or emplacement situated in

dans la paroisse de Saint-Guillaume, sur la quatrième rangée du township d'Upton, contenant cent vingt-huit pieds au front, cent neuf pieds à la profondeur sur la longueur de cent quarante-huit pieds dans la ligne sud-ouest et cent trente-huit pieds dans la ligne nord-est, tenant par devant au chemin Royal, en profondeur et des deux côtés au terrain du dit Ambroise Senécal—ensemble deux maisons et autres bâtisses dessus construites.

3. Une portion de terre située dans la dite paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans le quatrième rang, de forme irrégulière, contenant quatre arpents et demi de largeur sur deux arpents et demi de profondeur, le tout plus ou moins et sans garantie de mesure précise ; borné en front par le chemin de front du dit quatrième rang, en profondeur partie à la rivière David et partie à Gaspard T. Pelletier, d'un côté vers le sud-ouest au dit Gaspard T. Pelletier, et de l'autre côté vers le nord-est à la route qui conduit au rang de Sorel—avec un moulin à scie, ses engins et accessoires, un moulin à farine et accessoires, quatre maisons, écuries, remises, hangards, et autres dépendances dessus érigées, ainsi que le pouvoir d'eau à l'usage des dits moulins qui se trouve sur la rivière David qui coupe la dite portion de terre ; (à distraire de la dite portion de terre l'emplacement et dépendances ci-dessus en deuxième lieu désigné). Pour être, cette portion de terre en dernier lieu désignée avec ses dits moulins et dépendances, vendue sujette à et à la charge par l'adjudicataire de payer à Ferdinand Mercier, bourgeois, de la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, une rente foncière annuelle constituée rachetable de cent trente-deux dollars et quatre-vingt-seize centins, dont la dite portion de terre est grévée, payable annuellement le premier décembre chaque année, à commencer à payer la ite rente le premier décembre prochain, laquelle rente est due en vertu d'un acte de vente par le dit Mercier à Louis Adélard Senecal et Carlos Darius Meigs, reçu devant J. B. Commault, notaire, le vingt et un juillet mil huit cent soixante et trois, et suivant tous autres titres y relatif.

4. Une portion de terre située dans la dite paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans le quatrième rang, de forme irrégulière, pouvant contenir un arpent et demie de largeur sur un arpent de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; tenant en front au chemin de front du dit quatrième rang, en profondeur au cordon des terres du cinquième rang, d'un côté au sud-ouest au dit Ambroise Sénécal, et de l'autre côté à la rivière David—avec une boutique de forge dessus construite et ses dépendances et accessoires.

5. Une portion de terre située dans la dite paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans le quatrième rang, de forme triangulaire, contenant cent pieds, plus ou moins, sur le chemin de front du quatrième rang ; et borné d'un côté au nord à Xavier Milette, et de l'autre côté au sud à la rivière David, de la contenance qu'elle peut avoir telle que renfermée dans les bornes susdites.

6. Une portion de terre située dans la dite paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans le quatrième rang, de quatre arpents de largeur sur vingt-cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant en front partie au chemin de front du quatrième rang, et partie aux emplacements de Joseph Francœur et un nommé Grégoire ou représentants, en profondeur au chemin de front du troisième rang, d'un côté en haut à Joseph ou François Dupré et le nommé Grégoire ou représentants, et de l'autre côté en bas à Gaspard T. Pelletier et Solomon Bélanger ou représentants—avec maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites.

7. Une portion de terre située dans la dite paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans le troi-

the said parish of Saint Guillaume, in the fourth range of the township of Upton, containing at its front one hundred and twenty eight feet in front, and at its rear one hundred and nine feet in width, by a length of one hundred and forty eight feet in the south west line, and one hundred and thirty eight feet in the north east line ; bounded in front by the public highway, in rear and on both sides by the land of the said Ambroise Sénécal —together with two houses and other buildings thereon erected.

3. A piece of land situated in the parish of Saint Guillaume of Upton, in the fourth range, of an irregular form, containing four arpents and a half in width by two arpents and a half in depth, the whole more or less, and without warranty as to precise measure ; bounded in front by the front road of the said fourth range, in rear partly by the river David and partly by Gaspard T. Pelletier, on one side towards the south west by the said Gaspard T. Pelletier, and on the other side towards the north east by the *route* which leads to the range of Sorel—together with a saw mill, its engines and accessories, a grist mill and accessories, four houses, stables, sheds, and other buildings thereon erected, and also the water power for the use of the said mills in the river David, which runs through the said piece of land ; (to be taken off from the said piece of land the emplacement hereinabove in the second place described.) This lastly above described piece of land, together with its said mills and dependencies, to be sold subject to and on condition that the purchaser will be bound to pay to Ferdinand Mercier, gentleman, of the parish of Saint Guillaume of Upton, a yearly constituted redeemable ground rent of one hundred and thirty two dollars and ninety six cents, to which the said piece of land is affected, payable yearly on the first day of December in each year, to commence to pay the said rent on the first day of December next, which rent is due by vitrue of a deed of sale from the said Mercier to Louis Adélard Senécal and Carlos Darius Meigs, passed before J. B. Commault, notary, on the twenty first day of July, one thousand eight hundred and sixty three, and according to all other titles thereto relating.

4. A piece of land situated in the said parish of Saint Guillaume of Upton, in the fourth range, of an irregular form, containing one arpent and a half in width by one arpent in depth, more or less, and without any warranty as to precise measure ; bounded in front by the front road of the said fourth range, in depth by the cross line cordon of the lands of the fifth range, on one side to the south west by the said Ambroise Sénécal, and on the other side by the river David—together with a blacksmith shop thereon erected and dependencies and accessories.

5. A piece of land situated in the said parish of Saint Guillaume of Upton, in the fourth range, of a triangular form, containing one hundred feet, more or less, on the front road of the fourth range ; bounded on one side to the north by Xavier Milette, and on the other side to the south by the river David, of the superficies which it may have, such as enclosed in the above boundaries.

6. A piece of land situated in the said parish of Saint Guillaume of Upton, in the fourth range, of four arpents in width by twenty five arpents in depth, more or less ; bounded in front partly by the front road of the fourth range and partly by the emplacements of Joseph Francœur and a person named Gregoire or representatives, in depth by the front road of the third range, on one side *en haut* by Joseph or François Dupré and the above named Grégoire or representatives, and on the other side *en bas* by Gaspard T. Pelletier and Solomon Bélanger or representatives—together with one house, barn, stable and other buildings thereon erected.

7. A piece of land situated in the said parish of Saint-Guillaume of Upton, in the third rang

sième rang appelé rang de Sorel, de un arpent et quatre perches de largeur, allant en retrécissant d'une extrémité à l'autre sur vingt-cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise; tenant d'un bout au cordon du quatrième rang, de l'autre bout à la ligne de Louis Tessier, d'un côté en haut à un nomme Lefebvre, et de l'autre côté en bas à un nommé Rondeau.

8. Une portion de terre située dans la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans le sixième rang, appelé concession Saint-Louis formant partie des lots numéros vingt et un, vingt-deux et vingt-trois, des terres du sixième rang d'Upton, et étant marquée A, sur le plan de la nouvelle division des dits lots de terre, étant de forme irrégulière, et contenant soixante et treize arpents en superficie; tenant devant partie au chemin de front de la concession Saint-Louis, et partie à Isaïe Fafard, derrière à la rivière David, d'un côté au sud-ouest à Alfred Dauphiné, et de l'autre côté partie à la rivière David et partie à Xavier Faford.

9. Une portion de terre située dans la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans le sixième rang appelé concession Saint-Louis, et le septième, rang, formant partie des lots numéros dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux et vingt-trois des terres du sixième et du septième rangs d'Upton, et comprenant les terrains numéros huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux et vingt-trois de la division actuelle, contenant en tout onze cent soixante arpents de terre en superficie; borné en front au cordon de la concession Saint-Louis, en profondeur à la rivière David, d'un côté au sud-ouest à la ligne du township de Grantham, et de l'autre côté au nord-est à Leon Hervieux, le tout en bois debout.

10. Une portion de terre située dans la dite paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans le septième rang, formant partie des lots de terre numéros vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six et vingt-sept, des terres du septième rang du township d'Upton, et étant les numéros deux, trois, quatre, cinq, six et sept, de la première concession du septième rang, division actuelle, les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six et sept de la deuxième concession du septième rang, division actuelle, et partie des lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix et onze de la troisième concession du dit septième rang, division actuelle, d'après un plan figuratif d'une partie du septième rang du township d'Upton, fait par Charles Campbelle Sheppard, arpenteur, par ordre de Louis Adélard Sénécal, écuyer, le trente et un août mil huit cent soixante et six, la dite portion de terre comprenant tous les terrains ci-haut mentionnés et désignés sous le titre 10e, contenant en totalité mille vingt-neuf arpents et soixante et dix-neuf perches de terrain en superficie, et le tout borné d'un bout au nord-est au chemin de front de la concession Saint-Louis, de l'autre bout au sud-ouest au chemin de fer de la compagnie des chemins de fer du sud-est, d'un côté au sud-est à la ligne de Grantham, et de l'autre côté au nord-ouest partie au cordon du sixième rang et partie à Adelard Dauphinais ou représentants, le tout en bois debout.

11. Une portion de terre située dans la dite paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, faisant partie des lots numéros vingt-huit et vingt-neuf, des terres du septième rang du township d'Upton, étant partie du terrain numéro onze, de la troisième concession du septième rang, division actuelle, contenant cinquante-neuf arpents et quatre-vingt quatre centièmes en superficie; tenant d'un bout au nord est au dit chemin de

called *Rang de Sorel*, of one arpent and four perches in width, gitting narrower from end to the other by twenty five arpents in depth, more or less, and without any warranty as to precise measure; bounded at one end by the cross line (*cordon*) of the fourth range, at the other end by the line of Louis Tessier, on one side *en haut* by a man named Lefebvre. and on the other side *en bas* by a man named Rondeau.

8. A piece of land situated in the parish of Saint Guillaume of Upton, in the sixth range called concession Saint Louis, being part of the lots numbers twenty one, twenty two and twenty three, of the lands of the sixth range of Upton, and being marked A, on the plan of the new division of the said lots of land, being of an irregular form, and containing seventy three arpents in superficies; bounded in front partly by the front road of the concession Saint-Louis, and partly by Isaïe Fafard, in rear by the river David, on one side to the south west by Alfred Dauphiné, and on the other side partly by the river David and partly by Xavier Fafard.

9. A piece of land situated in the parish of Saint Guillaume of Upton, in the sixth range, called concession Saint Louis, and the seventh range, being part of lots numbers nineteen, twenty, twenty one, twenty two and twenty three, of the lands of the sixth and of the seventh ranges of Upton, and comprising the lands numbers eight, nine, ten, eleven, twelve, thirteen, fourteen, fifteeen, sixteen, seventeen, eighteen, nineteen, twenty, twenty one, twenty two and twenty three, of the new and present division, containing in all eleven hundred and sixty arpents of land in superficies; bounded in front by the cross line (*cordon*) of the concession Saint Louis, in depth by the river David, on one side to the south west by the line of the township of Grantham, and on the other side to the north east by Léon Hervieux, the whole in timber land.

10. A piece of land situated in the said parish of Saint Guillaume of Upton, in the seventh range, being part of the lots of land numbers twenty three, twenty four, twenty five, twenty six and twenty seven, of the lands of the seventh range of the township of Upton, and being the numbers two, three, four, five, six and seven, of the first concession of the seventh range, new and present division, the numbers one, two, three, four, five, six and seven, of the second concession of the seventh range, new and present division, and part of lots numbers one, two, three, four, five, six, seven, eight, nine, ten and eleven, of the third concession of the said seventh range, new and present division according to a figurative plan of a part of the seventh range of the township of Upton, made by Charles Campbell Sheppard, land surveyor, by order of Louis Adelard Senecal, esquire, on the thirty first August, one thousand eight hundred and sixty six, the said piece of land comprising all the lands hareinabove mentioned and described in this paragraph under the title 10e, containing in all one thousand and twenty nine arpents and seventy nine perches of land in superficies, and the whole bounded at one end to the north east by the front road of the concession Saint Louis, at the other end to the south west by the railroad of the south eastern railway company, on one side to the south east by the line of Grantham, and on the other side to the north west partly by the cross line (*cordon*) of the sixth range, and partly by Adélard Dauphinais or representatives, the whole in timber land.

11. A piece of land situated in the said parish of Saint Guillaume of Upton, being part of the lots numbers twenty eight and twenty nine, of the lands of the seventh range of the township of Upton, being part of the land number eleven, of the third concession of the seventh range, new and present division, containing fifty nine arpents and eighty four hundredths in superficies; bounded at one end to the north east by the said railroad

fer, de l'autre bout à la ligne des terres du rang du cordon, d'un côté au sud-est à la ligne de Grantham, et de l'autre côté au nord-ouest à un nommé Chapdelaine dit Larivière.

12. Une portion de terre située dans la dite paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans le sixième rang, faisant partie des lots de terre numéros dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt et un, des terres du sixième rang du township d'Upton, et étant les terrains numéros trente-deux, trente trois et trente-quatre, de la division actuelle, contenant en tout cent soixante et dix-sept arpents et seize centièmes en superficie ; tenant d'un bout au nord-est au grand chemin qui conduit à Drummondville, de l'autre bout au sud-ouest à la rivière David, d'un côté au sud-est à la ligne du township de Grantham, et de l'autre côté au nord-ouest à Louis Généreux, en bois debout.

Pour être vendus au bureau d'enrégistrement du comté d'Yamaska, dans la paroisse de Saint-François du Lac, le DIX-NEUVIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain (1878), à DIX heures de l'avant-midi.

V. GLADU,
Syndic.

Saint-François du Lac, 8 juillet 1878. 5165 2
[Première publication, 13 juillet 1878.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LES ACTES QUI LES AMENDENT.

Dans l'affaire de J. C. H. Craig, de la cité des Trois-Rivières, dans le district des Trois-Rivières, commerçants, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précederont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Les lots de terre suivants, situés sur le chemin Sainte-Marguerite, et portant les numéros 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, sur le plan et au livre de renvoi officiels du cadastre d'enrégistrement, pour la cité des Trois-Rivières ; chacun des dits lots contenant cinquante pieds de front sur cent vingt de profondeur—sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte du palais de justice, de la cité des Trois-Rivières, MARDI, le VINGTIEME jour d'AOUT A. D. 1878, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 12 juin 1878. 4563 3
[Première publication, 15 juin 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de La Compagnie de Gaz de Sorel, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, dans la Province de Québec, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant à succession du susdit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de

at the other end by the line of the lands of the range called *du Cordon*, on one side to the south east by the line of Grantham, and on the other side to the north west by a man named Chapdelaine dit Larivière.

12. A piece of land situated in the said parish of Saint Guillaume of Upton, in the sixth range, being part of the lots of land numbers eighteen, nineteen, twenty and twenty one, of the lands of the sixth range of the township of Upton, and being the lands numbers thirty two, thirty three and thirty four, of the new and present division containing in whole one hundred and seventy seven arpents and sixteen hundredths in superficies ; bounded at one end to the north east by the highway which leads to Drummondville, at the other end to the south west by the river David, on one side to the south east by the line of the township of Grantham, and on the other side to the north west by Louis Genereux, in timber land.

To be sold at the registry office for the county of Yamaska, in the parish of Saint François du Lac, on the NINETEENTH day of the month of SEPTEMBER next (1878), at TEN o'clock in the forenoon.

V. GLADU,
Assignee.

Saint François du Lac, 8th July, 1878. 5166
[First published, 13th July, 1878.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of J. C. H. Craig, of the city of Three Rivers, in the district of Three Rivers, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound o include in his certificate under article 700 of the of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

The following lots of land situate on the Sainte Marguerite road, being numbers 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, on the official plan and in the book of reference to the registration cadastre for the city of Three Rivers ; each of the said lots measuring fifty feet in front by one hundred and twenty feet in depth—without buildings.

To be sold at the court house door, in the city of Three Rivers, on TUESDAY, the TWENTIETH day of AUGUST, A. D. 1878, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 12th June, 1878. 4564
[First published, 15th June, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of the Sorel Gas Company, a body politic and corporate having its place of business at the town of Sorel, in the district of Richelieu, in the Province of Quebec, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil

l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Deux lots et un quart de lot de terre contigus, formant ensemble une étendue de terre située en la ville de Sorel, dans le comté de Richelieu ; bornée d'un côté par la propriété appartenant au gouvernement du Canada, du côté opposé par une autre propriété étant un lot de ville No. 466, en front par la rue Sainte-Elizabeth, et à l'autre extrémité par la propriété appartenant ou louée à James Morgan, contenant en tout 19932 pieds en superficie, plus ou moins—ensemble avec les bâtisses sus-érigées employées comme usine à gaz et dépendances, ainsi qu'un gazomètre, deux choses pour purifier avec ce qui a rapport condenseurs, place pour mesurer, cornues, une force hydraulique, régulateur, etc., etc.

Pour être vendus à la porte de l'église de Sorel, le DIX-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FULTON,
26, rue Saint François Xavier. Syndic.
Montréal, 26 juin 1878. 4843 3

[Première publication, 28 juin 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alexander McDonald, de Métis, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Une terre sise et située en le premier rang des concessions de la seigneurie du Grand Métis, en la paroisse de Métis, de la contenance de sept rpents de front sur vingt-deux arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée par le nord au fleuve Saint-Laurent, au sud au fronteau du deuxième rang, au sud-ouest à Jean-Bte. Lamontagne, et au nord-est partie à la route et partie à Alexander Smith—avec maison, grange et étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une autre terre située au deuxième rang de la seigneurie du petit Métis, en la dite paroisse de Métis, contenant trois arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur ; bornée par le nord aux terres du premier rang, au sud à celles du troisième rang, au nord-est à Daniel McEwing, au sud-ouest aux héritiers de Samuel Jenking—circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Métis, MERCREDI, le QUATRIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

D. LORTIE,
Bureau de Wurtele et Lortie, Syndic.
Rue Dalhousie.
Québec, 27 juin 1878. 4889 3

[Première publication, 28 juin 1878.]

Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Two and one quarter lots of land adjoining each other making together a piece or parcel of land situate in the town of Sorel, in the county of Richelieu; bounded on one side by property belonging to the government of Canada, on the opposite side by other property being town lot No. 466, on the front by Saint Elizabeth street, and on the other extremity by property belonging or leased to James Morgan, containing in the whole 19932 feet superficial, more or less—together with the buildings thereon erected used for gas works and outhouses, along with one gas holder, two purifiers with connections condensers, station meter, retorts, hydraulic main, governor, &c., &c.

To be sold at the church door of Sorel, on the SEVENTEENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock forenoon.

JOHN FULTON,
26, Saint François Xavier street, Assignee.
Montreal, 26th June, 1878. 4844

[First published, 28th June, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Alexander McDonald, of Metis, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the hereinafter described immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the sale, to wit:

1. A land situate and being in the first range of concessions in the seigneurie of Grand Metis, in the parish of Metis, measuring seven arpents in front by twenty two arpents in depth, more or less; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the front line of the second range, on the south west by Jean Bte. Lamontagne, and on the north east partly by the by-road and partly by Alexander Smith—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected—circumstances and dependencies.

2. Another land situate in the second range of the seigniory of Little Metis, in the said parish of Metis, measuring three arpents and a half in front by forty arpents in depth; bounded on the north by the lands of the first range, on the south by those of the third range, on the north east by Daniel McEwing, and on the south west by the heirs Samuel Jenking—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Metis, on WEDNESDAY, the FOURTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

D. LORTIE,
Office of Wurtele & Lortie, Assignee.
Dalhousie street.
Quebec, 27th June, 1878. 4890

[First published, 28th June, 1878.]

Ventes par le Shérif.–Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } LOUIS EDOUARD PA-
No. 844. } CAUD, Demandeur;
contre PATRICK IVERS, Défendeur.

1. La moitié du lot de terre numéro vingt-cinq, dans le cinquième rang du township de Tingwick, avoisinant le lot numéro vingt-six, contenant cent acres en superficie.

2. Le quart du lot de terre numéro vingt-sept, dans le cinquième rang du dit township, sur la largeur d'un demi lot; prenant par devant au chemin Craig du sixième rang sur la profondeur de la moitié du dit lot avoisinant le numéro vingt-six, contenant cinquante acres en superficie.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DIXIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 3 avril 1878. 2859 3

[Première publication, 6 avril 1878.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Arthabaska, à savoir : } L'HONORABLE DAVID
No. 1978. } EDWARD PRICE *et al.*, Demandeurs; contre RICHARD C. PORTER, Défendeur.

1. Un morceau de terre situé dans le canton Ireland, faisant partie du lot numéro trois, dans le cinquième rang, contenant sept perches et un quart sur Craig's road, partant de la ligne du lot connu comme Kimball's, seize perches et douze pieds le long du chemin qui conduit au moulin, huit perches joignant le lot du clergé, et vingt perches sur la ligne du dit lot connu comme Kimball's, formant en superficie environ deux acres et demie de terre—avec la maison, grange, boutique de forgeron et autres bâtisses sus-érigées, et améliorations faites, et toutes les appartenances y attenant.

2. Tout ce morceau ou étendue de terre sis et situé dans le canton Ireland susdit, contenant environ un acre et trente perches carrées de terre au coin sud-ouest du lot numéro trois, dans le cinquième rang des lots du dit canton, situé au côté ouest de Craig's road; et borné par le dit Craig's road du côté est, et par le lot ci-après en quatrième lieu désigné, au côté ouest, d'un côté vers le nord par Aaron Kimball ou représentant, et de l'autre côté vers le sud par Richard Charles Porter, représentant James Gillespie, contenant environ cent acres de terre en superficie—avec les appartenances.

3. Tout ce morceau de terre situé dans le canton Ireland, faisant partie du lot numéro trois, dans le cinquième rang du dit canton, contenant soixante

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } LOUIS EDOUARD PA-
No. 844. } CAUD, Plaintiff; against
PATRICK IVERS, Defendant.

1. The half of lot number twenty five, in the fifth range of the township of Tingwick, adjoining lot number twenty six, containing one hundred acres in superficies.

2. The quarter of lot number twenty seven, in the fifth range of the said township, by the width of a half lot; bounded in front by Craig's road, of the sixth range by the depth of the half of the said lot adjoining lot number twenty six, containing fifty acres in superficies.

To be sold at the registry office for the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirteenth day of August next.

CHARLES J. POWELL
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 3rd April, 1878. 2860

[First published, 6th April, 1878.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Quebec.

Arthabaska, to wit : } THE HONORABLE
No. 1978. } DAVID EDWARD PRICE *et al.*, Plaintiffs; against RICHARD C. PORTER, Defendant.

1. A piece of land situate in the township of Ireland, being part and parcel of lot number three, in the fifth range, containing seven perches and one quarter on Craig's road, starting from the line of the lot known as Kimball's, sixteen perches and twelve feet along the road which leads to the mill, eight perches or rods joining the clergy lot, and twenty perches on the line of the said lot known as Kimball's, containing a superficies of about two acres and a half—together with the dwelling house, barn, blacksmith's forge and other buildings and improvements thereon erected and being, and all the appurtenances thereof.

2. All that piece or parcel of land situate lying and being in the township of Ireland aforesaid, containing about one acre and thirty square rods of land on the south west corner of the lot number three, in the fifth range of lots in the said township, being on the west side of Craig's road, and bounded by the said Craig's road, on the east side, and by the lot hereinafter fourthly described, on the west side, on one side towards the north by Aaron Kimball or representatives, and on the other side towards the south by Richard Charles Porter, representing James Gillespie, containing about one hundred acres in superficies—together with the appurtenances thereof.

3. All that piece of land situate in the said township of Ireland, being part of lot number three, in the fifth range of the said township, and

et quinze acres en superficie ou environ, tel qu'il est maintenant ; et borné au nord-ouest par une terre appartenant à Harley Thurber ou représentant, au sud-est par une terre appartenant à Isaac Turber ou représentants, et au sud-ouest par une terre appartenant à Peter C. Lord ou présentants—avec toutes les appartenances et dépendances, sauf et excepté environ la moitié d'un acre de terre en superficie, à distraire de la dite étendue de terrain, sur lequel est bâtie une maison d'école.

4. Tout ce morceau ou étendue de terre connu et désigné comme la moitié nord-ouest du lot numéro trois, dans le quatrième rang du canton Ireland susdit, contenant cent acres de terre, plus ou moins, en superficie—avec toutes les appartenances.

5. Tout ce morceau de terre situé dans le canton Ireland susdit, connu et désigné comme lot numéro deux, dans le cinquième rang, contenant deux cents acres en superficie, plus ou moins—avec l'allocation ordinaire pour les chemins publics, et toutes les appartenances.

6. Tout ce certain morceau de terre situé dans le canton Ireland susdit, connu et désigné comme la moitié sud-ouest du lot numéro deux, dans le quatrième rang, contenant cent acres de terre en superficie, plus ou moins—avec les appartenances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le VINGT-TROISIEME jour d'AOUT prochain, à NEUF heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 18 avril 1878. 3199 3
[Première publication, 20 avril 1878.]

containing seventy five acres in superficies, or thereabout, as the same is now stated ; and bounded on the north west by land belonging to Harley Turber or representatives, on the south east by land belonging to Isaac Thurber or his representatives, and on the south west by land belonging to Peter C. Lord or his representatives —together with all appurtenances and dependencies, thereunto belonging, save and except about half an acre of land in superficies, to be taken from the said extent, upon which is erected a school house.

4. All that certain piece or parcel of land known and distinguished as the north west half of lot number three, in the fourth range of the township of Ireland aforesaid, containing one hundred acres of land, more or less, in superficies—together with all the appurtenances thereof.

5. All that certain piece of land situate in the township of Ireland aforesaid, known and distinguished as the lot number two, in the fifth range, containing two hundred acres, more or less, in superficies—with the usual allowance for highways, and all the appurtenances thereof.

6. All that certain tract or parcel of land situate in the township of Ireland aforesaid, known and distinguished as the south west half of lot number two, in the fourth range, containing one hundred acres in superficies, more or less—with the appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the TWENTY THIRD day of AUGUST next, at NINE of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 18th April, 1878. 3200
[First published, 20th April, 1878.]

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir : } JOHN HOLMES, De-
No. 660. } mandeur ; contre WILLIAM CRAIG, Défendeur.

La moitié nord-est du lot numéro cinq, sur le côté sud-est de la rivière Chateauguay, contenant environ un arpent de front par environ vingt arpents de profondeur ; borné en front par la rivière Chateauguay, en arrière par la ligne qui se trouve entre la seigneurie de Chateauguay et le Sault Saint-Louis, du côté nord-est par le numéro quatre à François Duquet et Robert Craig, et du côté sud-ouest par la moitié sud-ouest du dit numéro cinq au dit Robert Craig—avec une grange sus-érigée ; à la réserve en faveur de Jane Crawford, épouse de Daniel Craig, de l'usufruit et jouissance du dit immeuble durant sa vie.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joachim de Chateau-

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days, next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit : } JOHN HOLMES,
No. 660. } Plaintiff ; against WILLIAM CRAIG, Defendant.

The north east half of lot number five, on the south east side of the river Chateauguay, containing about one arpent in front by about twenty arpents in length ; bounded in front by the river Chateauguay, in rear by the line between the seigniories of Chateauguay and Sault Saint Louis, on the north east side by number four, to François Duquet and Robert Craig, and on the south west side by the south west half of said number five to the said Robert Craig—with a barn thereon erected ; with reserve in favor of Jane Crawford, wife of Daniel Craig, of the usufruct and enjoyment of the said immoveable during her lifetime.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joachim de Chateauguay, on

guay, le VINGT-UNIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de septembre prochain.

L. HAINAULT,
Shérif.

Beauharnois, 13 avril 1878.
[Première publication, 20 avril 1878.] 3141 3

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir : No. 545. THOMAS ELLIOT, Demandeur ; contre JACOB LECUIER, Défendeur.

1. Un emplacement situé en la côte Sainte-Marguerite, en la paroisse Saint-Joachim de Chateauguay, contenant trois arpents de front sur un arpent de profondeur, plus ou moins ; borné en front par le chemin de Sainte-Marguerite, en profondeur partie par Charles Reid et partie par Thomas et Alexander Cooper, d'un côté par Raguel Dupont, et d'autre côté par les dits Thomas et Alexander Cooper—avec deux maisons dessus construites ; lequel dit emplacement est coupé par le chemin de descente qui conduit à la côte Saint-Jean-Baptiste ; avec réserve de l'allonge du côté nord qui appartient à Guillaume Lécuier, et la jouissance de la maison du côté nord en faveur de Joseph Lécuier, père, et son épouse, durant leur vie.

2 La jouissance et usufruit durant la vie de Joseph Lécuier, père, et Dame Dlizabeth Dalton, père et mère du dit défendeur, d'une terre située en la côte Sainte-Marguerite, dans la dite paroisse de Saint-Joachin de Chateauguay, étant de forme irrégulière, contenant cinquante-cinq arpents et demie en superficie, plus ou moins ; bornée en front par lo chemin de la dite côte Sainte-Marguerite, en profondeur par la ligno de la seigueurie du Sault Saint-Louis, d'un côté par Jean-Baptiste Dupont, et d'autre côté par Guillaume Lécuier—avec la moitié d'une grange et une écurie en pierre dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joachin de Chateau guay, le VINGT-UNIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de septembre prochain.

L. HAINAULT,
Shériff.

Beauharnois, 15 avril 1878.
[Première publication, 20 avril 1878. 3139 2

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Beauharnois.

Beauharnois, à savoir : No. 436. OWEN LYNCH et autres, Demandeurs ; contre ELIZA CAHILL, veuve de feu John Baxter et autres, Défendeurs.

Un emplacement désigné sous le numéro sept, de la rue Notre-Dame, dans le village de la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, comté de Chateauguay, district et seigneurie de Beauharnois, contenant quatre-vingt-dix pieds de largeur sur quatre-vingt-dix pieds de longueur ; borné en front par la rue Notre-Dame, en profondeur par le numéro vingt-cinq, du côté sud-ouest par la rue Saint-Léon, et du côté nord-est par Raymond Foisy—avec une maison et une laiterie en briques, une maison et un hangard en bois dessus construits.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, le DOUZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportrble le second jour de décembre prochain.

L. HAINAULT,
Shérif.

Beauharnois, 4 juin 1878.
[Première publication, 8 juin 1878.] 4381 2

Ventes par le Shérif.—Bedford

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mention-

TWENTY FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the morning. Said writ returnable on the fourth day of September next.

L. HAINAULT,
Sheriff.

Beauharnois, 13th April, 1878.
[First published, 20th April, 1878.] 3142

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit : No. 545. THOMAS ELLIOT, Plaintiff ; against JACOB LECUIER, Defendant.

1. A lot situate in the Côte Sainte Marguerite, in the parish of Saint Joachim de Chateauguay, containing three arpents in front by one arpent in depth, more or less ; bounded in front by the Sainte Marguerite road, in rear partly by Charles Reid and partly by Thomas and Alexander Cooper, on one side by Raguel Dupont, and on the other side by the said Thomas and Alexander Cooper—with two houses thereon erected ; which said lot is cut by the by-road leading to the Côte Saint Jean Baptiste ; reserving the wing on the north side which belongs to Guillaume Lecuier, and the use and enjoyment of the house on the north side in favor of Joseph Lecuier, senior, and his wife, during their lifetime.

2. The enjoyment and usufruct during the lifetime of Joseph Lecuier, senior, and Dame Elizabeth Dalton, the parents of the said defendant, of a land situate in the Côte Sainte Marguerite, in the said parish of Saint Joachim de Chateauguay, being of irregular outline, containing fifty five arpents in superficies, more or less ; bounded in front by the road of the said Côte Sainte Marguerite, in rear by the alignment of the seigniory of Sault Saint Louis, on one side by Jean Baptiste Dupont, and on the other side by Guillaume Lecuier—with the half of a barn and a stable built of stone thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Joachim de Chateauguay, on the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighteenth day of September next.

L. HAINAULT,
Sheriff.

Beauharnois, 15th April, 1878.
[First published, 20th April, 1878.] 3140

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Beauharnois.

Beauharnois, to wit : No. 436. OWEN LYNCH and others, Plaintiffs ; against ELIZA CAHILL, widow of the late John Baxter and others, Defendants.

A lot designated as number seven, on Notre Dame street, in the village of the parish of Saint Jean Chrysostôme, county of Chateauguay, district and seigniory of Beauharnois, measuring ninety feet in width by ninety feet in length ; bounded in front by Notre Dame street, in rear by number twenty five, on the south west side by Saint Leon street, and on the north east side by Raymond Foisy—with a house and dairy built of brick, and a wooden hangard thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jean Chrysostôme, on the TWELFTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of December next.

L. HAINAULT,
Sheriff.

Beauharnois, 4th June, 1878.
[First published, 8th June, 1878.] 4382

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have

nés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } FREDERICK ROBINSON,
No. 2195. } Demandeur ; contre les terres et tenements de LOUIS GALIPEAU, Défendeur.

Une certaine étendue de terre sise et située dans le canton de Stukely, dans le district de Bedford, et connue et désignée comme la juste moitié des trois quarts ouest du lot numéro deux, dans le quatrième rang des lots dans le dit canton de Stukely, supposé contenir soixante et quinze acres de terre en superficie, plus ou moins, avec l'allocation ordinaire pour chemins public, la dite terre devant être mesurée par une ligne parallèle avec la ligne du côté est du dit lot de nord au sud toute la longueur du dit lot ; et bornée à l'est par le quart est du dit lot possédé par Jules Ladouceur, au nord et au sud par le bout de la ligne du dit lot, et ouest par la terre possédée par Isidore Nantelle—avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, dans le district de Bedford, MARDI, le QUINZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour d'octobre prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 4 juin 1878. 4351 2

[Première publication, 8 juin 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Montréal.

Bedford, à savoir : } THE TRUST AND LOAN
No. 859 } COMPANY OF CANADA.
Demanderesse ; contre les terres et tenements de CHARLES G. JONES, Défendeur.

Premièrement.—Toute cette partie du lot numéro vingt-deux, dans le dixième rang des lots dans le canton de Brome, dans le district de Bedford, située du côté est de la décharge du Lac Brome, et contenant environ quarante-six acres, plus ou moins ; borné à l'est par le lot numéro vingt-deux, du onzième rang, à l'ouest par le Lac Brome et la décharge, au nord par le lot numéro vingt-trois, dans le dixième rang, et au sud partie par le lot numéro vingt et un, dans le dixième rang et partie par le Lac Brome.

Deuxièmement.— Lot numéro vingt-trois, dans le dit dixième rang des lots dans le dit canton de Brome.

Troisièmement—Lot numéro vingt-quatre, dans le dit dixième rang des lots dans le dit canton de Brome, contenant deux cents acres, plus ou moins.

Quatrièmement.—La moitié nord du numéro vingt-cinq, dans le dit dixième rang des lots dans le dit canton de Brome, contenant cent acres, plus ou moins.

Cinquièmement.— Lot numéro vingt-six, dans le neuvième rang des lots dans le dit canton de Brome, contenant deux cents acres, plus ou moins, le tout mesure anglaise.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour

been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } FREDERICK ROBINSON,
No. 2195. } Plaintiff ; against the lands and tenements of LOUIS GALIPEAU, Defendant.

A certain piece tract or parcel of land lying and situate in the township of Stukely, in the district of Bedford, and known and distinguished as the equal half of the west three quarters of lot number two, in the fourth range of lots in the said township of Stukely, supposed to contain seventy five acres of land in superficies, be the same, more or less, with the usual allowance for highways, said land to be measured by a line parallel with the east side line of the said lot from north to south the entire length of the said lot ; and bounded on the east by the east quarter of said lot owned by Jules Ladouceur, on the north and south by the end lines of said lot, and west by land owned by Isidore Nantelle—with all the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, in the district of Bedford, on TUESDAY, the FIFTEENTH day of OCTOBER next, at ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the seventeenth day of October next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 4th June, 1878. 4352

First published, 8th June, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada — District of Montreal.

Bedford, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 859. } COMPANY OF CANADA,
Plaintiff ; against the lands and tenements of CHARLES G. JONES, Defendant.

Firstly.—All that portion of lot number twenty two, in the tenth range of lots in the township of Brome, in the district of Bedford, situate on the eastern side of the outlet of Brome Lake, and containing about forty six acres, more or less ; bounded to the east by lot number twenty two, of the eleventh range, to the west by Brome Lake and outlet, to the north by lot number twenty three, in the tenth range, and to the south partly by lot number twenty one, in the tenth rang and partly by Brome Lake.

Secondly.—Lot number twenty three, in the said tenth range of lots in said township of Brome.

Thirdly.—Lot number twenty four, in the said tenth range of lots in said township of Brome, containing two hundred acres, more or less.

Fourthly.—The north half of lot number twenty five, in the said tenth range of lots in said township of Brome, containing one hundred acres, more or less.

Fifthly.—Lot number twenty six, in the ninth range of lots in said township of Brome, containing two hundred acres, more or less, the whole english measure.

To be sold at the office of the registrar for the

le comté de Brome, à Knowlton, dans le canton de Brome et district de Bedford, MARDI, le VINGT-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre mil huit cent soixante et dix-huit.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 16 avril 1878. 3177 3

[Première publication, 20 avril 1878.]

FIERIE FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada.—District de Bedford.

Bedford, à savoir : ANNA M. MARTINDALE,
No. 2043. Demanderesse ; contre les terres et tenements de DENIS W. BRYAN, Défendeur.

Toute cette étendue de terre sise et située dans le canton de Stanbridge, dans le district de Bedford, connue et désignée sous le numéro trois, dans le troisième rang des lots du dit canton—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour le comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbri lge, dans le district de Bedford, VENDREDI, le ONZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 20 mai 1878. 4353 2

[Première publication, 8 juin 1878.]

Ventes par le Shérif—Chicoutimi.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Chicoutimi.

Chicoutimi, à savoir : DAME DELPHINE
No. 327. CIMON, de la paroisse de Saint-Etienne de la Malbaie, veuve de feu François-Xavier Frénette, en son vivant, du même lieu, écuyer, avocat, Demanderesse ; contre CELESTIN GIRARD, de la paroisse de Notre-Dame de Laterrière, cultivateur, Défendeur.

1. Le lot de terre numéro un, dans le rang est de Chicoutimi, dans le township de Laterrière, contenant quatre-vingt-dix acres en superficie, plus ou moins ; borné par le sud-ouest partie à la Rivière de Chicoutimi et partie au lot numéro six, du sixième rang, et par le nord-est au lot numéro deux, du septième rang—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Le lot de terre numéro deux, dans le rang est de Chicoutimi, dans le township de Laterrière, contenant quatre-vingt-douze acres en superficie, plus ou moins ; borné au sud-ouest à la Rivière de Chicoutimi—sans bâtisses.

3. Le lot de terre numéro vingt-cinq, dans le neuvième rang du canton de Signay, contenant

county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome, and district of Bedford, on TUESDAY, the TWENTY SEVENTH day of AUGUST next, at TWELVE of the clock NOON. The said writ returnable the tenth day of September, one thousand eight hundred and seventy eight.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 16th April, 1878. 3178

[First published, 20th April, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : ANNA M. MARTINDALE,
No. 2043. Plaintiff; against the lands and tenements of DENIS W. BRYAN, Defendant.

All that certain tract or lot of land situated in the township of Stanbridge, in the district of Bedford, known and distinguished by lot number three, in the third range of lots in the said township—together with all the buildings and improvements thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, in the district of Bedford, on FRIDAY, the ELEVENTH day of OCTOBER next, at the hour of TWELVE of the clock noon. The said writ returnable the fifteenth day of October next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 20th May, 1878. 4354

[First published, 8th June, 1878.]

Sheriff's Sales—Chicoutimi.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—Chicoutimi.

Chicoutimi, to wit : DAME DELPHINE CI-
No. 327. MON, of the parish of Saint Etienne de la Malbaie, widow of the late François Xavier Frenette, in his lifetime, of the same place, esquire, advocate, Plaintiff; against CELESTIN GIRARD, of the parish of Notre Dame de Laterrière, farmer, Defendant.

1. Lot number one, in the east range of Chicoutimi, in the township of Laterrière, containing ninety arpents in superficies, more or less; bounded on the south west partly by the Chicoutimi river and partly by lot number six of the sixth range, and on the north east by lot number two of the seventh range—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Lot number two, in the east range of Chicoutimi, in the township of Laterrière, containing ninety two arpents in superficies, more or less; bounded on the south west by the Chicoutimi river—without buildings.

3. Lot number twenty five, in the ninth range of the township of Signay, containing one hundred

cent quarante-huit acres en superficie, plus ou moins ; tenant en front à la petite décharge.

4. Le lot de terre numéro vingt-six, dans le neuvième rang du canton de Signay, contenant cent quarante-huit acres en superficie, plus ou moins ; tenant en front à la petite décharge.

Pour être vendus les deux premiers lots au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro un, à Chicoutimi, le SEIZIEME jour du mois d'OCTOBRE prochain, à DIX heures avant-midi ; et les deux derniers lots au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro deux, à Hébertville, le SEIZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'octobre prochain.

O. BOSSÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Chicoutimi, 28 mai 1878. 4307 2

[Première publication, 15 juin 1878.]

and forty eight acres in superficies, more or less ; bounded in front by the little outlet.

4. Lot number twenty six, in the inth range of the township of Signay, containing one hundred and forty eight acres in superficies, more or less ; bounded in front by the little outlet.

To be sold the two lots firstly above described, at the registry office for the registration division of Chicoutimi, number one, at Chicoutimi, on the SIXTEENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon ; and the two lots lastly described, at the registry office of the registration division of Chicoutimi, number two, at Hébertville, on the SIXTEENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of October next.

O. BOSSÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Chicoutimi, 28th May, 1878. 4308

[First published, 15th June, 1878.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Canada, Province de Québec, District d'Iberville, No. 16. } JOSEPH A. LOMME, Demandeur ; contre ANTOINE LANCIAULT, Défendeur.

Une terre située dans la paroisse de Saint-Sébastien, dans le rang des Dusseau, de la contenance de deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; bornée en front à l'ouest par le grand chemin, en profondeur par Lucien Regnier, au côté sud par Julien Lamoureux, et au nord par Sinotte Goyette—avec les bâtisses dessus y erigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Sébastien, le VINGT-SIXIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 15 avril 1878. 3143 3

[Première publication, 20 avril 1878.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS

Superior Court—District of Iberville.

Canada, Province of Quebec, District of Iberville, No. 16. } JOSEPH A. LOMME, Plaintiff ; against ANTOINE LANCIAULT, Defendant.

A farm situate in the parish of Saint Sébastien, in the Dusseau's range, containing two arpents in front by twenty eight arpents in depth ; more or less, without garantee of precise measure ; bounded in front to the west by the public road, in depth by Lucien Regnier, on the south side by Julien Lamoureux, and to the north by Sinotte Goyette —with the buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Sébastien, on the TWENTY SIXTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the tenth day of September next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint John's, 15th April, 1878. 3144

[First published, 20th April, 1878.]

Ventes par le Shérif--Kamouraska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin*

connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir : } HENRY SWIFT, de
No. 94. } la paroisse de Notre-Dame de Québec, district de Québec. Demandeur ; contre THE CANADA HOTEL COMPANY, corps politique ayant son principal bureau d'affaire en la cité de Montréal, district de Montréal, Défenderesse, c'est à savoir :

Un circuit de terre sis et située au premier rang des concessions de la paroisse de Saint-George de Cacouna, contenant un arpent et demi de front sur environ six arpents, plus ou moins, de profondeur ; borné au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud au chemin de la Reine, à l'est par Chrysologue Pelletier, et à l'ouest par François Michaud—avec toutes les bâtisses sus-construites, circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-George de Cacouna, le QUATRIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures avant midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de décembre prochain.

V. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Village de Kamouraska, 26 juillet 1878. 5683

[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Kamouraska, to wit : } HENRY SWIFT, of the
No. 94. } parish of Notre Dame de Québec, district of Quebec, Plaintiff ; against THE CANADA HOTEL COMPANY, a body politic and corporate having its principal business office in the city of Montreal, district of Montreal, Defendant, to wit :

A circuit of land situate in the first range of the concessions of the parish of Saint George de Cacouna, measuring one arpent and a half in front by about six arpents, more or less, in depth ; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the Queen's highway, on the east by Chrysologue Pelletier, and west by François Michaud—with all the buildings thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint George de Cacouna, on the FOURTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twelfth day of December next.

V. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Village of Kamouraska, 26th July, 1878. 5684

[First published, 3rd August, 1878.]

Ventes par le Shérif—Montmagny

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure,

District de Québec, } LUDGER ROY, rentier,
No. 145. } de la paroisse de Saint-Valier ; contre FERDINAND GAULIN, cultivateur et foreman, de la paroisse de Saint-François de la Rivière du Sud, savoir :

Une terre de figure irrégulière située en la paroisse de Saint-François de la Rivière du Sud, au sud de la dite Rivière du Sud, connue au livre de renvoi et sur le plan officiels du cadastre de comté de Montmagny, sous le No. 153 ; bornée vers le nord-est par le No. 154, vers le sud-ouest partie par une route publique et partie par le No. 152, vers le nord par la Rivière du Sud, et vers le sud par les Nos. 330 et 331, contenant en superficie soixante et treize arpents et quatre-vingt perches (73 et 80)—avec maison, granges et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François Rivière du Sud, JEUDI, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX

Sheriff's Sales—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificat, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Quebec, } LUDGER ROY, *rentier*, of
No. 145. } the parish of Saint-Valier, against FERDINAND GAULIN, farmer and foreman, of the parish of Saint-François de la Rivière du Sud, to wit :

A land of irregular outline situate and being in the parish of Saint François de la Rivière du Sud, south of the said River du Sud, known on the official plan and book of reference to the cadastre of the county of Montmagny, as No. 153 ; bounded on the north east by No. 154, on the south west partly by a public road and partly by No. 152, on the north by River du Sud, on the south by Nos. 330 and 331, containing in superficies seventy three arpents and eighty perches (73 and 80)—together with the house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint François de la Rivière du Sud, on THURSDAY, the TENTH day of OCTOBER next,

heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'octobre prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 3 juin 1878. 4317 2

[Première publication, 8 juin 1878.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le apport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ALEXIS MATHIEU,
No. 1744. } Demandeur ; contre
THEODORE TRUDEAU, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, de la contenance de quarante (40) pieds de front sur cinquante-sept (57) pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, et étant composé des parties de lots suivants, savoir :

1. De la partie nord-ouest du lot numéro onze cent quarante-cinq-vingt-deux (1145-22), des plan et livre de renvoi de la subdivision du lot numéro onze cent quarante-cinq (1145), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie. Cette subdivision préparée et déposé suivant les dispositions de l'article 2175 du code civil du Bas-Canada, laquelle partie nord-ouest se trouve de la contenance d'environ vingt-sept (27) pieds de front sur vingt et un (21) pieds de profondeur, mesure anglaise ; et est bornée en front au sud-ouest par une autre portion du dit lot numéro onze cent quarante-cinq-vingt-deux (1145-22), qui avec d'autres parties de lots forme la rue Mathieu, en arrière par le lot numéro onze cent quarante-cinq-vingt-trois (1145-23), des plan et livre de renvoi de la dite subdivision, d'un côté au nord-ouest par le lot numéro onze cent quarante-cinq-vingt et un (1145-21), des plan et livre de la dite subdivision, et d'autre côté par une autre portion du dit lot numéro onze cent quarante-cinq-vingt-deux (1145-22), appartenant à Alexandre Ambrois et autres.

2. De la partie nord-ouest du lit lot numéro onze cent quarante-cinq-vingt-trois (1145-23), laquelle partie nord-ouest se trouve de la contenance d'environ vingt-sept (27) pieds de front sur trente-six (36) pieds de profondeur, mesure anglaise, et se borne en front au sud-ouest par la partie ci-dessus désignée du dit lot numéro onze cent quarante-cinq-vingt-deux (1145-22), en arrière par le lot numéro onze cent quarante-huit (1148), des dits plan et livre de renvoi officiels, d'un côté au nord-ouest par le dit lot numéro onze cent quarante-cinq-vingt et un (1145-21), et d'autre côté par une autre portion du dit lot numéro onze cent quarante-cinq-vingt trois (1145-23), appartenant à M. Ambrois et autres.

3. D'une partie sud-est du dit lot numéro onze cent quarante-cinq-vingt et un (1145-21), laquelle

at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty second day of October next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 3rd June, 1878. 4318

[First published, 8th June, 1878.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } ALEXIS MATHIEU, Plaintiff ; against THEODORE
No. 1744. } TRUDEAU, Defendant.

A lot of land situate in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, measuring forty (40) feet in front by fifty seven (57) feet in depth, the whole english measure, more or less, without warranty as to precise measurement, and made up of the following portions of lots, to wit :

1. Of the north west part of lot number eleven hundred and forty five-twenty two (1145-22), on the official plan and book of reference to the subdiv sion of said lot number eleven hundred and forty five (1145), on the official plan and book of reference of Saint Mary's ward aforesaid. Said subdivision being made and fyled under article 2175 of the civil code of Lower Canada, said north west part measuring about twenty seven (27) feet in front by twenty one (21) feet in depth, english measure ; bounded in front to the south west by another portion of the said lot number eleven hundred and forty five-twenty two (1145-22), which with other portions of lots forms Mathieu street, in rear by lot number eleven hundred and forty five-twenty three (1145-23), on the said official subdivision plan, on one side to the north west by eleven hundred and forty five-twenty one (1145-21), on the said official plan and book of reference, and on the other side by another portion of the said lot number eleven hundred and forty five-twenty two (1145-22), belonging to Alexandre Ambrois and others.

2. Of the north west part of the said lot number eleven hundred and forty five-twenty three (1145-23), said north west part measuring about twenty seven (27) feet in front by thirty six (36) feet in depth, english measure, and is bounded in front to the south west by the part hereinabove described of the said lot number eleven hundred and forty five-twenty two (1145-22), in rear by lot number eleven hundred and forty eight (1148), of the said official plan and book of reference, on one side to the north west by the said lot number eleven hundred and forty five-twenty one (1145-21), and on the other side by another portion of the said lot number eleven hundred and forty five-twenty three (1145-23), belonging to Mr. Ambrois and others.

3. Of a south east part of said lot number eleven hundred and forty five-twenty one (1145-

partie sud-est se trouve de la contenance d'environ treize (13) pieds de large sur cinquante-sept (57) pieds de profondeur, mesure anglaise ; et est borné en front au sud-ouest par une autre portion du dit lot numéro onze cent quarante-cinq-vingt et un (1145-21), qui avec d'autres parties de lots forme la rue Mathieu, en arrière partie par le lot numéro onze cent quarante-neuf (1149), et partie par le lot numéro onze cent quarante-huit (1148), des plan et livre de renvoi officiels, d'un côté au nord-ouest par une autre portion du dit lot numéro onze cent quarante-cinq-vingt et un (1145-21), appartenant à M. Ambrois et autres, et d'autre côté par les deux parties de lots ci-dessus au long décrites, avec l'usage en commun à perpétuité, avec tous ceux qui y auront droit à une rue de vingt (20) pieds de largeur, mesure anglaise, appelée rue Mathieu, et laissé en front au dit emplacement pour communiquer avec la rue Ontario, sans y causer aucun embarras ou obstructions, et à la charge de tenir la dite rue, libre et propre en toute saison de l'année, de manière que le vendeur n'en soit jamais troublé.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SIXIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de décembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 30 juillet 1878. 5703

[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : JAMES GIBB ROSS *et al.*,
No. 2446. Demandeurs ; contre
JOHN TORRANCE *et al.*, *ès-qualité*, Défendeurs.

Un lot de terre situé dans la paroisse de Notre-Dame, dans le quartier Saint-Antoine, des dits cité et district de Montréal, et étant partie du lot numéro dix sept cent cinquante huit (1758), aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Antoine, contenant le dit lot maintenant saisi environ sept cent quarante-deux pieds de largeur sur la rue Drummond par une profondeur de deux cent trente-huit pieds où il s'élargit jusqu'à environ neuf cent huit pieds à une autre profondeur d'environ quarante pieds, le tout mesure anglaise, plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; le dit lot borné en front au nord-est partie par la rue Drummond susdite, et partie par une partie du lot (No. 1758), propriété de la succession feu William Workman, en arrière par la propriété de la succession Redpath, d'un côté par le lot officiel numero dix-sept cent cinquante-sept (1757), du dit quartier, la propriété de John Dougall ou représentants, et de l'autre côté partie par le résidu du dit lot (No. 1758), à savoir : par une ruelle de dix-huit pieds de largeur par une profondeur d'environ deux cent trente-huit pieds en arrière des lots faisant front sur la rue Sherbrooke, propriété de la dite succession feu William Workman et partie à savoir : pour environ quarante pieds par la susdite rue Sherbrooke—avec une maison en pierre à deux étages, avec rez-de-chaussé et mansarde, étables, remise, hangard à bois et autres bâtisses sus-érigés.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 30 juillet 1878. 5719

[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : LA SOCIETE DE CONSTRUCTION SAINT-
No. 2192. JACQUES, Demanderesse ; contre JEAN OLIVIER GOYETTE, Défendeurs.

21), which said south east part measures about thirteen (13) feet in width by fifty seven (57) feet in depth, english measure ; bounded in front to the south west by another portion of said lot number eleven hundred and forty five-twenty one (1145-21), which with other portions of lots forms Mathieu street, in rear partly by lot number eleven hundred and forty nine (1149), and partly by lot number eleven hundred and forty eight (1148), of the official plan and book of reference, on one side to the north west by another portion of said lot number eleven hundred and forty five-twenty one (1145-21), belonging to Mr. Ambrois and others, and on the other side by the two portions of lots above fully described—with the use in common forever with all parties thereto entitled, to a street twenty (20) feet wide, english measure, called Mathieu street, and left in front of the said lot to communicate with Ontario street, but in such manner as not to embarrass or obstruct the same, and subject to the obligation of keeping it clean at all times of the year, so that the vendor may not be troubled respecting the same.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTH day of DECEMBER next, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of December next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 30th July, 1878. 5704

[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : JAMES GIBB ROSS *et al.*,
No. 2446. Plaintiffs ; against JOHN
TORRANCE *et al.*, *ès-qualité*, Defendants.

A lot of land situate in the parish of Notre Dame, in the Saint Antoine ward, of the said city and district of Montreal, and being part of lot number seventeen hundred and fifty eight (1758,) on the official plan and in the book of reference for said Saint Antoine ward, containing said lot now seized about seven hundred and forty two feet in width on Drummond street to a depth of two hundred and thirty eight feet where the same widens to about nine hundred and eight feet to a further depth of about forty feet, the whole english measure, and more or less, without warranty of precise measure ; bounded said lot in from to the north east partly by Drummond street aforesaid, and partly by a portion of said lot (No. 1758,) the property of estate late William Workman, in rear by the property of the estate Redpath, on one side by lot official number seventeen hundred and fifty seven (1757,) of said ward, the property of John Dougall or representatives, and in the other side partly by the remaining portion of said lot (No. 1758,) to wit : by a lane of eighteen feet in width by a depth of about two hundred and thirty eight feet in rear of lots fronting on Sherbrooke street, the property of said estate late Williams Workman and partly to wit : for about forty feet by Sherbrooke street aforesaid—with a two story stone house, with basement and attis, stables, coach house, wood shed and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of DECEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of December next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 30th July, 1878. 5720

[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : LA SOCIETE DE CON-
No. 2192. STRUCTION SAINT
JACQUES, Plaintiff ; against JEAN OLIVIER GOYETTE, Defendant.

Un certain lot de terre sis et situé dans le quartier Sainte-Marie, dans la cité et district de Montréal, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro deux cent vingt-neuf (229), faisant front sur la rue Dorchester, et contenant soixante et dix pieds de front sur quarante-sept pieds de profondeur, mesure française, et le tout plus ou moins—avec une maison en bois à deux étages, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de décembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 30 juillet 1878. 5717

[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ DE CONS-
No. 2186. } TRUCTION SAINT-JACQUES, Demanderesse ; contre OCTAVE NOÉ PAQUETTE, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé au village de Saint-Augustin, dans la ville de Saint-Henri, dans le district de Montréal, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du dit village, sous le numéro deux mille soixante et onze (2071), faisant front à la rue Bourget, de la contenance de quarante pieds de front sur quatre-vingt dix pieds de profondeur, mesure anglaise, et plus ou moins, sans garantie de mesure précise—avec les maisons et dépendances dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de décembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 30 juillet 1878. 5715

[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JEAN DECARIE, Deman-
No. 1803. } deur ; contre "THE SAINT PIERRE LAND AND MANUFACTURING COMPANY, Défenderesse.

Une terre de forme irrégulière, sise et située dans la municipalité du village de Verdun, dans la paroisse de Saint-Paul ; bornée en front par le chemin conduisant de Montréal à Lachine (Lower Lachine Road), de la contenance de deux cents huit arpents et quatre-vingt neuf perches en superficie, le tout plus ou moins, et connue et désignée sur le plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, dans le comté d'Hochelaga, comme lot numéro trois mille quatre cent un (3401)—avec une grange dessus construite.

Pour être vendue en mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 30 juillet 1878. 5711

[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } OLIVIER BLAIN, De-
No. 3074. } mandeur ; contre JAMES MOORE, Défendeur.

Un terrain sis et situé à la concession appelée La Tortue, en la paroisse de Laprairie, dans le district de Montréal, portant le numéro cinq cent soixante-neuf (No. 569), des plan et livre de ren-

A lot situate in the city and district of Montreal, in Sainte Mary's ward, of the said city, and known and designated as number two hundred and twenty nine (229), fronting on Dorchester street, of the official plan and book of reference for the said Sainte Mary's ward, measuring seventy feet in front by forty seven feet in depth, french measure, the whole more or less—with a two storey wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of DECEMBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of December next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 30th July, 1878. 5718

[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 2186. } TRUCTION SAINT JACQUES, Plaintiff ; against OCTAVE NOE PAQUETTE, Defendant.

A lot of land situate in the village of Saint Augustin, in the town of Saint Henri, district of Montreal ; bounded in front by Bourget street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said village, as number two thousand and seventy one (2071), measuring forty feet in front by ninety feet in depth, english measure, more or less, without warranty as to precise measurement—with the house and dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of December next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 30th July, 1878. 5716

[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } JEAN DECARIE, Plaintiff ;
No. 1803. } against THE SAINT PIERRE LAND AND MANUFACTURING COMPANY, Defendant.

A lot of land of irregular outline, situate and being in the municipality of the village of Verdun, in the parish of Saint Paul ; bounded in front by the road leading from Montreal to Lachine (Lower Lachine Road), measuring two hundred and eight arpents and eighty nine perches in superficies, the whole more or less, and known and designated on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal, in the county of Hochelaga, as lot number three thousand four hundred and one (3401)—with a barn thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of DECEMBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of December next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 30th July, 1878. 5712

[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } OLIVIER BLAIN, Plaintiff ;
No. 3074. } against JAMES MOORE, Defendant.

A land situate in the concession called "La Tortue" in the parish of Laprairie, in the district of Montreal, being number five hundred and sixty nine (569), on the official plan and in the book of

voi officiels de la dite paroisse de Laprairie, contenant un arpent et demi (1½) de largeur sur quarante cinq (45) arpents de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; tenant devant à la rivière La Tortue, derrière à Pierre Lanctot, d'un côté à France Lemieux, et de l'autre côté à Moïse Bréault.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Laprairie, le CINQUIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de décembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 30 juillet 1878. 5705

[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : No. 1858. LA SOCIETE DE CONSTRUCTION METROPOLITAINE, Demanderesse ; contre ADOLPHE DAGENAIS, Défendeur.

1. Un lot de terre sis et situé en la paroisse de Notre-Dame de Montréal, dans le quartier est de la cité et district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier est, sous le numéro quarante (40)—avec maison et autres bâtisses dessus construites.

2. Un autre lot de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Vincent de Paul de Montréal, dans le quartier Sainte-Marie, de la dite cité et district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro mille trois cent quatre-vingt-quatorze (1394) ; tenant en front à la rue Saint-Alexis—sans bâtisses.

3. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu, connu et désigné aux dits plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro mille trois cent quatre-vingt-quinze (1395); tenant aussi en front à la rue Saint-Alexis —aussi sans bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le SIXIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de décembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 30 juillet 1878. 5707

[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : No. 2189. LA SOCIETE DE CONSTRUCTION SAINT-JACQUES, Demanderesse ; contre LEON BRUNEAU, fils, Défendeur.

1. Un terrain sis et situé dans le quartier Saint-Louis, dans la paroisse de Notre-Dame, dans la cité et district de Montréal, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro six cent cinquante-trois (653), aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, mesurant vingt-quatre pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur ; de là mesurant soixante et quatorze pieds de front sur vingt-cinq pieds de profondeur ; et borné en front par la rue Sainte-Elizabeth—avec une maison en briques à quatre étages, et autres bâtisses dessus construites.

2. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu, et connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, sous le numéro six cent cinquante-quatre (654) ; borné en front par la dite rue Sainte-Elizabeth—avec une maison en briques à deux étages et demi, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau. en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour de DECEMBRE

reference for the said parish of Laprairie, containing one arpent and a half (1½) in width by forty five (45) arpents in depth, the whole more or less, without warranty as to precise contents ; bounded in front by the river "La Tortue," in rear by Pierre Lanctot, on one side by France Lemieux, and on the other side by Moise Bréault.

To be sold at the parochial church door of the parish of Laprairie, on the FIFTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the sixteenth day of December next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 30th July, 1878. 5706

[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : No. 1858. THE METROPOLITAIN BUILDING SOCIETY, Plaintiff ; against ADOLPHE DAGENAIS, Defendant.

1. A lot of land situate and being in the parish of Notre Dame de Montreal, in the east ward of the city and district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference made for the said east ward, as number forty (40)—with a house and outbuildings thereon erected.

2. Another lot of land situate in the parish of Saint Vincent de Paul de Montréal, in Saint Mary's ward of the said city and district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference made for the said Saint Mary's ward, as number thirteen hundred and ninety four (1394) ; bounded in front by Saint Alexis street—no buildings.

3. Another lot of land situate and being at the same place, known and designated on the said official plan and in the book of reference made for Saint Mary's ward aforesaid, as number thirteen hundred and ninety five (1395) ; bounded in front by Saint Alexis street—also without any buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the thirty first day of December next.

PIERRE J. O. CHAUNEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 30th July, 1878. 5708

[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : No. 2189. LA SOCIETE DE CONSTRUCTION SAINT-JACQUES, Plaintiff ; against LEON BRUNEAU, junior, Defendant.

1. A lot of land situate and being in Saint Louis ward, in the parish of Notre Dame, in the city and district of Montreal, known and desginated as forming part of lot number six hundred and fifty three (653), on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward aforesaid, measuring twenty four feet in front by eighty feet in depth ; from thence measuring seventy four feet in front by twenty five feet in depth ; bounded in front by Sainte Elizabeth street—with a four storey brick house, and outbuildings thereon erected.

2. Another lot of land situate at the same place, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward aforesaid, as number six hundred and fifty four (654) ; bounded in front by Sainte Elizabeth street aforesaid—with a brick house two storeys and a half high, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of DECEMBER next, at

prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de décembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 30 juillet 1878. 5713
[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAVID GREENSHIELDS,
No. 2604. } Demandeur ; contre ALEXANDER MITCHELL, Défendeur.

1. Un emplacement composé de trois lots de terre, sis et situés au quartier Sainte-Anne, en la cité de Montréal ; bornés en front par la rue Richardson, et connus et désignés sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne, comme lots numéros neuf cent trois (903), neuf cent quatre (904) et neuf cent cinq (905), avec droit de passage dans une ruelle en arrière des dits lots—avec une fonderie et autres bâtisses dessus construites.

2. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé au quartier Sainte-Antoine, dans la cité de Montréal ; borné en front par la rue Chatham, et connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier comme lot numéro deux cent trente sept (237)—avec une maison à deux étages et autres bâtisses dessus construites, et avec le droit de passage dans une ruelle en arrière du dit lot.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de janvier prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 30 juillet 1878. 5709
[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME EDESSE PERRAULT *et al.*, Demandeurs ; contre DAME ADÉLAIDE GIRARD *et vir.*, Défendeurs.
No. 1711. }

Une terre sise et situé en la troisième concession de la paroisse de Saint-Antoine, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant devant à M. Jean-Baptiste Dupuis et Dame Ermelinde Kemner dite Laflamme, derrière à Christophe Mellier et Pierre Berthiaume, du côté nord-est à Gédéon Gaudette, et du côté sud-ouest à Charles Jacques dit Maranda—avec une maison, granges et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Antoine, le SIXIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de décembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 31 juillet 1878. 5751
[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS.
Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE MONTREAL LOAN AND MORTGAGE COMPANY, Demanderesse ; contre HENRY A. MALO, Défendeur.
No. 1018. }

La moitié nord-ouest d'un certain lot de terre situé dans le quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal, district de Montréal, paroisse de Notre-Dame, étant la moitié nord-ouest du lot numéro sept cent soixante et dix-sept (777), aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, contenant cinquante pieds de front par une profondeur de soixante et quatorze pieds six pouces, mesure anglaise, plus ou moins ; bornée en front par la

ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixth day of December next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 30th July, 1878. 5714
[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAVID GREENSHIELDS, Plaintiff; against ALEXANDER MITCHELL, Defendant.
No. 2604. }

1. A lot made up of three lots of land situate and being in Saint Ann's ward, of the city of Montreal; bounded in front by Richardson street, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Ann's ward aforesaid, as lots numbers nine hundred and three (903), nine hundred and four (904) and nine hundred and five (905), with right of passage by a lane in rear of the said lots—with a foundry and outbuildings thereon erected.

2. Another lot of land situate and being in Saint Antoine ward, of the city of Montreal; bounded in front by Chatham street, and known and designated on the official plan and book of reference for the said ward, as lot number two hundred and thirty seven (237)—with a two storey house and outbuildings thereon erected, and right of passage by the lane in rear of the said lot.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of January next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 30th July, 1878. 5710
[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME EDESSE PERRAULT *et al.*, Plaintiffs ; against DAME ADELAIDE GIRARD *et vir.*, Defendants.
No. 1711. }

A land situate in the third concession of the parish of Saint Antoine, measuring two arpents in front by thirty arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by Mr. Jean Baptiste Dupuis and Dame Ermelinde Kemner dite Laflamme, in rear by Christophe Mellier and Pierre Berthiaume, on the north east side by Gédéon Gaudette, and on the south west side by Charles Jacques dit Maranda—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Antoine, on the SIXTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of December next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 31st July, 1878. 5752
[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS.
Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE MONTREAL LOAN AND MORTGAGE COMPANY, Plaintiff; against HENRY A. MALO, Defendant.
No. 1018 }

The north west half of a certain lot of ground situate in Saint James ward, in the city of Montreal, district of Montreal, parish of Notre Dame, being the north west half of lot number seven hundred and seventy seven (777), on the official plan and book of reference of the said ward, containing fifty feet in front by a depth of seventy four feet six inches, english measure, more or less, and bounded in front by Amherst street, in rear

rue Amherst, en arrière par une partie du lot numéro sept cent quatre-vingt six, sur le dit plan officiel, d'un côté par le lot numéro sept cent soixante et dix-huit sur le dit plan, et de l'autre côté par la moitié restant du dit lot No. 777—avec une maison en briques à deux étages, ayant un rez-de-chaussée en pierre de taille, et étable érigées sur la dite moitié de lot; aussi cette partie de la dite maison construite sur le passage situé entre la dite maison voisine, et aussi le droit de mitoyenneté dans le pignon nord-ouest de la dite maison voisine, et aussi sur le dit passage et dans les canaux construits.

Pour être vendue à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 16 avril 1878. 3161 3

[Première publication, 20 avril 1878.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA CORPORATION DU
No. 10454. } VILLAGE SAINT JEAN-BAPTISTE, Demanderesse ; contre JEAN-BAPTISTE MAJOR, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé au village Saint-Jean-Baptiste, en la paroisse Saint-Jean Baptiste, dans le district de Montréal, faisant front sur la rue Saint-Laurent, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village Saint-Jean-Baptiste, sous le numéro quatre cent dix-neuf (419)—avec une maison en pierre, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour d'octobre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Montréal, 4 juin 1878. 4349 2

[Première publication, 8 juin 1878.]

ALIAS FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND LOAN
No. 1260. } COMPANY OF CANADA, Demanderesse ; contre GILBERT MIREAULT, Défendeur.

1. Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Notre-Dame, cité et district de Montréal, étant la partie sud-ouest du lot connu sous le numéro trois cent soixante et neuf (369), désigné aux plan et livre de renvoi officiels fait pour le quartier Saint-Antoine, de la dite cité de Montréal, contenant cinquante pieds de front sur soixante-dix-sept pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise ; tenant en front à la rue Bonaventure—avec deux maisons lambrissées en briques dessus érigées.

2. Un autre lot de terre sis et situé au dit quartier Saint-Antoine, dans la dite cité de Montréal, étant la partie sud-est du lot connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Saint-Antoine, sous le numéro quatre cent soixante-dix sept (477), contenant soixante pieds de front sur quatre-vingt-neuf pieds et six pouces de profondeur, mesure française, plus ou moins ; tenant en front à la rue Lusignan—avec une maison divisée en cinq logements, et une autre maison en arrière divisée en trois logements dessus érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Député-Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 28 mai 1878. 4163 2

[Première publication, 1er juin 1878]

by part and portion of lot number seven hundred and eighty six, on the said official plan, on one side by lot seven hundred and seventy eight, on the said plan, and on the other side by the remaining half of the said lot No. 777—with a two story brick house, with a cut stone basement and stable erected on the said half lot, also that portion of the said house, built over the passage lying between the said house, and the adjoining one; and also the right of *mitoyenneté* in the north west gable of the said adjoining house, and also in the said passage and in the drains constructed.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of September next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 16th April, 1878. 3162

[First published, 20th April, 1878.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 10454. } THE VILLAGE OF SAINT JEAN BAPTISTE, Plaintiff; against JEAN BAPTISTE MAJOR, Defendant.

A lot of land situate in the village of Saint Jean Baptiste, in the parish of Saint Jean Baptiste, in the district of Montreal, fronting on Saint Lawrence street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said village of Saint Jean Baptiste, as number four hundred and nineteen (419)—with a stone house, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of October next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 4th June, 1878. 4350

[First published, 8th June, 1878.]

ALIAS FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE TRUST AND LOAN
No. 1260. } COMPANY OF CANADA, Plaintiff; against GILBERT MIREAULT, Defendant.

1. A land situate and being in the parish of Notre-Dame, city and district of Montreal, being the south west part of the lot known as number three hundred and sixty nine (369), designated on the official plan and book of reference made for Saint Antoine ward, of the said city of Montreal, measuring fifty feet in front by seventy seven feet in depth, more or less, english measure; bounded in front by Bonaventure street—with two houses cased with brick thereon erected

2. Another lot of land situate in Saint Antoine ward, in the said city of Montreal, being the south east part of the lot known and designated on the official plan and book of reference made for Saint Antoine ward, as number four hundred and seventy seven (477), measuring sixty feet in front by about eighty nine feet six inches in depth, french measure, more or less; bounded in front by Lusignan street—with a house divided into five dwellings, and another house in rear divided into three lodgings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of OCTOBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourteenth day of October next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 28th May, 1878. 4164

[First published, 1st June, 1878.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE DOMINION MORT-
No. 1865. } GAGE LOAN COMPANY, Demanderesse ; contre FELIX LABELLE, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé aux Tanneries des Rolands, en la ci-devant paroisse de Montréal, et maintenant ville de Saint-Henri, dans le district de Montréal, de forme triangulaire, et connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal, comme étant la partie nord-est du lot numéro quatre-vingt-six (86), de la subdivision du lot officiel numéro mil neuf cent treize (1913) ; borné en front par la rue Saint-Antoine, en arrière par les lots aux dits plan et livre de renvoi officiels, dix-neuf cent douze, dix-neuf cent quatorze et dix neuf cent quinze (1912, 1914, et 1915), du côté sud-ouest par le résidu du dit lot numéro quatre-vingt-six (86), contenant une superficie de trois mille quatre cent quatre-vingt-huit pieds, mesure anglaise, et plus ou moins—avec une maison en bois à deux étages, en voie de construction, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 28 mai 1878. 4161 2

[Première publication, 1er juin 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Verchères.

Montréal, à savoir : } THOMAS ROY, Deman-
No. 117. } deur ; contre GEDEON DUSSAULT, Défendeur.

Un emplacement sis et situé en la paroisse de Contrecœur, dans le dit district de Montréal, de la contenance de soixante pieds de front sur soixante pieds de profondeur ; borné au nord-ouest au chemin de front du rang de la Côte, au sud-est et au sud-ouest à Isidore Berthiaume, et au nord-est à Félix Geoffrion, écuyer—avec une maison en bois, une étable et autres bâtisses dessus.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Contrecœur, le DEUXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Député-Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal. 28 mai 1878. 4165 2

[Première publication, 1er juin 1878.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND LOAN
No. 292. } COMPANY OF CANADA, Demanderesse ; contre JOHN McCLELLAN, Défendeur.

Un lot de terre de forme irrégulière sis et situé dans le quartier Sainte-Anne, de la cité et district de Montréal, paroisse Notre-Dame, connu sous le numéro quatorze cent soixante dix-sept (1477), suivant le plan et au livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Sainte-Anne, formant le dit lot l'encoignure des rues Murray, Wellington et Kempt, contenant trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-trois pieds en superficies—avec deux maisons à deux étages, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-UNIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député-Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 16 avril 1878. 3169 3

[Première publication, 20 avril 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE DOMINION MORT-
No. 1865. } GAGE LOAN COMPANY, Plaintiff ; against FELIX LABELLE, Defendant.

A lot of land situate at Roland's Tanneries, in the former parish of Montreal, and now town of Saint Henri, in the district of Montreal, of triangular shape, known on the official plan and in the book of reference for the said parish of Montreal, as being number eighty six (86), of the subdivision of the official lot number nineteen hundred and thirteen (1913) ; bounded in front by Saint-Antoine street, in rear by lots nineteen hundred and twelve, nineteen hundred and fourteen and nineteen hundred and fifteen, (1912, 1914 and 1915), on the said plan and book of reference, on the south west side by the residue of the said lot number eighty six (86), containing in superficies three thousand four hundred and eighty feet, english measure, and more or less—with a two storey wooden house, in course of erection, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of October next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 28th May, 1878. 4162

[First published, 1st June, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Verchères.

Montreal, to wit : } THOMAS ROY, Plaintiff ;
No. 117. } against GEDEON DUSSAULT, Defendant.

A lot sitate and being in the parish of Contrecœur, in the said district of Montreal, measuring sixty feet in front by sixty feet in depth ; bounded on the north west by the front road of the Cote range, on the south east and south west by Isidore Berthiaume, and on the north east by Félix Geoffrion, esquire—with a wooden house, a stable and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Contrecœur, on the SECOND day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty ninth day of October next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 28th May, 1878. 4166

[First published, 1st June, 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 292. } COMPANY OF CANADA, Plaintiff ; against JOHN McCLELLAN, Defendant.

A lot of land of irregular outline, situate in the Sainte Anne ward, in the city and district of Montreal, parish of Notre Dame, known and designated in the official plan and book of reference of the said Sainte Anne ward, by number one thousand four hundred and seventy seven (1477), forming the corner of Murray, Wellington and Kempt streets, containing thirty four thousand eight hundred and eighty three feet in superficies—with two wooden houses two storeys high, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of September next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 16th April, 1878. 3170

[First published, 20th April, 1878.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND LOAN
No. 293. } COMPANY OF CANADA, Demanderesse ; contre FRANCIS SHAW, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Sainte-Anne, paroisse Notre Dame, de la cité et district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Sainte-Anne, sous le numéro mille trois (1003) ; tenant en front à la rue Richardson—avec une maison en bois pour être lambrissée en briques, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-UNIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 16 avril 1878. 3167 3

[Première publication, 20 avril 1878.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LUDGER L. MAILLET,
No. 1697. } Demandeur ; LOUIS MAHEU, Défendeur.

Un terrain situé sur la rue Cadieux, dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village Saint-Jean-Baptiste, dite paroisse de Montréal, sous le numéro vingt-trois (23), contenant vingt pieds de front sur soixante et quinze pieds de profondeur—avec maison et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 16 avril 1878. 3173 3

[Première publication, 20 avril 1878].

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND LOAN
No. 263. } COMPANY OF CANADA, Demanderesse ; contre CHARLES LACHAPELLE, Défendeur.

1. Un lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité et district de Montréal, paroisse Notre-Dame, connu et désigné sous le numéro douze (No. 12), de la subdivision du numéro officiel connu et désigné au livre de renvoi et plan officiels fait pour le dit quartier, sous le numéro mille quarante-neuf (1049) ; tenant en front à la rue Saint-Dominique—avec une maison en bois lambrissée en briques et fondations en pierre, et autre bâtisses dessus construites.

2. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu, connu sous le numéro treize (No. 13), de la subdivision du dit lot numéro mille quarante-neuf (1049), connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier ; tenant aussi en front à la rue Saint-Dominique—avec aussi une maison en bois lambrissée en briques et fondations en pierre, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT ET UNIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député-Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 16 avril 1878. 3171 3

[Première publication, 20 avril 1878.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 293. } COMPANY OF CANADA, Plaintiff ; against FRANCIS SHAW, Defendant.

A lot of land situate in Sainte Ann's ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame, district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said ward, as number one thousand and three (1003) ; bounded in front by Richardson street—with a house faced with brick and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of September next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 16th April, 1878. 3168

[First published, 20th April, 1878.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LUDGER L. MAILLET,
No. 1697. } Plaintiff ; LOUIS MAHEU, Defendant.

A lot situate on Cadieux street, in the parish of Saint Jean Baptiste, forming heretofore part of the parish of Montreal, district of Montreal, known and designated in the official plan and book of reference for the village of Saint Jean Baptiste, said parish of Montreal, as number twenty three (23), measuring twenty feet in front by seventy five feet in depth—with house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of September next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 16th April, 1878. 3174

[First published, 20th April, 1878.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 263. } COMPANY OF CANADA, Plaintiff ; against CHARLES LACHAPELLE, Defendant.

1. A lot of land situate and being in Saint Louis ward, of the city and district of Montreal, parish of Notre Dame, known and designated as number twelve (No. 12), of the subdivision of the official number, known and designated of the official plan made for ths said ward, as lot number one thousand and forty nine (1049) ; bounded in front by Saint Dominique street- with a wooden house encased with brick and stone foundation, and outbuildings thereon erected.

2. Another lot of land situate at the same place, known as number thirteen (No. 13), of the subdivision of lot number one thousand and forty nine (1049), known and designated on the official plan and in the book of reference made for the said ward ; bounded in front by Saint Dominique street—also with a wooden house encased with brick and having a stone foundation, with outbuildins thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fourth day of September next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 16th April, 1878. 3172

[First published, 20th April, 1878]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND LOAN
No. 296. } COMPANY OF CANADA, Demanderesse ; vs. PRUDENT JEANOTTE DIT LACHAPELLE, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la paroisse de la Longue Pointe, comté d'Hochelaga, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels faits pour les fins d'enregistrement pour la paroisse de la Longue Pointe, sous le numéro quatre cent sept (407) ; tenant en front au fleuve Saint Laurent—avec une maison en pierre, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de la Longue Pointe, le VINGT ET UNIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 16 avril 1878. 3165 3

[Première publication, 20 avril 1878.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME ANNIE ASH
No. 2459. } SYMONS alias SYMS, Demanderesse ; contre JOHN KELLY, ès-qualité, Défendeur.

Premièrement.—Un lot de terre situé en la cité de Montréal, sur la rue Hermine, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite cité de Montréal, quartier Saint-Laurent, sous le numéro sept cent trente-six (736)—avec trois maisons en bois, dont deux sont lambrissées en briques et les dépendances sus-érigées.

Deuxièmement. —Un lot de terre situé au même lieu, connu et désigné comme la moitié sud-est du lot trente-huit, du plan de subdivision du lot officiel numéro cent soixante et neuf (169-38), au livre de renvoi pour la dite cité de Montréal, quartier Saint-Laurent—avec les bâtisses et appartenances sus-érigées.

Troisièmement.—Un lot de terre situé en la dite cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, sous le numéro trois cent soixante et dix-sept (377)—avec les bâtisses et appartenances sus-érigées.

Quatrièmement.—Un lot de terre sis et situé en la ville de Longueuil, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Longueuil, comme lot numéro cent soixante et quatre (164), de la dite ville—avec les bâtisses et appartenances sus-érigées.

Pour être vendus comme suit : lots Nos. un, deux et trois, à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi ; et lot numéro quatre, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le dit VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 16 avril 1878. 3163 3

[Première publication, 20 avril 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME LOUISA JANE
No. 2773. } PLAYFAIR, Demanderesse ; contre SARAH SMALLMAN, Défendeur.

Un emplacement sis et situé sur la rue du Roi, dans le quartier Sainte-Anne, dans la cité de Montréal, connu sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier, comme le lot numéro quinze cent soixante-dix B (1570), contenant cinquante-

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE TRUST AND LOAN
No. 296. } COMPANY OF CANADA, Plaintiff; vs. PRUDENT JEANOTTE DIT LACHAPELLE, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Longue Pointe, county of Hochelaga, district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference made for registration purposes for the said parish of Longue Pointe, as number four hundred and seven (407); bounded in front by the river Saint Lawrence—together with a stone house and barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longue Pointe, on the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fourth day of September next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 16th April, 1878. 3166

[First published, 20th April, 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } DAME ANNIE ASH SY-
No. 2459. } MONS alias SYMS, Plaintiff; against JOHN KELLY, *es-qualité*, Defendant.

Firstly.—A lot of land situate in the city of Montreal, on Hermine street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint Lawrence ward, as number seven hundred and thirty six (736)—with three wooden houses, two of which are faced with brick, and the dependencies thereon erected.

Secondly.—A lot of land situate at the same place, known and designated as the south east half of lot thirty eight, of the subdivision plan of official lot number one hundred and sixty nine (169-38), in the book of reference for the said city of Montreal, Saint Lawrence ward—with the buildings and appurtenances thereon erected.

Thirdly.—A lot of land situate in the said city of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint James ward, as number three hundred and seventy seven (377)—with the buildings and appurtenances thereon erected.

Fourthly.—A lot of land situate and being in the town of Longueuil, district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said town of Longueuil, as lot number one hundred and sixty four (164), of the said town—with the buildings and appurtenances thereon erected.

To be sold as follows: lots Nos. one, two and three, at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of AUGUST next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon; and lot number four, at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the said TWENTY SECOND day of AUGUST next, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable the sixth day of September next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 16th April, 1878. 3164

[First published, 20th April, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit: } DAME LOUISA JANE
No. 2773. } PLAYFAIR, Plaintiff ; against SARAH SMALLMAN, Defendant.

A lot of land or emplacement situate lying and being on King street, in the Sainte Ann's ward, in the city of Montreal, and known upon the official plan and in the book of reference of said ward as lot number fifteen hundred and seventy B,

trois pieds de largeur en front et en arrière sur soixante-quatre pieds de profondeur—avec un cottage en bois et hangard sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le QUATRIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Député-Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 28 mai 1878. 4169 2

[Première publication, 1er juin 1878.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } MESSIEURS BOURGOIN
No. 1372. } & LACOSTE, avocats, de Montréal, sur distraction de frais, Demandeurs ; contre les terres et tenements de THEOPHILE ROSE, entrepreneur, de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal, district de Montréal, dans une certaine cause ou Dame Odille Dagenais, du dit lieu Saint-Jean-Baptiste, était Demanderesse ; contre le dit Théophile Rose, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé sur la rue George Hypolite, en la paroisse Saint Jean-Baptiste, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal, sous le numéro trois cent huit—avec une maison en bois et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 28 mai 1878. 4155 2

[Première publication, 1er juin 1878.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 2521 } TRUCTION MUTUELLE DES ARTISANS, Demanderesse ; contre MAGLOIRE DUPUIS, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé à l'encoignure des rues Saint-Ambroise et Sainte-Rose-Delima, connu et désigné sous le numéro deux mille cinquante-cinq (2055), des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la ci-devant paroisse de Montréal, village Saint-Augustin, dit district, contenant le dit lot de terre environ quarante-deux pieds de largeur sur une profondeur de soixante et deux pieds—avec une maison en bois à trois étages, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 28 mai 1878. 4153 2

[Première publication, 1er juin 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ DE CONS-
No. 3052. } TRUCTION DU COMTÉ D'HOCHELAGA, Demanderesse ; contre DAME SOPHIE BERTHÉLEMI, ès nom et qualité, Défenderesse.

Trois emplacements situés sur la rue Berri; en la paroisse de Saint-Enfant Jésus, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, étant les numéros trente et un, trente-deux et trente-trois de la subdivision du numéro cent soixante-deux (31-162, 32-162, 33-162), des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte Saint-Louis, paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, contenant chacun des dits lots vingt-deux pieds (1570), containing fifty three feet in breadth in front and in rear by sixty four feet in depth—with a wooden cottage and shed thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of OCTOBER next, at the hour of TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of October next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 28th May, 1878. 4170

[First published, 1st June, 1878.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } MESSIEURS BOURGOIN
No. 1372. } & LACOSTE, advocates, of Montreal, Plaintiffs, by distraction for costs : against the lands and tenements of THEOPHILE ROSE, contractor, of the parish of Saint Jean Baptiste de Montreal, district of Montreal, in a suit wherein Dame Odille Dagenais, of Saint Jean Baptiste aforesaid, was Plaintiff ; against the said Theophile Rose, Defendant.

A lot of land situate on George Hypolite street, in the parish of Saint Jean Baptiste, forming heretofore part of the parish of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said parish of Montreal, as number three hundred and eight—with a wooden house and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of OCTOBER next, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the nineteenth day of October next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 28th May, 1878. 4156

[First published, 1st June, 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 2521. } TRUCTION MUTUELLE DES ARTISANS, Plaintiff ; against MAGLOIRE DUPUIS, Defendant.

A lot of land situate on the corner of Saint Ambroise and Sainte Rose de Lima streets, known and designated as number two thousand and fifty five (2055), on the official plan and in the book of reference for the municipality of the former parish of Montreal, village of Saint Augustin, district aforesaid, said lot measuring about forty two feet in width by sixty two feet in depth—with a three storey wooden house, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of October next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 28th May, 1878. 4154

[First published, 1st June, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 3052. } TRUCTION DU COMTÉ D'HOCHELAGA, Plaintiff; against DAME SOPHIE BERTHELEMI, *ès-nom et qualité*, Defendant.

Three lots situate on Berri street, in the parish of Saint Enfant Jésus, forming heretofore part of the parish of Montreal, being numbers thirty one, thirty two and thirty three, of the subdivision of number one hundred and sixty two (31-162, 32-162, 33-162), of the official plan and book of reference for the said incorporated village of Côte Saint Louis, parish of Montreal, in the district of Montreal, each of the said lots measuring twenty

de largeur sur soixante et quinze pieds de profondeur, mesure anglaise—avec une maison en bois lambrissée en briques et dépendances.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bre frapportable le vingt et unième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 28 mai 1878. 4157 2

[Première publication, 1er juin 1878]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 1379. } PRETS HYPOTHÉQUAIRES DE LA PUISSANCE, Demanderesse ; contre LOUIS LAMOUREUX, Défendeur.

Deux lopins de terre ou emplacements sis et situés au village incorporé d'Hochelaga, dans la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge, dans le district de Montréal, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du dit village incorporé d'Hochelaga, sous les numéros cent soixante-un et cent soixante-deux, de la subdivision du lot numéro cent soixante-six, (166-161), (166-162)—sans bâtisses. De la contenance les dits lots de terre de quarante-quatre pieds de front sur toute la profondeur qui se peut trouver entre la rue du Havre, sur laquelle les dits lots sont situées et la ruelle qu'il y a en profondeur des dits lots, laquelle est connue et désignée aux dits plan et livre de renvoi officiels, sous le lot numéro cent quatre-vingt-un, de la subdivision au dit lot numéro cent soixante et six—avec droit de passage dans la dite ruelle en commun, à la charge de la tenir nette et sans obstruction.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Deputé Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 28 mai 1878. 4159 2

[Première publication, 1er juin 1878.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } L'HONORABLE LUTHER
No. 1720. } HAMILTON HOLTON, Demandeur ; contre GEORGE H. KERNICK, ès-qual., curateur au délaissement fait en cette cause par la compagnie dite "The Montreal West End Building Society" (en commandite), Défendeur.

Tous ces deux lots de terre sis et situés dans la paroisse de Montréal, à l'extrémité ouest de la rue Sherbrooke, étant partie du lot connu sur le plan et au livre de renvoi officiels de la Côte Saint-Antoine, dans la dite paroisse de Montréal, sous le numéro trois cent soixante-quatorze, et connus sur un plan de la propriété du dit acquéreur, à savoir : (la dite défenderesse) y annexé et identifié par les signatures des parties et du dit notaire, comme blocs D et E ; bornés en front au sud-est par la dite rue Sherbrooke, en arrière par une Avenue de cinquante pieds de largeur, et faite par la propriété du dit vendeur ou ses représentants, d'un côté au sud-ouest par le chemin de la Côte Saint-Antoine, et de l'autre côté au nord-est par le Séminaire de Montréal, lesquels dits deux blocs de terre sont divisés par une Avenue courant du front à l'arrière de soixante pieds de largeur, et contenant le dit bloc D trois cent trente-sept pieds six pouces de largeur en front, trois cent cent cinquante-six pieds en arrière, sept cent quatre-vingt-dix pieds de profondeur sur le côté sud-ouest, et sept cent vingt-sept pieds sur le côté nord-est, ou deux cent cinquante quatre mille, quatre cent soixante-seize pieds en superficie, et

two feet in width by seventy five feet in depth, english measure—with a wooden house cased with brick and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of OCTOBER next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of October next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 28th May, 1878. 4158

[First published, 1st June, 1878.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA COMPAGNIE DE
No. 1379. } PRETS HYPOTHEQUAIRES DE LA PUISSANCE, Plaintiff ; against LOUIS LAMOUREUX, Defendant.

Two lots of land situate in the incorporated village of Hochelaga, in the parish of La Nativité de la Sainte Vierge, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said incorporated village of Hochelaga, as numbers one hundred and sixty one and one hundred and sixty two, of lot number one hundred and sixty six (166-161, 166-162)—without buildings. Said lots of land measuring forty four feet in front by the whole depth there may be between Harbor street, on which the said lots are situated and the lane in rear of the said lots, which is known and designated on the official plan and in the book of reference aforesaid as lot number one hundred and eighty one of the subdivision of the said lot number one hundred and sixty six—with right of passage in the said lane in common, subject to the charge of keeping it clean and free from obstruction.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of OCTOBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of October next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office.
Montreal, 28th May, 1878. 4160

[First published, 1st June, 1878.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE HONORABLE LU-
No. 1720. } THER HAMILTON HOLTON, Plaintiff ; against GEORGE H. KERNICK, *ès-qual.*, curator to the delaissement made in this cause by the Montreal West End Building Society (limited), Defendant.

All those two certain lots of land situate lying and being in the parish of Montreal, in the western extremity of Sherbrooke street, being part and portion of the lot known on the official plan and in the book of reference of Côte Saint Antoine, in the said parish of Montreal, as number three hundred and seventy four, and known on a sketch or plan of the property of the said purchaser to wit : (said Defendants) thereunto annexed and identified by the signatures of the parties thereto and of the said notary, as blocks D and E ; bounded in front to the south east by Sherbrooke street aforesaid, in rear by an Avenue of fifty feet in width, and partly by the property of the said vendor or his representatives, on one side to the south west by Cote Saint Antoine road, and on the other side to the north east by the Seminary of Montreal, which said two blocks of land are divided by an Avenue running from front to rear of sixty feet in width, and containing said block D three hundred and thirty seven feet six inches in width in front, three hundred and fifty six feet in rear, seven hundred and ninety feet in depth on the south west side, and seven hundred and twenty seven feet on the north east side, or two hundred and

le dit bloc E, cent soixante pieds de largeur en front et en arrière sur sept cent soixante-neuf pieds de profondeur sur le côté sud-ouest, et sept cent quatre-vingt-dix-neuf pieds de profondeur sur le côté nord-est, ou cent vingt-cinq mille quatre cent quarante pieds en superficie, le tout mesure anglaise, et plus ou moins—avec toutes circonstances, appartenances et dépendances sur icelle, et connus et désignés comme suit: le dit bloc D, comme lot de subdivision numéros un, et le dit bloc E comme lot de subdivision numéro trois, du lot officiel numéro 374, sur le plan et au livre de renvoi officiels pour la paroisse de Montréal.

Pour être vendus à mon bureau dans la cité de Montréal, le DEUXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Deputé Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 28 mai 1878. 4171 2

[Première publication, 1er juin 1878.]

fifty four thousand four hundred and seventy six feet in superficies, and said block E, one hundred and sixty feet in width in front and in rear by seven hundred and sixty nine feet in depth on the south west side, and seven hundred and ninety nine feet in depth on the north east side, and one hundred and twenty five thousand four hundred and forty feet in superficies, the whole english measure, more or less—with all and every the members and appurtenances thereunto belonging, and being known and distinguished said block D, as subdivision lot number one, and said block E as subdivision lot number three, of lot official number 374, on the official plan and book of reference for the parish of Montreal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of OCTOBER next, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of October next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 28th May, 1878. 4172

[First published, 1st June, 1878.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun emps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE
No. 1460. } LA CITE DE QUEBEC;
contre CAROLINE ATKINSON, ci-devant des cité et district de Québec, fille majeure, *spinster*, et maintenant de lieux inconnus, à savoir:

Un terrain de forme irrégulière situé en la cité de Québec, rue Saint-Pierre, mesurant sur la dite rue Saint-Pierre, soixante et quatre pieds et sept pouces, et donnant une superficie de trente mille six cent vingt-deux pieds, plus ou moins; borné en front vers l'ouest à la dite rue Saint-Pierre, en arrière vers l'est à la rue Dalhousie, d'un côté vers le nord partie par la rue Saint-Jacques et partie par la Banque de Québec, de l'autre côté vers le sud par les héritiers James Gibb—avec ensemble trois maisons en pierre et en briques à deux et trois étages, trois hangars en briques à feu et à l'épreuve du feu, portes et contrevents en fer, et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le dit terrain étant le (No. 2111), donné sur le plan du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Québec, 29 juillet 1878.

[Première publication, 3 août 1878.] 5671

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Quebec, to wit: } THE CORPORATION OF
No. 1460. } THE CITY OF QUEBEC;
against CAROLINE ATKINSON, heretofore of the city and district of Quebec, spinster, and now of parts unknown, to wit:

A lot of irregular outline situate in the city of Quebec, Saint Peter street, measuring on Saint Peter street sixty four feet seven inches, and having a superficies of thirty thousand six hundred and twenty two feet, more or less; bounded in front to the west by Saint Peter street aforesaid, in rear to the east by Dalhousie street, on one side to the north partly by Saint James street and partly by the Quebec Bank, on the other side to the south by the heirs James Gibb—together with three stone and brick houses, two and three storeys high, three fire brick hangards fire proof doors and shutters of iron, and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

This lot being (No. 2111), given upon the plan of Saint Peter's ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the NINTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of December next.

C. ALLEYN,
Sheriff

Quebec, 29th July, 1878.

[First published, 3rd August, 1878.] 5672

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 1501. } CITE DE QUEBEC ; contre EDWARD HAMILTON OLIVER, de la cité de Québec, commis, l'un des héritiers de feu James Erskine Oliver, à savoir :

Un lot de terre servant de chantier pour la construction de vaisseaux, situé en la cité de Québec, rue Prince Edouard, mesurant cent quatre-vingt seize pieds (196) de front et donnant une superficie de soixante et seize mille sept cent vingt-cinq pieds (76,725) ; borné en front vers le sud à la rue Prince Edouard, en arrière vers le nord à l'estuaire de la rivière Saint-Charles, d'un côté vers l'est à Simon Peters, de l'autre côté vers l'ouest à la rue du Pont et au Pont Dorchester—circonstances et dépendances.

Le dit lot de terre étant le (No. 576) donné sur le plan du quartier Saint-Roch de la cité de Québec, et au livre de reférence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 27 juillet 1878. Shérif.
[Première publication, 3 août 1878.] 5675

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure—Montréal.

Québec, à savoir : } ROBERT WILKES, de la
No. 1890. } cité de Toronto, dans la province d'Ontario, marchand, faisant affaires en la dite cité de Toronto, et aussi dans la cité de Montréal ; contre ELIZABETH DOIRON, HELENE DOIRON et ESTHER DOIRON, toutes filles majeures, des cité et district de Montréal, à savoir :

Lots six cent quatorze et six cent quinze (614 et 615), sis et situés dans le village de Bergerville, dans la ci-devant paroisse de Québec, et maintenant la paroisse de Saint-Colombe, dans la Banlieue de Québec, mesurant cent quatre pieds de front sur le chemin Saint-Louis, et ayant quatre-vingt-quatorze pieds en arrière sur la rue Sarah, par cent quinze pieds de profondeur du côté nord et quatre-vingt-huit pieds de profondeur du côté sud ; borné en front vers le nord-est par le chemin Saint-Louis, et en arrière vers le sud-ouest par la rue Sarah, d'un côté vers le nord par les représentants de M. Sheppard, et de l'autre côté vers le sud par les représentants de Joseph Julien—ensemble avec une maison sus-érigée, circonstances et dépendances.

Les dits lots étant (No.191,) donné sur le plan de cadastre de la paroisse de Saint-Colombe de Sillery, et au livre de renvoi d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 27 juillet 1878. Sheriff.
[Première publication, 3 août 1878.] 5667

FIERI FACIAS.
Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } GUILLAUME EUSÈBE
No. 1799. } DAMASE AMYOT, écuyer, avocat, de Québec ; contre FRANÇOIS SAVARD, ci-devant de Saint-Henri, et maintenant de Lévis, à savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Henri, concession Plaisance, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; borné en front au chemin de front du lieu, en arrière à la dite profondeur où à la concession Saint Patrice, au nord par Jean-

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1501. } THE CITY OF QUEBEC ; against EDWARD HAMILTON OLIVER, of the city of Quebec, clerk, one of the heirs of the late James Erskine Oliver, to wit :

A lot of land used as a ship-yard, situate in the city of Quebec, Prince Edouard street, measuring one hundred and ninety six (196) feet in front and having a superficies of seventy six thousand seven hundred and twenty five (76,725) feet ; bounded in front to the south by Prince Edouard street, in rear to the north by the estuary of the river Saint Charles, on one side to the east by Simon Peters, and on the other side to the west by Bridge street and the Dorchester Bridge—circumstances and dependencies.

Said lot being (No. 576), given upon the plan for Saint Roch's ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the NINTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty seventh day of December next.

C. ALLEYN,
Quebec, 27th July, 1878. Sheriff.
[First published, 3th August, 1878.] 5676

FIERI FACIAS.
Superior Court—Montreal.

Quebec, to wit : } ROBERT WILKES, of the city
No. 1890. } of Toronto, in the province of Ontario, merchant, carrying on business in the said city of Toronto, and also in the city of Montreal ; against ELIZABETH DOIRON, HELENE DOIRON and ESTHER DOIRON, all spinsters, *filles majeures*, of the city and district of Montreal, to wit :

Lot six hundred and fourteen and six hundred and fifteen (614 and 615), situate and being in the village of Bergerville, in the parish heretofore of Quebec, and now the parish of Saint Colombe, in the Banlieue of Quebec, measuring one hundred and four feet in front on Saint Louis road, and having ninety four feet at the rear on Sarah street, by one hundred and fifteen feet in depth on the north side and eighty eight feet in depth on the south side ; bounded in front towards the north east by the Saint Louis road, and in rear towards the south west by Sarah street, on one side towards the north by the representatives of Mr. Sheppard, and on the other side towards the south by the representatives of Joseph Julien—together with a dwelling house thereon erected, circumstances an l dependances.

The said lots being (No. 191), given upon the cadastral plan of the parish of Saint Colombe de Sillery, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the NINTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of January next.

C. ALLEYN,
Quebec, 27th July, 1878. Sheriff.
[First published, 3rd August, 1878.] 5668

FIERI FACIAS.
Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } GUILLAUME EUSÈBE
No. 1799. } DAMASE AMYOT, esquire, advocate, of Quebec ; against FRANÇOIS SAVARD, heretofore of Saint Henri, and now of Levis, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint Henri, in the Plaisance concession, measuring three arpents in front by thirty arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the front road there being, in rear by the said depth or the concession Saint Patrice, on the north by Jean

Baptiste Pagé, et au sud partie à Jean Bussière et partie à Fréderic Moreau ou son représentant—avec maison et grange dessus construites, circonstances et dépendances ; de laquelle il faut distraire un emplacement d'un arpent de haut allant de forme irrégulière ; borné au chemin, et appartenant à Octave Frédette, et aussi l'arpent quarré plus bas mentionné.

2. Un arpent de terre de front sur vingt-deux arpents de profondeur, située en la paroisse de Saint-Lambert, concession Saint-Patrice Sud ; borné en front au chemin du lieu, en arrière au dit vendeur, au nord-est à Jean Bussière, et au sud-ouest à Damas Longchamp, tel que le tout est actuellement, sans réserve si ce n'est un droit de passage au besoin, en vertu d'un acte de vente en date du dix de juillet 1877, par Godfroi Couture à François Savard, passé devant Mtre. F. Bourget, notaire.

Pour être vendus comme suit, savoir : le lot numéro un, à la porte de l'eglise de la dite paroisse de Saint-Henri, le CINQUIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin ; et le lot numéro deux, à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Lambert, le dit CINQUIÈME jour de DECEMBRE, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 26 juillet 1878.
[Première publication, 3 août 1878.] 5665

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 1500. } CITÉ DE QUÉBEC, contre ANN McLEAN, veuve de Fréderick Petry, ci-devant des cité et district de Québec, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Couillard, mesurant cinquante pieds et neuf pouces de front sur soixante et six pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le sud à la dite rue Couillard, en arrière vers le nord aux Révérendes Dames de l'Hotel-Dieu, d'un côté vers l'est à Dame veuve Hugh O'Donnell, de l'autre côté vers l'ouest à l'Honorable Eugène Panet—avec ensemble les deux maisons en pierres à trois étages et autres bâtisses dessus construites—circonstances et dépendances.

Le dit emplacement étant le (No. 2980), donné sur le plan du quartier du Palais, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 27 juillet 1878.
[Première publication, 3 août 1878.] 5673

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } CATHERINE POWER, de
No. 1375. } la paroisse de Saint-Joseph de Lévis, district de Québec, fille majeure, en sa qualité d'exécutrice testamentaire de feu Michael Power, en son vivant, de la dite paroisse de Saint-Joseph de Lévis, mesureur de bois ; contre MICHAEL MURPHY, de la paroisse de Notre-Dame de Québec, district de Québec, à savoir :

Ce certain lot ou morceau de terre situé sur les Plaines d'Abraham, dans la Banlieue de la cité de Québec, étant lot marqué numéro un, sur un certain plan de lots à bâtir, déposé par John Bonner, dans le bureau d'Errol Boyd Lindsay, notaire, à Québec, le dixième jour de juillet mil huit cent quarante-cinq, le dit lot de terre contenant trente-cinq pieds de front par quatre-vingt pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins ; et borné comme suit : en front vers le sud-ouest par une rue projetée devant être appelée rue Wolfe, en arrière

Baptiste Pagé, on the south partly by Jean Bussière and partly by Frederic Moreau or his representatives—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies ; from which must be reserved a lot of one arpent at the upper end, of irregular outline ; bounded by the road, and belonging to Octave Fradette, and also one arpent square hereafter mentioned.

2. One arpent of land in front by twenty two arpents in depth, situate in the parish of Saint Lambert, concession called Saint Patrice Sud ; bounded in front by the road, in rear by the said vendor, on the north east by Jean Bussière, and on the south west by Damas Longchamp, such as the same now is reserving ; only a right of passage in case of need, in virtue of a deed of sale dated the tenth of July, 1877, from Godfroi Couture to François Savard, executed before Mtre. F. Bourget, notary.

To be sold as follows, to wit : the lot number one, at the church door of the parish of Saint Henri, on the FIFTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon ; and lot number two, at the church door of the said parish of Saint Lambert, on the said FIFTH day of DECEMBER, at TWO o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the seventh day of December next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 26th July, 1878.
[First published, 3rd August, 1878.] 5666

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1500. } THE CITY OF QUEBEC ; against ANN McLEAN, widow of Frederick Petry, heretofore of the city and district of Quebec, to wit :

A lot situate in the city of Quebec, on Couillard street, mesuring fifty feet nine inches in front by sixty six feet in depth, more or less ; bounded in front to the south by Couillard street aforesaid, in rear to the north by the Reverend Ladies of the Hotel Dieu, on one side to the east by Mrs. widow Hugh O'Donnell, and on the other side to the west by the Honorable Eugène Panet—with the two three story stone houses and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

The said lot being number (2980), given upon the plan for Palace ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the NINTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of December next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 27th July, 1878.
[First published, 3rd August, 1878.] 5674

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } CATHERINE POWER, of the
No. 1375. } parish of Saint Joseph de Levis, district of Quebec, spinster, in her quality of executrix of the last will and testament of the late Michael Power, in his lifetime of the said parish of Saint Joseph de Lévis, culler ; against MICHAEL MURPHY, of the parish of Notre-Dame de Québec, district of Quebec, to wit :

That certain lot or parcel of ground situate on the Plains of Abraham, within the Banlieue of the city of Quebec, being lot marked number one, on a certain plan of buildings lots deposited by John Bonner, in the office of Errol Boyd Lindsay, notary, at Quebec, on the tenth day of July, one thousand eight hundred and forty five, the said lot of ground contains thirty five feet in front by eighty feet in depth, english measure, more or less ; and bounded as follows, to wit : in front towards the south west by a projected street to be

vers le nord-est par Michael Hynes et son épouse ou ses représentants, d'un côté vers le nord par le chemin Saint-Louis ou Grande-Allée, et de l'autre côté vers le sud par le lot numéro deux—ensemble avec une maison en bois à une étage sus-érigee, circonstances et dépendances.

Le dit lot étant (No. 152), donné sur le plan de cadastre de la Banlieue de Québec, paroisse de Notre-Dame, et au livre de renvoi d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 27 juillet 1878. Shérif.
[Première publication, 3 août 1878.] 5669

FIERI FACIAS.
Cour de Circuit.

Québec, à savoir : No. 982. } HECTOR PAGEAU, de Québec, commerçant ; contre NARCISSE BROUSSEAU, du lieu appelé Ancienne Lorette, à savoir :

1. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, seigneurie Saint-Gabriel, première concession Saint-Claude, contenant cinquante-cinq pieds de front sur soixante pieds de profondeur ; borné par devant au nord-est par le chemin public, par derrière au sud-ouest et du coté sud par Antoine Savard, et du côté nord au lot ci-après décrit—avec la maison, étable et dépendances dessus construites.

Le dit emplacement étant le (No. 477), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire de terres de la couronne.

2. Un petit lot de terre situé en la paroisse susdite, au nord du lot ci-haut premièrement décrit et contigu à icelui, de figure triangulaire, contenant au bout nord-est vingt-cinq pieds, au bout sud-ouest onze pieds de large sur soixante pieds de profondeur ; borné par devant au nord-est au chemin public, par derrière ou sud-ouest et du côte nord à Antoine Savard, et du côté sud au lot ci-haut premièrement décrit—avec appentis dessus construit circonstances et dépendances.

Le dit lot de terre étant partie du (No. 476), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 31 mai 1878. Shérif.
[Première publication, 8 juin 1878. 4343 2

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : No. 448. } LA CORPORATION DE LA CITE DE QUEBEC, contre JOSEPH FOURNIER, ci-devant des cité et district de Québec, et maintenant de lieux inconnus, à savoir :

Un demi emplacement situé en la cité de Québec, rue Commissaire, mesurant vingt-un pieds de front sur soixante et trois pieds et sept pouces de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le nord à la dite rue Commissaire, en arrière vers le sud à Dominique Dasylva, père, d'un côté vers l'est à Dominique Dasylva, fils, et de l'autre côté vers l'ouest à Telesphore Gagnon—circonstances et dépendances.

Le dit demi emplacement étant la partie sud.

called Wolfe street, in rear towards the north east by Michael Hynes *et uxor* or representatives, on one side towards the north by Saint Louis road or Grande Allée, and on the other side towards the south by lot number two—together with a one storey wood built dwelling house thereon erected, circumstances and dependances.

The said lot being (No. 152), given upon the cadastral plan of the Banlieue of Quebec, parish of Notre-Dame, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the NINTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of December next.

C. ALLEYN,
Quebec, 27th July, 1878. Sheriff.
[First published, 3rd August, 1878.] 5670

FIERI FACIAS.
Circuit Court.

Quebec, to wit : No. 982 } HECTOR PAGEAU, of Quebec, trader ; against NARCISSE BROUSSEAU, of the place called Ancienne Lorette, to wit :

1. A lot situate in the parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, seigniory of Saint Gabriel, first concession Saint Claude, measuring fifty five feet in front by sixty feet in depth ; bounded in front to the north east by the main road, in rear to the south west and on the south by Antoine Savard, and on the north side by the lot hereinafter described—with the house, stable and dependencies thereon erected.

Said lot being (No. 477), on the cadastral plan of the parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. A small lot situate in the said parish, north of the lot hereinabove firstly described and contiguous thereto, of triangular shape, measuring at the north east end twenty five feet, at the south west end eleven feet in width by sixty feet in depth ; bounded in front to the north east by the public road, in rear to the south west and on the north by Antoine Savard, and on the south side by the lot firstly hereinabove described—with the shed thereon erected, circumstances and dependencies.

Said lot of land being part of (No. 476), shown on the cadastral plan of the parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, on the TENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty second day of October next.

C. ALLEYN,
Quebec, 31st May, 1878. Sheriff.
[First published, 8th June, 1878.] 4344

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec, to wit : No. 448. } THE CORPORATION OF THE CITY OF QUEBEC ; against JOSEPH FOURNIER, formerly, of the city and district of Quebec, and now of parts unknown, to wit :

A half lot situate in the city of Quebec, Commissioners' street, measuring twenty one feet in front by sixty three feet and seven inches in depth, more or less ; bounded in front to the north by the said Commissioners' street, in rear by the south by Dominique Dasylva, senior, on the east side by Dominique Dasylva, junior, and on the west side by Telesphore Gagnon—circumstances and dependencies.

Said half lot being the south west part of

ouest du lot (No. 248), donné sur le plan cadastral du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le NEUVIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 31 mai 1878. Shérif.
[Première publication, 8 juin 1878.] 4339 2

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 1579. } CITE DE QUEBEC ; contre MATHILDE BERNIER, veuve de François Jacob ci-devant des cité et district de Québec, et maintenant de lieux inconnus, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Commissaire, mesurant quarante-trois pieds de front sur soixante et quatre pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le nord à la dite rue Commissaire, en arrière vers le sud à Jean Dion, d'un côté vers l'est à Louis Penisson, de l'autre côté vers l'ouest à Joseph Bourret—avec maison en bois non achevée, circonstances et dépendances.

Le dit emplacement faisant partie sud-ouest du (No. 257), donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faite par le commissaire des terres de la Couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le NEUVIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,
Quebec, 31 mai, 1878. Sheriff.
[Première publication, 8 juin 1878.] 4341 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } PIERRE CELESTIN LE-
No. 2192. } VASSEUR, de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, écuyer, ancien marchand ; contre EPHREM GENDRON, de la même paroisse, cultivateur, à savoir :

1. Une terre sise et située au troisième rang de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, d'environ deux arpents et trois perches de front sur environ vingt-deux arpents de profondeur ; borné au nord au chemin Royal de la dite concession, au sud au cordon des terres qui sépare la troisième et la quatrième concessions de la dite paroisse de Saint-Jean Deschaillons, au côté nord-est à Joseph Lafond, et du côté sud-ouest à Antoine Hébert—avec les bâtisses, maison, deux granges et étable dessus construites, circonstances et dépendances, sans réserve.

2. Une terrre sise et située en la quatrième concession de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, de deux arpents et trois perches, environ de front sur environ vingt-huit arpents de profondeur ; borné au nord au cordon des terres qui sépare la troisième et la quatrième concessions de la dite paroisse de Saint-Jean Deschaillons, au sud au chemin Royal de la concession appelée Saint-Sauveur, de la susdite paroisse de Saint-Jean Deschaillons, du côté nord-est à Joseph Lafond, et du côté sud-ouest à Antoine Hébert—sans aucune bâtisse, circonstances et dépendances, sans réserve.

Pour être vendues à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint Jean Deschaillons, le ONZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 4 juin 1878. Shérif.
[Première publication, 8 juin 1878.] 4335 2

(No. 248), given on the plan of Saint Roch's ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the NINTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty second day of October next.

C. ALLEYN,
Quebec, 31st May, 1878. Sheriff.
[First published, 8th June, 1878.] 4340

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1579. } THE CITY OF QUEBEC ; against MATHILDE BERNIER, widow of François Jacob, formerly of the city and district of Quebec, and now of parts unknown, to wit :

A lot situate in the city of Quebec, Commissioners' street, measuring forty three feet in front by sixty four feet in depth, more or less ; bounded in front to the north by Commissioners' street aforesaid, in rear to the south by Jean Dion, on one side to the east by Louis Penisson, and on the other side to the west by Joseph Bourret—with an unfinished wooden house, circumstances and dependencies.

Said lot being the south west part of lot (No. 257), given upon the cadastral plan for Saint Roch's ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the NINTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of October next.

C. ALLEYN,
Quebec, 31st May, 1878. Sheriff.
[First published, 8th June, 1878.] 4342

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } PIERRE CELESTIN LE-
No. 2192. } VASSEUR, of the parish of Saint Jean Deschaillons, esquire, formerly merchant, against EPHREM GENDRON, of the same parish, farmer, to wit :

1. A land situate and being in the third range of the parish of Saint Jean Deschaillons, of about two arpents and three perches in front by about twenty two arpents in depth ; bounded on the north by the Queen's road of the said concession, on the south by the division line of the lands which separate the third and fourth concessions of the said parish of Saint Jean Deschaillons, on the north east side by Joseph Lafond, and on the south west side by Antoine Hebert—with the buildings, house, two barns and stable thereon erected, circumstances and dependencies, without reserve.

2. A land situate in the fourth concession of the parish of Saint Jean Deschaillons, of two arpents and three perches or thereabouts in front by about twenty eight arpents in depth ; bounded on the north by the line separating the third and fourth concessions of the said parish of Saint Jean Deschaillons, on the south by the Queen's highway of the concession called Saint Sauveur, of the parish of Saint Jean Deschaillons aforesaid, on the north east side by Joseph Lafond, and on the south west side by Antoine Hebert—without any buildings thereon erected, circumstances and dependencies, without reserve.

To be sold at the parochial church door of the said parish of Saint Jean Deschaillons, on the ELEVENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of October next.

C. ALLEYN,
Quebec, 4th June, 1878. Sheriff.
[First published, 8th June, 1878.] 4336

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } ANTOINE LAVOIE, de
No. 2197. } A Québec, cordonnier ;
contre HONORÉ SAMSON, de Québec, corroyeur, à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de Saint Roch de Québec, étant le numéro douze cent soixante et dix sept, sur le plan et livre de renvoi pour le quartier Jacques-Cartier de la cité de Québec, contenant environ quarante pieds de front sur environ cent soixante et dix-sept pieds de profondeur ; borné au nord à la rue Saint-Valier, au sud à la rue Colombe, d'un côté à l'ouest à la rue Turgeon, d'autre côté à l'est partie au numéro douze cent soixante et dix-huit et partie au numéro douze cent quatre-vingt—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le QUATORZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 6 juin 1878.
[Première publication, 8 juin 1878.] 4345 2

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } MARY HALL, des châtes
No. 504. } M de Montmorency, dans
la paroissede Beauport, dans les comté et district de Québec, veuve de feu George Benson Hall, en son vivant, marchand, du même lieu, décédé, en sa qualité de légataire universelle du dit George Benson Hall; contre OWEN CORRIGAN, de la paroisse de Saint-Agapit, dans le comté de Lotbinière, dans le district de Québec, marchand de bois, à savoir :

1. Une étendue de terre à bois située dans la paroisse de Saint-Agapit, dans le comté de Lotbinière, mesurant environ cinquante cinq arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en front au sud par le chemin de fer le Grand-Tronc, en arrière au nord par l'extrémité de la profondeur de trente arpents, d'un côté au sud-ouest par le lot numéro trois, appartenant à Edward Parks ou ses représentants, et de l'autre côté au nord-est par le lot numéro vingt-deux, appartenant à Michael Kelly ou ses représentants. La dite étendue de terre comprenant les lots numéros quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt et un, de la concession Davidson Nord, dans la seigneurie de Saint-Giles de Beaurivage.

2. Une étendue de terre à bois située dans la dite paroisse de Saint-Agapit, dans le comté de Lotbinière, mesurant environ douze arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en front au sud par le chemin de fer le Grand-Tronc, en arrière au nord par l'extrémité de la profondeur de trente arpents, d'un côté au sud-ouest au lot numéro vingt-deux, appartenant à Michael Kelly ou ses réprésentants, et de l'autre côté au nord-est au lot numéro vingt-sept, appartenant à Robert Buchanan ou ses représentants. La dite étendue comprenant les lots numéros vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six, de la concession Davidson Nord, dans la seigneurie de Saint-Giles de Beaurivage.

Pour être vendues à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Agapit, le TRENTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif

Québec, 15 avril 1878.
[Première publication, 20 avril 1878.] 3183 3

FIERI FACIAS.

Montréal.

Québec, à savoir : } DAMASE Z. BESSETTE,
No. 78. } D des cité et district de
Montréal, gentilhomme ; contre DAME CELINA BRAZEAU, des cité et district de Montréal, veuve

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } ANTOINE LAVOIE, of
No. 2197. } A Quebec, shoemaker ;
against HONORÉ SAMSON, of Quebec, currier, to wit :

A lot situate in the parish of Saint Roch de Quebec, being number twelve hundred and seventy seven, on the official plan and in the book of reference for Jacques-Cartier ward, of the city of Quebec, measuring about forty feet in front by about seventy seven feet in depth ; bounded on the north by Saint Valier street, on the south by Colombe street, on one side to the west by Turgeon street, and on the other side to the east partly by number twelve hundred and seventy eight and partly by number twelve hundred and eighty—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FOURTEENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of October next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 6th June, 1878.
[First published, 8th June, 1878.] 4346

ALIAS FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } MARY HALL, of Montmo
No. 504. } M rency Falls, in the parish
of Beauport, in the county and district of Quebec, widow of the late George Benson Hall, in his lifetime, of the same place, merchant, deceased, in her quality of universal legatee of the said George Benson Hall ; against OWEN CORRIGAN, of the parish of Saint Agapit, in the county of Lotbinière, in the district of Quebec, lumber merchant, to wit :

1. A tract of woodland situate in the parish of Saint Agapit, in the county of Lotbinière, measuring about fifty five arpents in front by thirty arpents in depth, more or less ; bounded in front to the south by the Grand Trunk Railway, in rear to the north by the end of the depth of thirty arpents, on one side to the south west by lot number three, belonging to Edward Parks or his representatives, and on the other side to the north east by lot number twenty two, belonging to Michael Kelly or his representatives. The said tract comprising the lots numbers four, five, six, seven, eight, nine, ten, eleven, twelve, thirteen, fourteen, fifteen, sixteen, seventeen, eighteen, nineteen, twenty and twenty one, of the concession Davidson North, in the seigniory of Saint Giles de Beaurivage.

2. A tract of woodland situate in the said parish of Saint Agapit, in the county of Lotbinière, measuring about twelve arpents in front by thirty arpents in depth, more or less ; bounded in front to the south by the Grand Trunk Railway, in rear to the north by the end of the depth of thirty arpents, on one side to the south west by lot number twenty two, belonging to Michael Kelly or his representatives, and on the other side to the north east by lot number twenty seven, belonging to Robert Buchanan or his representatives. The said tract comprising the lots numbers twenty three, twenty four, twenty five and twenty six, of the concession Davidson North, in the seigniory of Saint Giles de Beaurivage.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Agapit, on the THIRTIETH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourteenth day of September next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 15th April, 1878.
[First published, 20th April, 1878.] 3184

FIERI FACIAS.

Montreal.

Quebec, to wit : } DAME Z. BESSETTE, of the
No. 78. } D city and district of Montreal, gentleman ; against DAME CELINA BRAZEAU, of the city and district of Montreal, widow

de feu Damase Fortier, en son vivant, gentilhomme, de Melbourne, à savoir :

Un terrain ou emplacement sis et situé en la ville de Lévis, comté de Lévis, district de Québec, de la contenance d'environ cinquante-cinq à soixante pieds, plus ou moins de front sur toute la profondeur qu'il peut y avoir à partir de la rue Saint-Laurent qui borne le dit emplacement en front à aller au cap qui le borne en arrière ; tenant d'un côté à John Lawlor, et de l'autre côté à Robert Sample—avec une maison en briques à deux étages, et autres dépendances dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, Lévis, le VINGT-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 15 avril 1878.
[Première publication, 20 avril 1878.] 3181 3

FIERI FACIAS.
Circuit de Lotbinière.

Québec, à savoir : No. 102. } AUGUSTIN LAUSÉ, cultivateur, de la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière ; contre FRANÇOIS BIBEAU, postillon, de la paroisse de Saint-Nicolas, à savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Edouard de Lotbinière, comté de Lotbinière, mesurant deux arpents et un quart de front sur vingt-six arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en front au nord par le chemin du Roi, au sud par la rivière Boisclair, à l'est par Eugène Rhéaume, et à l'ouest par Isaie Lausé—avec maison en bois et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Edouard de Lotbinière, le QUATORZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 4 février 1878.
[Première publication, 9 février 1878.] 993 3

of the late Damase Fortier, in his lifetime, gentleman, of Melbourne, to wit :

A lot situate in the town of Levis, county o Levis, district of Quebec, measuring about fifty five to sixty feet in front, more or less, by the whole depth there may be starting from Saint Lawrence street ; bounding the said lot in front and going to the cape which bounds it in rear, on one side by John Lawlor, and on the other side by Robert Sample—with a two storey brick house and other dependencies thereon erected.

To be sold at the church door of the said parish of Notre Dame de la Victoire de Levis, on the TWENTY SEVENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of September next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 15th April, 1878.
[First published, 20th April, 1878.] 3182

FIERI FACIAS.
Lotbiniere Circuit.

Quebec, to wit : No. 102. } AUGUSTIN LAUSÉ, farmer of the parish of Saint Louis de Lotbiniere ; against FRANÇOIS BIBEAU, mail carrier, of the parish of Saint Nicolas, to wit :

A land situate in the parish of Saint Edouard de Lotbiniere, county of Lotbiniere, measuring two arpents and a quarter in front by twenty six arpents in depth, more or less ; bounded in front to the north by the King's highway, on the south by the river Boisclair, on the east by Eugene Rhéaume, and on the west by Isaie Lauzé—together with the wooden house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Edouard de Lotbiniere, on the FOURTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of October next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 4th February, 1878.
[First published, 9th February, 1878.] 994

Ventes par le Shérif—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : No. 1503. } CYRILLE LABELLE, Demandeur ; contre H. PITT, Défendeur.

Un emplacement situé au village de Saint-Thomas de Pierreville, dans la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, district de Richelieu, de la contenance d'environ quatre-vingt-dix pieds de front sur environ quatre-vingt pieds de profondeur ; tenant en front au chemin du bord de l'eau, en profondeur à Dame veuve Louis Gill,

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : No. 1503. } CYRILLE LABELLE, Plaintiff ; against H. PITT, Defendant.

1. A land situate in the village of Saint Thomas de Pierreville, in the parish of Saint Thomas de Pierreville, in the district of Richelieu, measuring ninety feet in front by about eighty feet in depth ; bounded in front by the road on the brink of the water concession, in rear by Mrs. widow Louis Gill concession, on one side by Louis Robert, and

d'un côté à Louis Robert, et d'autre côté à la rue Moreault—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, le CINQUIÈME jour du mois de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour du mois de décembre prochain.

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 30 juillet 1878. 5745

[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : FRANÇOIS JOYAL, Demandeur ; contre SÉVÈRE LEMAITRE DUHAIMÉ, Défendeur.
No. 2164.

Une terre située en la paroisse de Saint-François du Lac, en la première rangée, de la contenance de deux arpents et un quart de front sur vingt-huit arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée comme suit : pardevant à la rivière Saint-François, par derrière à la seconde rangée, d'un côté à Olivier Hamel, et de l'autre côté à François Crevier, père—avec une maison, grange et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-François du Lac, le VINGT-NEUVIEME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de septembre prochain

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 25 avril 1878. 3481 3

[Première publication, 27 avril 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Sorel, à savoir : LA COMPAGNIE DE DEPOT ET DE PRET DU CANADA, Demanderesse ; contre OSWALD H. RHEAUME Défendeur.
No. 274.

Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-David, dans le village de la Rivière David, faisant partie des quatre cinquièmes nord-ouest du lot numéro douze, de la concession Jonathan, (comprenant dans les dits quatre cinquièmes le lot de village connu par la lettre B), de la contenance de deux arpents et trois perches de large sur quinze arpents de profondeur, plus ou moins, mais de cette étendue sont détachés et doivent être distraits du côté nord-ouest deux emplacements connus par les lettres C & D, appartenant à Joseph D. Pepin et Benjamin Thérien, et contenant trois arpents et trente-cinq perches en superficie ; tenant devant au grand chemin, en profondeur aux terres de la concession Saint-Nicolas, d'un côté au nord-ouest partie au dit lot C, appartenant au dit Joseph D. Pepin, et partie au lot numéro onze, appartenant à Jean Baptiste Commeault, et d'autre côté au sud-est à Ambroise Bernier—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse Saint David, le DEUXIEME jour du mois d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'octobre prochain.

P. GUEVREMONT.
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 29 mai 1878. 4213 2

[Première publication, 1er juin 1878.]

Ventes par le Shérif—Saguenay.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes

on the other side by Moreault street—with buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Thomas de Pierreville, on the FIFTH day of the month of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twelfth day of the month of December next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 30th July, 1878. 5746

[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : FRANÇOIS JOYAL, Plaintiff ; against SEVERE LEMAITRE DUHAIMÉ, Defendant.
No. 2164.

A land situate in the parish of Saint François du Lac, in the first range, measuring two arpents and a quarter in front by twenty eight arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the river Saint Francis, in rear by the second range, on one side by Olivier Hamel, and on the other side by François Crevier, senior—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint François du Lac, on the TWENTY NINTH day of the month of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fourth day of September next.

P. GUÉVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 25th April, 1878. 3482

[First published, 27th April, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Sorel, to wit : THE TRUST AND LOAN COMPANY OF CANADA, Plaintiff ; against OSWALD H. RHEAUME, Defendant.
No 274.

A lot of land situate in the parish of Saint David, in the village of River David, forming of the north west four fifths of lot number twelve of the Jonathan concession, (including in the said four fifths the village lot known as letter B), measuring two arpents and three perches in width by fifteen arpents in depth, more or less, but from this extent must be detached and reserved off the north west side two lots known as letters C. & D, belonging to Joseph D. Pepin and Benjamin Therien, measuring three arpents and thirty five perches in superficies ; bounded in front by the main road, in rear by the lands of the Saint Nicolas concession, on one side to the north west partly by the said lot C, belonging to the said Joseph D. Pepin, and partly by number eleven, belonging to Jean Baptiste Commeault, and on the other side to the south east by Ambroise Bernier—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint David, on the SECOND day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of October next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 29th May, 1878. 4214.

[First published, 1st June, 1878.]

Sheriff's Sales.—Saguenay.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons hav

personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Saguenay.

Malbaie, à savoir : } PHILIPPE WARREN, du
No. 352. } village de la Pointe au Pic, faisant partie ci-devant de la paroisse Saint-Etienne de la Malbaie ; bourgeois, rentier, Demandeur ; contre NAPOLEON WARREN, du même lieu, navigateur, Défendeur, à savoir :

1. Un emplacement sis et situé en la paroisse Saint-Etienne de la Malbaie, seigneurie Murray-Bay, en le village de la Pointe au Pic, contenant trois perches et trois pieds de front, plus ou moins, sur six perches et demie environ, plus ou moins de profondeur ; borné en front au chemin du Roi ; par derrière au bout de la dite profondeur aux héritiers de feu Jean Warren, fils de feu Hubert, d'un côté au nord à une route de neuf pieds, occupée maintenant par David Roy, d'autre côté au sud aux héritiers de feu Elzéar Warren—ensemble avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. La dixième partie indivise d'un certain lopin de terre sis et situé aux mêmes lieux, tel que ci-dessus mentionnés, contenant un arpent de front, plus ou moins, sur environ deux arpents de profondeur, plus ou moins, le dit lopin étant traversé dans toute sa largeur par le chemin Royal ; borné en front par le fleuve Saint-Laurent, par derrière au bout de la dite profondeur au terrain de P. A. Tremblay, écuyer, d'un côté au nord à Hubert Warren, d'autre côté au sud partie à Joseph Warren, partie à Johnny Rochette, et partie au terrain de P A. Tremblay—ensemble avec la dixième partie indivise de toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujette la dite partie à la jouissance en usufruit de Dame Félicité Imbeault, veuve de feu Jean Warren.

Pour être vendus à mon bureau, en la paroisse de Saint-Etienne de la Malbaie, le VINGT ET UNIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

P. H. CIMON,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Malbaie, 16 avril 1878. 3193 3

[Première publication, 20 avril 1878.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ing claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next proceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Saguenay.

Malbaie, to wit : } PHILIPPE WARREN, of the
No. 352. } village of La Pointe au Pic, forming heretofore part of the parish of Saint Etienne de la Malbaie, gentleman, *rentier*, Plaintiff ; against NAPOLEON WARREN, of the same place, boatman, Defendant, to wit :

1. A lot situate and being in the parish of Saint Etienne de la Malbaie, seigniory of Murray Bay, in the village of La Pointe au Pic, measuring three perches and three feet in front, more or less, by about six perches and a half, more or less, in depth ; bounded in front by the King's highway, in rear at the end of the said depth by the heirs of the late Jean Warren, son of the late Hubert, on one side to the north by a nine feet by road, now occupied by David Roy, and on the other side to the south by the heirs of the late Elzear Warren—together with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. The tenth undivided part of a certain lot of land situate at the same place, such as above mentioned, measuring one arpent in front, more or less, by about two arpents in depth, more or less, the said lot being crossed throughout its width by the Queen's highway ; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear at the end of the said depth by the property belonging to P. A. Tremblay, esquire, on one side to the north by Hubert Warren, and on the other side to the south partly by Joseph Warren, partly by Johnny Rochette, and partly by the property of P. A. Tremblay—together with an undivided tenth of all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said portion being subject to the enjoyment and usufruct in favor of Dame Felicité Imbeault, widow of the late Jean Warren.

To be sold at my office, in the parish of Saint Etienne de la Malbaie, on the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

P. H. CIMON,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Malbaie, 16th April, 1878. 3194

[First published, 20th April, 1878.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Comté de Wolfe.

Saint François, à savoir : } OCTAVE GEOFFROY, du canton
No. 154. } de Saint-Camile, dans le comté de Wolfe, dans le district de Saint François, cultivateur, Demandeur ; contre les terres et tenements de JEAN-BAPTISTE GODBOUT, junior, du même lieu, cultivateur, Défendeur, à savoir :

Les lots dix et onze, dans le dixième rang des lots dans le dit canton de Saint-Camille, contenant cinquante acres de terre, chacun, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau du registrateur de la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham Sud, dans le dit district, le SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 30 juillet 1878. 5679

[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } MARGARET J.
No. 449. } DICKINSON, de Ccwansville, dans le district de Bedford, fille majeure, Demanderesse ; contre les terres et tenements de EDWIN R. WHITNEY et CHARLES GIDDINGS, tous deux du canton de Magog, dans le district de Saint-François, cultivateurs, et autres, Défendeurs, à savoir :

Comme appartenant à Charles Giddings, un des Défendeurs.

La moitié nord de la moitié est du lot numéro cinq, dans le quinzième rang des lots dans le dit canton de Magog, ci-devant Bolton, contenant soixante acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement du comté de Stanstead, dans le village de Stanstead Plain, dans le district de Saint-François, le QUATRIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 27 juillet 1878. 5661

[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } HARRY COMSTOCK, du canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, cultivateur, Demandeur ; contre les terres et tenements de ERASTUS WHITE, du même lieu, cultivateur, Défendeur, à savoir :
No. 523. }

Ces étendues de terre sises et situées dans le dit canton de Stanstead, connus et désignés :

Premièrement.—Comme partie du quart sud-ouest du lot numéro dix, dans le sixième rang des lots dans le dit canton de Stanstead.

Deuxièmement.—Comme dix acres de terre à déduire du quart nord-est du dit lot, sur le côté est du chemin public.

Troisièmement.—Comme parti du quart sud-ouest du lot numéro onze, dans le sixième rang du dit canton.

Quatrièmement.—Comme un petit morceau de terre formant partie du quart nord-ouest du lot numéro dix, dans le dit sixième rang du dit canton.

Cinquièmement.—Comme partie du quart nord-est du lot numéro onze, dans le cinquième rang du dit canton contenant quarante acres de terre.

Sixièmement.—Comme une moitié d'acre de terre formant partie du quart nord-ouest du lot

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of Wolfe.

Saint Francis, to wit : } OCTAVE GEOFFROY,
No. 154. } of the township of Saint Camille, in the county of Wolfe, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff ; against the lands and tenements of JEAN-BAPTISTE GODBOUT, junior, of the same place, farmer, Defendant, to wit :

The lots ten and eleven, in the tenth range of lots in the said township of Saint Camille, containing fifty acres of land, each, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South Ham, in said district, on the SEVENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourteenth day of December next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 30th July, 1878. 5680

[First published, 3th August, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } MARGARET J. DICK-
No. 449. } INSON, of Cowansville, in the district of Bedford, spinster, Plaintiff ; against the lands and tenements of EDWIN R. WHITNEY and CHARLES GIDDINGS, both of the township of Magog, in the district of Saint Francis, farmers, and others, Defendants, to wit :

As belonging to Charles Giddings, one of the Defendants.

The north half of the east half of the lot number five, in the fifteenth range of lots in the said township of Magog, formerly Bolton, containing sixty acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at the village of Stanstead Plain, in said district of Saint Francis, on the FOURTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of December next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 27th July, 1878. 5662

[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } HARRY COMSTOCK,
No. 523. } of the township of Stanstead, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff ; against the lands and tenements of ERASTUS WHITE, of the same place, farmer, Defendant, to wit :

Those certain tracts or parcels of land situate and being in the said township of Stanstead, known and distinguished :

Firstly.—As part of the south west quarter of lot number ten, in the sixth range of lots in said township of Stanstead.

Secondly.—As ten acres of land to be taken from off the north east quarter of said lot, on the east side of the highway.

Thirdly.—As part of the south west quarter of the lot number eleven, in the sixth range of said township.

Fourthly.—As a small piece of land forming part of the north west quarter of lot number ten, in the said sixth range of said township.

Fifthly.—As part of the north east quarter of the lot number eleven, in the fifth range of said township, containing forty acres of land.

Sixthly.—As one half acre of land forming part f the north west quarter of lot number eleven, in

numéro onze, dans le sixième rang du dit canton, sur laquelle moitié est érigé une forge et une petite maison, les dits morceaux de terre plus particulièrement décrits ; et bornés dans un acte de vente notarié consenti par feu Caleb White et son épouse, au dit Erastus White, en date du vingt-septième jour de mars dix-huit cent soixante et sept, et dûment enregistré au bureau du régistrateur pour le comté de Stanstead.

Septièmement.—Comme le quart sud-est du lot numéro douze, dans le cinquième rang du dit canton, et s'étendant la moitié de la longueur et la moitié de la largeur d'icelui, et contenant environ cinquante acres de terre, plus ou moins, tels que les dites étendues de terre se trouvent maintenant —ensemble avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement du comté de Stanstead, dans le village de Stanstead Plain, dans le dit district, le QUATRIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 29 juillet 1878. 5681

[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Montréal.

Saint François, à savoir : No. 272. THE TRUST AND LOAN COMPANY OF CANADA, corps politique dûment incorporé par acte du parlement, ayant son principal bureau d'affaires pour la province de Québec, en la cité de Montréal, Demanderesse ; contre les terres et tenements de JOSEPH LAFERTÉ, du canton de Barnston, dans le comté de Stanstead, dans le district de Saint-François, cultivateur, Défendeur, à savoir :

Un lot de terre situé dans le canton de Barnston, étant la moitié nord du lot numéro vingt-quatre, dans le huitième rang des lots du dit canton de Barnston, contenant cent acres de terre en superficie, avec l'allocation ordinaire pour chemins publics ; et borné au nord par le septième rang, au sud par la moitié sud du dit lot appartenant à George Taupier, du côté est par Louis Solas, et du côté ouest par Alexis Quevillion—avec une maison et une grange sus-érigées.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le village de Coaticook, dans le dit district de Saint-François, le VINGT-UNIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de septembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 13 avril 1878. 3155 3

[Première publication, 20 avril 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : No. 477. JOHN CHILLAS, du canton de Brompton, dans le district de Saint-François, cultivateur, Demandeur ; contre les terres et tenements de JOHN MORRISON, du canton de Dudswell, dans le dit district, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Cette étendue de terre sise et située dans la dite cité de Sherbrooke, dans le dit district de Saint-François, plus particulièrement connue et désignée comme lots numéros vingt et vingt et un, dans le bloc G, dans le lot de ville de Sherbrooke Nord, dans la dite cité de Sherbrooke, contenant ensemble deux vergées de terre en superficie, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Deuxièmement.—Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Dudswell, connue comme

the sixth range of said township, whereon is erected a blacksmiths shop and a small dwelling house, the said several parcels of land being the same as are more fully and at large described ; meted and bounded in and by that certain notarial deed of sale thereof from the late Caleb White *et uxor*, to the said Erastus White, dated the twenty seventh day of March, eighteen hundred and sixty seven, and duly registered in the Stanste d county registry office.

Seventhly.—As the south east quarter of the lot number twelve, in the fifth range of the said township, and extending one half the length and one half the width thereof, and containing about fifty acres of land, more or less, as the said several tracts of land now are and extend—together with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at the village of Stanstead Plain, in said district, on the FOURTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourteenth day of December next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 29th July, 1878. 5682

[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Montreal.

Saint Francis, to wit: No. 272. THE TRUST AND LOAN COMPANY OF CANADA, a corporation legally constituted by public act of parliament having its principal place of business for the province of Quebec, in the city of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenement of JOSEPH LAFERTÉ, of the township of Barnston, in the county of Stanstead, in the district of Saint Francis, farmer, Defendant, to wit:

A lot of land situate in said township of Barnston, being the north half of lot number twenty four, in the eighth range of lots in said township of Barnston, containing one hundred acres of land in superficies, with the usual allowance for highways ; and bounded to the north by the seventh range, to the south by the south half of the said lot, belonging to George Taupier, on the east side by Louis Solas, and on the west side by Alexis Quevillion—with a house and barn thereon erected.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the village of Coaticook, in said district of Saint Francis, on the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of September next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 13rd April, 1878. 3156

[First published, 20th April, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit: No. 477. JOHN CHILLAS, of the township of Brompton, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff; against the lands and tenements of JOHN MORRISON, of the township of Dudswell, in said district, Defendant, to wit:

Firstly.—That certain tract or parcel of land situate and being in the city of Sherbrooke, in the said district of Saint Francis, more particularly known and distinguished as lots numbers twenty and twenty one, in block G., in the town plot of North Sherbrooke, in the said city of Sherbrooke, containing together two roods of land in superficies, be the same, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

Secondly.—That certain tract or parcel of land situate and being in the said township of Duds-

t oute la partie du lot numéro vingt, dans le septième rang de Dudswell, située du côté est du chemin de la Reine, et toute cette partie de la partie sud-ouest du lot numéro vingt et un, dans le dit septième rang de Dudswell, situé du côté est du chemin de la Reine; borné nord-ouest par le dit chemin de la Reine, au sud-est par la ligne de concession, au sud-ouest par la ligne de côté entre les lots numéros dix-neuf et vingt, et nord-est par le résidu du dit lot numéro vingt et un, et contenant environ soixante et quinze acres de terre—avec les moulins à scier, à carder, et les scies, arbres de couche et machines en faisant partie et y appartenant, et autres bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

L'étendue de terre en premier lieu décrite, pour être vendue à mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le NEUVIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi; et l'étendue de terre en deuxième lieu décrite, pour être vendue au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham Sud, dans le dit district, le ONZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de novembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 4 juin 1878. 4323 2

[Première publication, 8 juin 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } LA BANQUE DES
No. 248. } CANTONS DE L'EST, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Demanderesse; contre les terres et tenements de MICHAEL GODAIRE ET ABRAHAM CODAIRE, tous deux de la cité de Sherbrooke susdite, Défendeurs, à savoir :

Comme appartenant au dit Michael Godaire.

La moitié ouest du lot numéro treize, dans le bloc trois, du lot de ville de Sherbrooke Sud, dans la dite cité de Sherbrooke—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue à mon bureau, au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, le NEUVIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 5 juin 1878. 4367 2

[Première publication, 8 juin 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } SIDNEY P. LUTHER,
No. 453. } de la ville de Pittsburgh, dans l'Etat de New-Hampshire, un des Etats-Unis de l'Amérique, cultivateur, Demandeur; vs. les terres et tenements de BURNETT ANDREWS, du canton d'Hereford, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

Lot numéro dix-sept, dans le deuxième rang des lots dans le dit canton d'Hereford, contenant deux cents acres de terre, plus ou moins, et l'allocation ordinaire pour chemins publics—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour la division d'enrégistrement du comté de Compton, dans le village de Cookshire, dans le dit district, le VINGT-TROISIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 16 avril 1878. 3211 3

[Première publication, 20 avril 1878.]

well, known as all that part of lot number twenty, in the seventh range of Dudswell, lying on the east side of the Queen's highway, and all that part of the south west part of the lot number twenty one, in the said seventh range of Dudswell, lying on the easterly side of the Queen's highway; and bounded north westerly by the said Queen's highway, south easterly by the concession line, south westerly by the side line between the lots numbers nineteen and twenty, and north easterly by the remainder of said lot number twenty one, and containing about seventy five acres of land—with the saw-mill, carding mill, and the saws, shafting and machinery therein and thereunto belonging, and other buildings and improvements thereon erected and made.

The parcel of land firstly described to be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the NINTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon; and the parcel of land secondly described to be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South Ham, in said district, on the ELEVENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of November next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 4th June, 1878. 4324

[First published, 8th June, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } THE EASTERN TOWN-
No. 248. } SHIPS BANK, a body politic and corporate, having its principal office and place of business, in the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, Plaintiffs; against the lands and tenements of MICHAEL GODAIRE and ABRAHAM CODAIRE, both of the city of Sherbrooke, aforesaid, Defendants, to wit :

As belonging to said Michael Godaire.

The west half of lot number thirteen, in block three, of the town plot of South Sherbrooke, in said city of Sherbrooke—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the NINTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of October next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 5th June, 1878. 4368

[First published, 8th June, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } SIDNEY P. LUTHER
No. 453. } of the town of Pittsburgh, in the State of New Hampshire, one of the United States of America, farmer, Plaintiff; vs. the lands and tenements of BURNETT ANDREWS, of the township of Hereford, in the district of Saint Francis, Defendant, to wit :

Lot number seventeen, in the second range of lots in the said township of Hereford, containing two hundred acres of land, more or less, and the usual allowance for highways—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district, on the TWENTY THIRD day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of October next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 16th April, 1878. 3212

[First published, 20th April, 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : No. 219. } EDWARD T. BROOKS, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, avocat, Demandeur ; contre les terres et tenements de MICHAEL RYAN, de la dite cité de Sherbrooke, Défendeur, à savoir :

Cette étendue de terre sise et située en la dite cité de Sherbrooke, connue et désignée comme la moitié sud du lot numéro deux, dans le Bloc H, de Sherbrooke Nord, dans la dite cité de Sherbrooke, sur le côté ouest de la rue London, avec la moitié du passage mitoyen entre la dite étendue de terre et l'autre moitié du lot—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue à mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 17 avril 1878. 3205 3

[Première publication, 20 avril 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : No. 219. } EDWARD T. BROOKS, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, advocate, Plaintiff ; against the lands and tenements of MICHAEL RYAN, of the said city of Sherbrooke, Defendant, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and being in the said city of Sherbrooke, known and distinguished as the south half of lot number two, in block H, of North Sherbrooke, in said city of Sherbrooke, on the west side of London street, with half of the passage *mitoyen* between the said parcel of land and the other half of the lot—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the TWENTY SECOND day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of September next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 17th April, 1878. 3206

[First published, 20th April, 1878.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être deposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immediatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : No. 2183. } HORACE DUBOIS, Demandeur ; contre NARCISSE PARENTEAU, Défendeur, à savoir :

Un terrain situé dans le dixième rang du township d'Acton, paroisse de Saint-Théodore, étant le quart ouest du lot numéro trente-cinq, contenant cinquante acres de terre en superficie ; tenant en front au onzième rang, en profondeur au neuvième rang, à l'est à Félix Ricard, et à l'ouest à Paul Boisvert—avec une maison et dépendances dessus érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, à Saint-Liboire, le QUATRIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 29 juillet 1878. 5689

[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : No. 2010. } LA BANQUE DES MARCHANDS DU CANADA, Demanderesse ; contre A. KEROACK, Défendeur, à savoir :

Un terrain situé à l'encoignure ouest des rues Cascade et Sainte-Anne, en la cité de Saint-Hyacinthe, de quarante pieds de front sur quatre-

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : No. 2183. } HORACE DUBOIS, Plaintiff ; against NARCISSE PARENTEAU, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the tenth range of the township of Acton, parish of Saint Théodore, being the west fourth of lot number thirty five, containing fifty acres of land in superficies ; joining in front the eleventh range, in depth the ninth range, on the east side Félix Ricard, and on the west side Paul Boisvert—with one house and dependencies thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Bagot, at Saint Liboire, on the FOURTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the twentieth day of December next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 29th July, 1878. 5690

[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : No. 2010. } THE MERCHANT'S BANK OF CANADA, Plaintiff ; against A. KEROACK, Defendant, to wit :

A lot of land situate at the west corner of Cascade and Sainte Anne streets, in the city of Saint-Hyacinthe, of forty feet in front by ninety feet in

vingt-dix pieds de profondeur ; tenant devant à la dite rue Cascade, en profondeur aux représentants François Viens, au nord-est à la rue Sainte-Anne, et au sud-ouest à Hilaire Renaud Blanchard représentant feu Etienne Leclère—avec une maison en brique à plusieurs logements et magasins dessus construites ; avec un droit de passage à la profondeur du dit terrain pour le dit Hilaire Renaud Blanchard ou ses représentants.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la cité de Saint-Hyacinthe, le SIXIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le trente et unième jour de décembre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 30 juillet 1878. 5685

[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure.—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : No. 2044. } JOSEPH DEBLOIS, Demandeur ; contre HENRI MANDEVILLE, Défendeur, à savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Liboire, étant la moitié ouest du lot numéro onze, du rang Saint-Edouard, de deux arpents de front sur environ vingt et un arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au rang Sainte-Charlotte, d'un côté à Joseph Mandeville, et de l'autre côté au nord-ouest à Onésime Coitou dit St. Jean—avec une maison et dépendances dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Liboire, le QUATRIEME jour de DECEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 29 juillet 1878. 5687

[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : No. 2184. } JOSEPH OCTAVE GUERTIN, Demandeur ; contre JOSEPH OCTAVE BEAUDRY, Défendeur, à savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Dominique, sur le côté sud-ouest du rang Saint-Dominique, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au rang Saint-François, au nord-ouest à Elie Millet, et au sud-est à Damis Chaput—avec une maison, grange et laiterie dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Dominique, le CINQUIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 31 juillet 1878. 5749

[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Iberville.

Iberville, à savoir : No. 258. } ALONZO FORCE *et al.*, Demandeurs ; contre PASCHAL BÉDARD, Défendeur, à savoir :

1. Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Marie de Monnoir, de la contenance de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur ; tenant devant à l'est au ruisseau Saint-Louis, derrière à l'ouest aux terres du Cordon, d'un côté à une descente, et d'autre côté à Damase Bedard—avec une grange et autres dépendances dessus érigées.

2. Une terre située en la dite paroisse de Sainte-Marie de Monnoir, sur le rang du ruisseau Saint-Louis, de la contenance d'un arpent et demi de

depth ; joining in front the said Cascade street, in rear the representatives of François Viens, on the north east Sainte Anne street, and on the south west Hilaire Renaud Blanchard representing the late Etienne Leclère—with one brick house, with several tenements or stores thereon erected ; with a right of passage at the rear of said lot in favour of the said Hilaire Renaud Blanchard or his representatives.

To be sold at the sheriff's office, in the city of Saint Hyacinthe, the SIXTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the thirty first day of December next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 30th July, 1878. 5686

[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court.—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : No. 2044. } JOSEPH DEBLOIS, Plaintiff ; against HENRI MANDEVILLE, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint Liboire, being the west half of lot number eleven, of Saint Edouard range, containing two arpents in front by about twenty one arpents in depth ; joining in front the road of the said range, in rear the Sainte Charlotte range, on one side Joseph Mandeville, on the other side on the north west, Onésime Coitou dit St. Jean—with one house and dependencies thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Liboire, on the FOURTH day of DECEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon. Writ returnable on the tenth day of December next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 29th July, 1878. 5688

[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : No. 2184 } JOSEPH OCTAVE GUERTIN, Plaintiff ; against JOSEPH OCTAVE BEAUDRY, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint Dominique, on the south west side of Saint Dominique range, containing two arpents in front by thirty arpents in depth ; joinining in front the road of the said range, in rear the Saint François range, on the north west side Elie Millet, and on the south east Damis Chaput—together with one house, barn and dairy thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Dominique, on the FIFTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the fifteenth day of December next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 31st July, 1878. 5750

[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Iberville.

Iberville, to wit : No. 258. } ALONZO FORCE *et al.*, Plaintiffs ; against PASCHAL BEDARD, Defendant, to wit :

1. A land situate and being in the parish of Sainte Marie de Monnoir, containing two arpents in front by thirty arpents in depth ; joining in front on the east side the Ruisseau Saint-Louis, in rear on the west the lands of the "Cordon", on one side one by-road, and on the other side Damase Bédard—together with one barn and dependencies thereon erected.

2. A land situate in the said parish of Sainte Marie de Monnoir, on the "Ruisseau Saint-Louis range," containing one arpent and a half in front

front sur environ trente arpents de profondeur ; tenant devant à l'ouest au dit ruisseau Saint-Louis, en profondeur à l'est à Alexis Sorelle, d'un côté au sud à Prospère Chatelle, et de l'autre coté au nord à une route—avec une maison, grange, tanneries et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendues à la porte l'église de la paroisse de Sainte-Marie de Monnoir, le DIXIEME jour de DECEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Bref rapportable le douzième jour de décembre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 31 juillet 1878. 5747

[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : No. 1881. } LOUIS RICARD, Demandeur ; contre LOUIS DENIS, Défendeur, à savoir :

Une terre située dans la paroisse de la Présentation, dans le rang des Petits-Etangs, de trois arpents et trois quarts de front sur vingt-trois arpents et demi dans une ligne, et vingt-quatre arpents et demi dans l'autre ligne ; tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur au cordon des terres des Petits-Etangs, d'un côté à Antoine Roy, et d'autre côté à Moise Dufilly—avec une maison en briques et autres bâtisses dessus erigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de la Présentation, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le deuxième jour de novembre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 3 juin 1878. 4315_2

[Première publication, 8 juin 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : No. 3189. } AUGUSTIN FOURNIER, Demandeur ; contre DIDACE RAINVILLE *et al.*, Défendeurs, à savoir :

Une terre située en la paroisse de l'Ange-Gardien, dans le rang Séraphine, d'un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au rang Papineau, à l'ouest à Xavier Gaboury, et à l'est à Madame Dionne—avec une maison, grange, laiterie, et autres dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de l'Ange-Gardien, le QUATORZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le deuxième jour de novembre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 5 juin 1878. 4383 2

[Première publication, 8 juin 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit— District d'Iberville.

Iberville, à savoir : No. 60 } JOSEPH BEAUDRY, Demandeur ; contre VICTOR LAROSE, Défendeur, a savoir :

1. Une terre à l'Ange-Gardien, dans le rang Saint-Georges, d'un arpent et demie de largeur sur treize arpents et demie de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au rang Casimire, à l'ouest à Edward Donahue, et à l'est au lot ci après désigné—avec une grange dessus construite.

2. Un terrain situé au même lieu, d'un arpent et demie de largeur sur environ quatorze arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du rang Saint-Georges, en profondeur au rang Casimir, à l'ouest au terrain ci-dessus designé, et à l'est à Théodule Collin—avec une grange dessus érigée.

by about thirty arpents in depth ; joining in front on the west the said Ruisseau Saint Louis, in depth on the east Alexis Sorelle, on the south side Prospère Chatelle, and on the north side one by road—together with one house, barn, tannery, and other dependencies thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Marie de Monnoir, on the TENTH day of DECEMBER next, at ONE o'clock in the afternoon. Writ returnable on the twelfth day of December next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 31st July, 1878. 4748

[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : No. 1881. } LOUIS RICARD, Plaintiff ; against LOUIS DENIS, Defendant, to wit :

One land situate in the parish of La Presentation, in the range "des Petits-Etangs," containing three arpents and three fourths in front by twenty three arpents and a half in depth on one side, and twenty four arpents and a half in depth on the other side ; joining in front the Queen's road, in depth the rear line of the lands "des Petits-Etangs," on one side Antoine Roy, and on the other side Moise Dufilly—with one brick house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of La Presentation, the TENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the second day of November next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office.
Saint Hyacinthe, 3rd June, 1878. 4316

[First published, 8th June, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : No. 3189. } AUGUSTIN FOURNIER, Plaintiff ; against DIDACE RAINVILLE *et al.*, Defendants, to wit :

A land situate in the parish of L'Ange Gardien, in the Seraphine range, containing one arpent and a half in front by thirty arpents in depth ; joining in front the road of the said range, in depth the Papineau range, on the west side Xavier Gaboury, and on the east side Mrs. Dionne—together with one house, barn, dairy house, and other dependencies thereon.

To be sold at the church door of the parish of L'Ange-Gardien, on the FOURTEENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the second day of November next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 5th June, 1878. 4384

(First published, 8th June, 1878.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Iberville.

Iberville, to wit : No. 60. } JOSEPH BEAUDRY, Plaintiff ; against VICTOR LAROSE, Defendant, to wit :

1. A land at l'Ange Gardien, in the Saint George range, containing one arpent and a half in front by thirteen arpents and a half in depth ; joining in front the road of the said range, in depth Casimire range, on the west side Edward Donahue, and on the east side the lot hereafter described—with one barn thereon erected.

2. A lot of land situate at the same place, containing one arpent and a half in front by about fourteen arpents in depth ; joining in front the road of Saint George range, in depth Casimire range, on the west side the lot of land firstly described, and on the east side Théodule Collin—with a barn thereon erected.

A distraire des dits terrains le terrain de la corporation des commissaires d'écoles, pour la municipalité de la paroisse de l'Ange-Gardien, dans le comté de Rouville.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de l'Ange-Gardien, le VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 16 avril 1878. 3153 3

[Première publication, 20 avril 1878.]

Ventes par le Shérif.—Terrebonne.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

Province de Québec, District de Terrebonne, à savoir: No. 90. } JOSEPH POUPART, écuyer, Demandeur; vs. DAME HEDWIDGE LANGLOIS *et al.*, Défendeurs, et Messieurs Prévost & Mathieu, avocats du dit demandeur, distrayants.

Comme appartenant aux défendeurs Dame Hedwidge Langlois et Antoine Tougas, l'immeuble suivant, savoir:

Un emplacement situé au nord de la rue Saint-Jacques, dans le village de Sainte-Scholastique, comté des Deux-Montagnes, district de Terrebonne, contenant un demi arpent de front sur un arpent de profondeur; borné en front par la dite rue Saint-Jacques, en profondeur par la terre de Edouard Lafond, dont le dit emplacement faisait partie, du côté est par l'emplacement de Joseph Langlois, et du côté ouest par la lisière de terre appartenant à la Compagnie du Chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental ou représentants—avec une maison en brique, écurie, remise et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Sainte-Scholastique, dit district, JEUDI, le VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour d'août prochain (1878).

Z. ROUSSILLE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sainte-Scholastique, 15 avril 1878. 3157 3

[Première publication, 20 avril 1878.]

Ventes par le Shérif.-Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de men-

To be reserved from the said land the lot belonging to the "Corporation des Commissaires d'Ecole, pour la municipalité de l'Ange-Gardien, dans le comté de Rouville."

To be sold at the church door of the parish of l'Ange Gardien, on the TWENTY SECOND day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the first day of October next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 16th April, 1878. 3154

[First published, 20th April, 1878.]

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

Province of Quebec, District of Terrebonne, to wit: No. 90. } JOSEPH POUPART, esquire, Plaintiff; against DAME HEDWIDGE LANGLOIS *et al.*, Defendants, and Messrs. Prevost & Mathieu, attorneys for plaintiff, distracting for costs.

As belonging to the defendants Dame Hedwidge Langlois and Antoine Tougas, the following immovable property, to wit:

A lot situate on the north of Saint James street, in the village of Sainte-Scholastique, county of Two Mountains, district of Terrebonne, measuring one half of an arpent in front by one arpent in depth; bounded in front by Saint James street aforesaid, in rear by Edouard Lafond's property of which the said lot forms part, on the east side by Joseph Langlois property, and on the west side by the strip of land belonging to the Quebec, Montreal, Ottawa and Occidental Railway Company, or its representatives—with a brick house, shed, stable and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Sainte Scholastique, said district, on THURSDAY, the TWENTY SECOND day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty ninth day of August next, (1878).

Z. ROUSSILLE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sainte Scholastique, 15th April, 1878. 3158

[First published, 20th April, 1878.]

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under ar-

tionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } ANTOINE GOUDE-
No. 115. } BOUT, cultivateur, de la paroisse de Nicolet, Demandeur; contre JOSEPH MARCOTTE, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Monique, Défendeur, savoir :

1. Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Monique, concession du Petit Saint-Esprit, de trois arpents de front sur environ vingt-trois arpents de profondeur, connue et distinguée par le numéro deux cent, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet pour la paroisse de Sainte-Monique—sans bâtisses.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Monique, concession nord-est de la rivière Nicolet, de quatre arpents et demi de front sur environ dix-huit arpents de profondeur, connue et distinguée par le numéro deux cent soixante et quinze, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Monique—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Monique, le QUATRIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le douzième jour de décembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 27 juillet 1878. 5737

[Première publication, 3 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Trois-Rivières, à savoir : } THE TRUST AND
No. 2591. } LOAN COMPANY OF CANADA, corporation dûment constituée par un acte public du Parlement, ayant son principal lieu d'affaires pour la province de Québec, dans la cité de Montréal, Demanderesse; contre THOMAS MILETTE, de la cité et du district des Trois-Rivières, architecte et contracteur, Défendeur, savoir :

Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur la rue des Champs, de cinq mille sept cent quatre-vingt-sept pieds en superficie, mesure française; borné en front par la rue des Champs, en profondeur par le terrain du Séminaire des Trois-Rivières, du côté nord-ouest par Bruno Duval, et du côté sud-est par John Houliston—avec une maison en brique dessus construite, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro quinze cent onze, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels pour la cité des Trois-Rivières.

Pour être vendu en la cité des Trois-Rivières, au bureau du shérif, dans le palais de justice, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour d'octobre prochain

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 29 mai 1878. 4205 2

[Première publication, 1er juin 1878.]

ticle 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } ANTOINE GOUDE-
No. 115. } BOUT, farmer, of the parish of Nicolet, Plaintiff; against JOSEPH MARCOTTE, farmer, of the parish of Sainte Monique, Defendant, to wit:

1. A land situate and being in the parish of Sainte Monique, in the Petit Saint Esprit concession, of three arpents in front by about twenty three arpents in depth, known and designated by the number two hundred, on the official cadastral, plan and book of reference of the county of Nicolet for the parish of Sainte Monique—without buildings.

2. A land situate and being in the parish of Sainte Monique, concession north east of the river Nicolet, of four arpents and a half in front by about eighteen arpents in depth, known and designated by the number two hundred and seventy five, on the official cadastral, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte Monique—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Monique, on the FOURTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of December next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 27th July, 1878. 5738

[First published, 3rd August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Three Rivers, to wit: } THE TRUST AND LOAN
No. 2591. } COMPANY OF CANADA, duly incorporated by public act of Parliament, having its principal place of business for the province of Quebec in the city of Montreal, Plaintiff; against THOMAS MILETTE, of the city and district of Three Rivers, architect and contractor, Defendant, to wit:

A lot of land situate in the city of Three Rivers, on Des Champs street, of five thousand seven hundred and eighty seven feet in superficies, french measure; bounded in front by Des Champs stree in rear by the property of the Three Rivers Seminary, on the north west side by Bruno Duval, and on the south east side by John Houliston—with a brick house thereon erected, circumstances and dependencies. The immoveable hereinabove described is known and designated as number fifteen hundred and eleven, on the official cadastre, plan and book of reference for the city of Three Rivers.

To be sold at the city of Three Rivers, in the sheriff's office, in the court house, on the THIRD day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty first day of October next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 29th May, 1878. 4206

[First published, 1st June, 1878.]

Avis Divers.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

No. 2499.

Dame Octavie Marcil, de la paroisse de Saint-Jacques le Mineur, dans le district de Montréal, épouse de Camille Brosseau, commerçant, du même lieu, et dûment autorisé à ester en justice pour les fins de la présente action,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Camille Brosseau, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour en cette cause par la demanderesse contre le dit défendeur.

GEOFFRION, RINFRET,
ARCHAMBEAULT & DORION,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 31 juillet 1878. 5785

ETAT DÉTAILLÉ des dépenses d'élection encourues par le candidat Joseph Robillard, écuyer, et par son agent Daniel McKercher, écuyer, à l'élection qui eut lieu le premier mai dernier, dans le district électoral de Berthier.

1. Dépenses personnelles du candidat.

Dépenses d'hôtel		$16 75
Charretiers, etc		3 25
		$20 00

Berthier, 25 juin 1878.

(Signé,) JOS. ROBILLARD.

2. Dépenses de l'agent Daniel McKercher.

1878			
Mai 4.	A. Z. S. Kittson, pour télégrammes		$14 60
" 25.	Dépenses pour orateurs		18 33
" 20.	Dépenses pour aviseurs légaux		6 50
" 4.	Charretiers des orateurs		15 00
Avril 23.	Copies de listes électorales		13 00
Mai 10.	" " "		9 25
" 8.	" " "		1 00
Avril 3.	Charretiers pour M. Robillard et les orateurs		20 00
" 4.	Transport à Sorel d'un orateur		5 00
" 27.	Imprimerie à Joliette		1 20
Mai 7.	Transport des orateurs		2 50
Avril 28.	Dépenses de voyage et de bouche pour orateurs		17 50
Mai 8.	Montreal Telegraph Co.		2 00
Avril 27.	A l'orateur L. A. McConville		27 00
Mai 25.	G. C. Charland, orateur et aviseur		23 60
" 19.	Bruneau Saxton, Joliette		4 00
" 19.	Loyer de maison pour comité à Saint-Cuthbert		18 00
" 15.	A Joseph Lavallée, aviseur légal.		3 15
Avril.	Dépenses pour charretiers, à différentes personnes.		10 00
			$211 63

Berthier, 26 juin 1878.

(Signé), DANIEL McKERCHER,
Agent.

Vrai extrait de l'état des dépenses, avec pièces justificatives déposées à mon bureau.

Berthier, 25 juillet 1878.

B. E. GELLAND,
5735 Officier-Rapporteur.

DÉPENSES légales payées dans l'élection dernière de l'Honorable J. A. Chapleau, pour le district électoral de Terrebonne, par C. E. T. de Montigny, écuyer, comme agent.

Pour lettres, messages télégraphiques et listes électorales	$35 00
Pour chevaux, voitures, charretiers et voyages	250 00
Pour pension personnelle, celle des re-	

Miscellaneous Notices.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

No. 2499.

Dame Octavie Marcil, of the parish of Saint Jacques le Mineur, in the district of Montreal, wife of Camille Brosseau, of the same place, trader, and duly authorised to *ester en justice* for the purposes of suit,

Plaintiff ;

vs.

The said Camille Brosseau, Defendant.

An action for separation as to property has this day been instituted in this cause by the plaintiff against said defendant.

GEOFFRION, RINFRET,
ARCHAMBEAULT & DORION,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 31st July, 1878. 5786

DETAILED STATEMENT of the election expenses incurred by the candidate Joseph Robillard, esquire, and by his agent Daniel McKercher, esquire, at the election held on the first of May last, in the electoral district of Berthier.

1. Personal expenses of the candidate.

Hotel charges		$ 16 75
Carters		3 25
		$ 20 00

Berthier, 25th June, 1878.

(Signed), JOS. ROBILLARD.

2. Expenses of Daniel McKercher, agent.

1878			
May 4.	A. Z. S. Kittson, for telegrams.		$ 14 60
" 25.	Expenses for speakers		18 33
" 20.	" legal advisers		6 50
" 4.	Carters for speakers		15 00
April 23.	Copies of election lists		13 00
May 10.	" "		9 25
" 8.	" "		1 00
April 3.	Carters for Mr. Robillard and speakers		20 00
" 4.	Conveyance of speaker to Sorel		5 00
" 27.	Printing at Joliette		1 20
May 7.	Conveyance of speakers		2 50
April 28.	Expenses of trip and board for speakers		17 50
May 8.	Montreal Telegraph Company.		2 00
April 27.	To L. A. McConville, speaker.		27 00
May 25.	To G. C. Charland, speaker and adviser		23 60
" 19.	Bruneau Saxton, Joliette		4 00
" 19.	Rent of house for committee at Saint Cuthbert		18 00
" 15.	To Joseph Lavallée, legal adviser		3 15
April	Paid to different persons for cartage		10 00
			$ 211 63

Berthier, 26th June, 1878.

(Signed), DANIEL McKERCHER,
Agent.

True extract from the statement of expenses and vouchers fyled in my office.

Berthier, 25th July, 1878.

B. E. GELLAND,
5736 Returning Officer.

LEGAL expenses of the Honorable J. A. Chapleau, in the last election for the electoral district of Terrebonne, paid by C. E. T. de Montigny, esquire, as agent.

For letters, telegrams and election lists	$35 00
For horses, vehicles, carters and trips	250 00
For boarding expenses of candidate, and	

présentants et orateurs du candidat....	160 00
Pour organisation légale.....	200 00
	$645 00

Saint-Jérôme, 10 juillet 1878.

CHS. E. T. DE MONTIGNY,
Agent.

Vrai extrait,
LS. DE G. LACHAINE,
Officier-Rapporteur.

5699

his representatives and speakers.....	160 00
For legal organization.....	200 00
	$645 00

Saint Jérôme, 10th July, 1878.

CHS. E. T. DE MONTIGNY,
Agent.

True extract,
LS. DE G. LACHAINE,
Returning Officer.

5700

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
Comté de Bonaventure,
District de Gaspé.
} *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Robert LeBuffe, failli.

Le treizième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte et ses amendements.

ROBERT LEBUFFE,
Par M. TREMBLAY,
Son procureur *ad litem*.

New Carlisle, 28 juin 1878. 5765

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de L. O. E. Gates, de Joliette, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes en cette affaire a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le deuxième jour de septembre, A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN TAYLOR et
A. MAGNAN,
Syndics conjoints.

Bureau de Taylor & Duff,
Syndics et comptables,
353, rue Notre-Dame,
Montréal, 31 juillet 1878. 5727

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Beaulieu, failli.

Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Québec, mercredi, le vingt-huitième jour d'août courant, à onze heures p. m. pour considérer l'acte de composition et décharge du failli, et les garanties y mentionnées.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 2 août 1878. 5797

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edouard Ginchereau, failli.

Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Québec, mercredi, le vingt-huitième jour d'août courant, à trois heures p. m., pour considérer l'acte de décharge du failli.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 2 août 1878. 5795

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Prime Gravel, failli.

Je, soussigné, Jacques Auger, de la cité de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 2 août 1878. 5791

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec,
County of Bonaventure,
District of Gaspé.
} *Superior Court.*

In the matter of Robert LeBuffe, an Insolvent.

On the thirteenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act and amendments.

ROBERT LEBUFFE,
By Mr. TREMBLAY,
His attorney *ad litem*.

New Carlisle, 28th June, 1878. 5766

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of L. O. E. Gates, of Joliette, an Insolvent.

A first and final dividend sheet in this matter has been prepared open to objection until Monday, the second day of September, A. D. 1878, after which dividend will be paid.

JOHN TAYLOR and
A. MAGNAN,
Joint assignees.

Office of Taylor & Duff,
Assignees and accountants,
353, Notre Dame street.
Montreal, 31st July, 1878. 5728

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Beaulieu, an Insolvent.

The creditors are notified to meet at my office, in Quebec, on Wednesday, the twenty eighth day of August instant, at eleven o'clock p m., to consider the insolvent deed of composition and discharge and the security therein mentioned.

J. AUGER,
Assignee.

Quebec, 2nd August, 1878. 5798

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Edouard Ginchereau, an Insolvent.

The creditors are notified to meet at my office, in Quebec, on Wednesday, the twenty eighth day of August instant, at three o'clock p. m., to consider the Insolvent's deed of discharge.

J. AUGER,
Assignee.

Quebec, 2nd August, 1878. 5796

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Prime Gravel, an Insolvent.

I, the undersigned, Jacques Auger, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

J. AUGER,
Assignee.

Quebec, 2nd August, 1878. 5792

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Timothy Joseph Donovan & Edward Moran, tous deux de cité et district de Montréal, marchands de cuir, tanneurs et commerçants, faisant affaires ensemble en société sous les nom et raison de Donovan & Moran, faillis.

Un premier bordereau des dividendes sur réclamations privilégiées a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le vingtième jour d'août A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 31 juillet 1878. 5739

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Pierre Lassalle, de la cité de Montréal, boulanger et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, mardi, le vingtième jour d'août 1878, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 31 juillet 1878. 5757

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Drolet, failli.

Je, soussigné, Jacques Auger, de la cité de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 2 août 1878. 5793

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de E. F. Laperrière, de la cité de Montréal, épicier, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuis, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les creanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Louis Dupuy,
No. 15, Place d'Armes,
Montréal, 29 juillet 1878. 5777

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Andrew Esinhart, de la ville de Saint-Jean, commerçant, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le dix-neuvième jour d'août 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic officiel.

Montréal, 1er août 1878. 5789

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de T. Bertrand & Fils, de la ville de Saint-Jean, commerçants, faillis.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le dix-neuvième jour d'août 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic officiel.

Montréal, 1er août 1878. 5787

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Timothy Joseph Donovan & Edward Moran, both of the city and district of Montreal, leather dealers, tanners and traders, doing business together in co-partnership under the name, style and firm of Donovan & Moran, Insolvents.

A first dividend upon privilege claims has been prepared open to objection until Tuesday, the twentieth day of August A. D. 1878, after which dividend will be payable.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 31st July, 1878. 5740

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Pierre Lassalle, of the city of Montreal, baker and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in Montreal, on Tuesday, the twentieth day of August, 1878, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 31st July, 1878. 5758

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Drolet, an Insolvent.

I, the undersigned, Jacques Auger, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

J. AUGER,
Assignee.

Quebec, 2nd August, 1878. 5794

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of E. F. Laperrière, grocer, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet done so are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Louis Dupuy's Office,
No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 29th July, 1878. 5778

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Andrew Esinhart, of the town of Saint Johns, an Insolvent.

A second and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the nineteenth day of August, 1878, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Official assignee.

Montreal, 1st August, 1878. 5790

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of T. Bertrand & Fils, of the town of Saint Johns, traders, Insolvents.

A first dividend has been prepared subject to objection until Monday, the nineteenth day of August, 1878, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Official assignee.

Montreal, 1st August, 1878. 5788

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dame Louise Leduc, veuve de C. T. Champeau, de la cité de Montréal, commerçante, faillie.

Je, soussigné, Louis Dupuy, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Louis Dupuy,
No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 1er août 1878. 5773

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Leroux & Tougas, du village de Sainte-Scholastique, hôteliers, faillis.

Je, soussigné, Louis Dupuy, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Louis Dupuy,
No. 15, Place d'Armes,
Montréal, 29 juillet 1878. 5779

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }

In re :—James Byrne, de Québec, failli.

Le quatrième jour de septembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

THOS. J. MOLONY,
Son procureur *ad litem.*

88, rue Saint Pierre, B. V.,
Québec, 3 août 1878. 5801

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jane Collins, veuve de feu veuf James Carroll et James Carroll, tous deux de la cité de Montréal, marchands de marchandises sèches, y faisant affaires ensemble comme tels en société sous les nom et raison de J. Carroll & Cie., faillis.

Un bref de saisie-arrêt ayant émané en cette cause, les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, No. 115, rue Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, lundi, le dix-neuvième jour d'août courant, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN FAIR,
Syndic.

Montréal, 1er août 1878. 5783

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hiram Duclos, junior, des cité et district de Montréal, marchand de bois, faisant affaires sous les nom et raison de Duclos & Cie., failli.

Sur requête des inspecteurs, je convoque une assemblée générale des créanciers du susdit failli, qui aura lieu à mon bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le vingt-sixième jour d'aout A. D. 1878, à trois heures de l'après-midi, dans le but de fixer l'indemnité des inspecteurs, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

No. 59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 1er août 1878. 5771

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Dame Louise Leduc, widow of C. T. Champeau, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet done so are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Louis Dupuy,
No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 1st August, 1878. 5774

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Leroux & Tougas, hotel keepers, of the village of Sainte Scholastique, Insolvents.

I, the undersigned, Louis Dupuy, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet done so are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY
Assignee.

Louis Dupuy's Office,
No. 15, Place d'Armes,
Montreal, 29th July, 1878. 5780

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. }

In re :—James Byrne, of Quebec, an Insolvent.

The fourth day of September next, the Insolvent will apply to the said court for his discharge under the said acts.

THOS. J. MOLONY,
His attorney *ad litem.*

88, Saint Peter street, L. T,
Quebec, 3rd August, 1878. 5802

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Jane Collins, widow of the late widow James Carroll and James Carroll, both of the city of Montreal, dry goods merchants, here carrying on business together in co-partnership as such under the name, style and firm of J. Carroll & Co., Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of the undersigned, No. 115, Saint François-Xavier street, in the city of Montreal, on Monday, the nineteenth day of August instant, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of the affairs of the insolvents, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN FAIR,
Assignee.

Montreal, 1st August, 1878. 5784

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Hiram Duclos, junior, of the city and district of Montreal, lumber merchant, trading under the name and firm of Duclos & Co., an Insolvent.

By request of the inspectors, I hereby call a general meeting of the creditors of the above named insolvent, to be held at my office, No. 59, Saint François-Xavier street, Montreal, on Monday, the twenty sixth day of August, A. D. 1878, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the purpose of fixing up the remuneration of the inspectors, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

No. 59, Saint François Xavier street,
Montreal, 1st August, 1878. 5772

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Lafortune & Robitaille, de la cité de Montréal, épiciers, faillis.

Je, soussigné, Louis Dupuy, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Louis Dupy,
No. 15, Place d'Armes,
Montréal, 29 juillet 1878. 5775

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal,
Faillite. } No. 473.

Samuel Davis et Jacob L. Moss, tous deux des cité et district de Montréal, marchands, ci devant associés, faisant affaires ensemble comme tels à Montréal susdit, sous les nom et raison de S. Davis & Cie., Demandeurs; vs. Samuel Bornstein, de la cité de Québec, marchand de tabac, et faisant affaires comme tel en la dite cité de Québec, sous les nom et raison de S Bornstein & Cie., Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,
Rue Dalhousie,
Québec, 29 juillet 1878. 5803

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles H. Walters, des cité et district de Montréal, marchands, tant individuellement que comme ayant été un membre de la société Cuvillier & Cie., et Charles Wilson & Cie., failli.

Je, soussigné, Alexandre Moffat, de la cité de Montréal, comptable, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 112, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mardi, le vingtième jour d'août courant, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération le consentement à la décharge du failli portant avoir été signé tel que requis par la loi.

ALEX. MOFFAT,
Syndic.

112, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 1er août 1878. 5781

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Laurent Gendron, de la paroisse de Bonsecours, dans Stukely Nord, comté de Shefford, marchand, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, dans le village de Waterloo, Q., mercredi, le vingt et unième jour du mois d'août prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

THOS. BRASSARD,
Syndic officiel.

Waterloo, Q., 31 juillet 1878. 5807

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Léon Pelletier, de Sainte-Anne la Pocatière, failli.

Je, soussigné, Richard H. Wurtele, de la cité de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs ré-

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Lafortune & Robitaille, of the city of Montreal, grocer, Insolvents.

I, the undersigned, Louis Dupuy, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet done so are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Louis Dupuy,
No. 15, Place d'Armes,
Montreal, 29th July, 1878. 5776

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal,
Insolvency. } No. 473.

Samuel Davis and Jacob L. Moss, both of the city and district of Montreal, merchants, heretofore co-partners, and doing business together as such at Montreal aforesaid, under the firm of S. Davis & Co., Plaintiffs; vs. Samuel Bornstein, of the city of Quebec, tobacconist, and as such carrying on business in the said city of Quebec, under the name of S. Bornstein & Co., Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
Dalhousie street.
Quebec, 29th July, 1878. 5804

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Charles H. Walters, of the city and district of Montreal, merchants, as well as individually as having been a partner of the commercial firms of Cuvillier & Co., and Charles Wilson & Co., an Insolvent.

I, the undersigned, Alexander Moffat, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, No. 112, Saint François-Xavier street, Montreal, on Tuesday, the twentieth day of August instant, at eleven o'clock in the forenoon, to take into consideration consent to insolvents discharge purporting to be signed as required by law.

ALEX. MOFFAT,
Assignee.

112, Saint François-Xavier street.
Montreal, 1st August, 1878. 5782

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Laurent Gendron, merchant, of the parish of Bonsecours, in North Stukely, county of Shefford, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are hereby notified to meet at the office of the undersigned, in the village of Waterloo, Q., on Wednesday, the twenty first day of August next, at ten of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

THOS. BRASSARD,
Official assignee.

Waterloo, Q., 31st July, 1878. 5803

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Léon Pelletier, of Sainte Anne la Pocatière, an Insolvent.

I, the undersigned, Richard H. Wurtele, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done

clamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

RICHARD H. WURTELE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie, rue Dalhousie,
Québec, 2 août 1878. 5805

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jules Dionne, de Kamouraska, failli.

Le failli s'étant déclaré incapable de remplir les conditions de l'acte de composition et décharge qui lui a été consenti par ses créanciers, je, soussigné, ai repris possession de la faillite, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Wurtele & Lortie, rue Dalhousie, Québec, mercredi, le quatorzième jour d'août courant, à dix heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

D. LORTIE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie, Québec.
Québec, 1er août 1878. 5799

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis & Rémi Milotte, tous deux marchants, du village de Dunham, dans le district de Bedford, et y faisant affaires ensemble sous les nom et raison de L. & R. Milotte, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont par le présent notifiés de se réunir au bureau du soussigné, au village de Waterloo, Q., mercredi, le vingt et unième jour d'août prochain, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

THOS. BRASSARD,
Syndic officiel.

Waterloo, Q., 31 juillet 1878. 5809

so are notified to file their claims before me within one month.

RICHARD H. WURTELE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie, Dalhousie street,
Quebec, 2nd August, 1878. 5806

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Jules Dionne, of Kamouraska, an Insolvent.

The insolvent having declared his inability to carry out the terms of the deed of composition and discharge granted him by his creditors, I, the undersigned assignee, have this day re-assumed possession of the estate, and the creditors are notified to meet at the office of Wurtele & Lortie, Dalhousie street, Quebec, on Wednesday, the fourteenth day of August instant, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and for the general ordering of the estate.

D. LORTIE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie, Quebec.
Quebec, 1st August, 1878. 5800

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Louis & Remi Milotte, both merchants, of the village of Dunham, in the district of Bedford, and there carrying on business together under the name and style of L. & R. Milotte, Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are hereby notified to meet at the office of the undersigned, in the village of Waterloo, Q., on Wednesday, the twenty first day of August now next, at two of the clock in the afternoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

THOS. BRASSARD,
Official assignee.

Waterloo, Q., 31st July, 1878. 5810

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Smith & John Dulmage, tous deux de la cité de Montréal, y faisant affaires comme tels en société sous les nom et raison de John Smith & Cie., faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir:

Un lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, Montréal, sous le numéro seize cent huit (No. 1608), avec une maison en pierre à deux étages et une bâtisse en briques sus-érigées, et le droit de passage sur une ruelle en arrière.

Pour être vendu, par encan public, au bureau du soussigné, No. 115, rue Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, MARDI, le HUITIÈME jour

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Smith & John Dulmage, both of the city of Montreal, there carrying on business as such in co-partnership under the name and firm of John Smith & Co., Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of land known and designated on the official plan and in the book of reference of Saint Antoine ward, Montreal, as number sixteen hundred and eight (No. 1608)—with a two story stone house and brick outbuildings thereon erected, and right of way over a lane in rear.

To be sold, by public auction, at the office of the undersigned, No. 115, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, on TUESDAY, the

d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FAIR.
Syndic.

Montréal, 31 juillet 1878. 5731

[Première publication, 3 août 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de David Tees, John Tees et Joseph Tees, tous trois des cité et district de Montréal, province de Québec, manufacturiers et commerçants, faisant affaires ensemble en société sous les nom et raison de Tees, Frères, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être deposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Ce certain lot de terre situé dans le quartier Sainte-Anne, en la cité de Montréal, connu comme lot numéro 1054, sur le plan de cadastre du dit quartier ; étant borné en front par la rue des Seigneurs, en arrière par le lot No. 1053, du côte nord-ouest par les deux chemins du canal Lachine, et du côté sud-est par un certain canal—avec une factorerie et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau du soussigné, No. 353, rue Notre-Dame, Montréal, JEUDI, le DIXIÈME jour d'OCTOBRE, A. D. 1878, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Duff,
Syndics et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame,
Montréal, 31 juillet 1878. 5729

[Première publication, 3 août 1878.]

EIGHTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN FAIR,
Assignee.

Montreal, 31st July, 1878. 5732

[First published, 3rd August, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of David Tees, John Tees and Joseph Tees, all three of the city and district of Montreal, and province of Quebec, manufacturers and traders, carrying on business together in copartnership under the name style and firm of Tees Bros., Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale are required to be fyled with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit:

That certain lot of land situate in Saint Ann's ward, in the city of Montreal, known as lot No. 1054, cadastral plan of said ward; being bounded in front by Seigneurs street, in rear by lot No 1053, on the north west side by the two path of the Lachine canal, and on the south east side by a certain canal or tail race—with brick factory and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the undersigned, No. 353, Notre Dame street, Montreal, on THURSDAY, the TENTH day of OCTOBER, A. D. 1878, at the hour of ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Duff,
Assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street,
Montreal, 31st July, 1878. 5730

[First published, 3rd August, 1878.]

QUÉBEC :—Imprimé par C. F. LANGLOIS, Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

QUEBEC:—Printed by C. F. LANGLOIS, Printer of Her most Excellent Majesty the Queen.